

3- Situation de la sécurité incendie

3.1- Organisation actuelle

3.1.1 - Organisation générale des services de sécurité incendie

3.1.1.1 - Répartition des services

Organisation des municipalités desservies

On retrouve cinq services de protection incendie sur le territoire de la MRC d'Acton. Les municipalités d'Acton Vale, Sainte-Christine, Saint-Nazaire-d'Acton et Upton possèdent leur propre brigade incendie. La municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a délégué sa compétence au Service d'Acton Vale. Finalement, les municipalités de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Saint-Joachim-de-Shefford (MRC Haute-Yamaska) sont desservies par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls. (Carte #19)

Juridiction des services municipaux de sécurité incendie

Seule la municipalité d'Upton a adopté un règlement constituant sa brigade incendie, mais le règlement date de 1886. À la suite de l'exercice de planification du schéma de couverture de risques, il sera nécessaire d'adopter pour chacune des entités possédant un service d'incendie, un règlement le constituant en bonne et due forme. De plus, ce règlement déterminera le niveau de service offert par ce service, le tout conformément au chapitre 2 de la norme NFPA 1500, norme relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie.

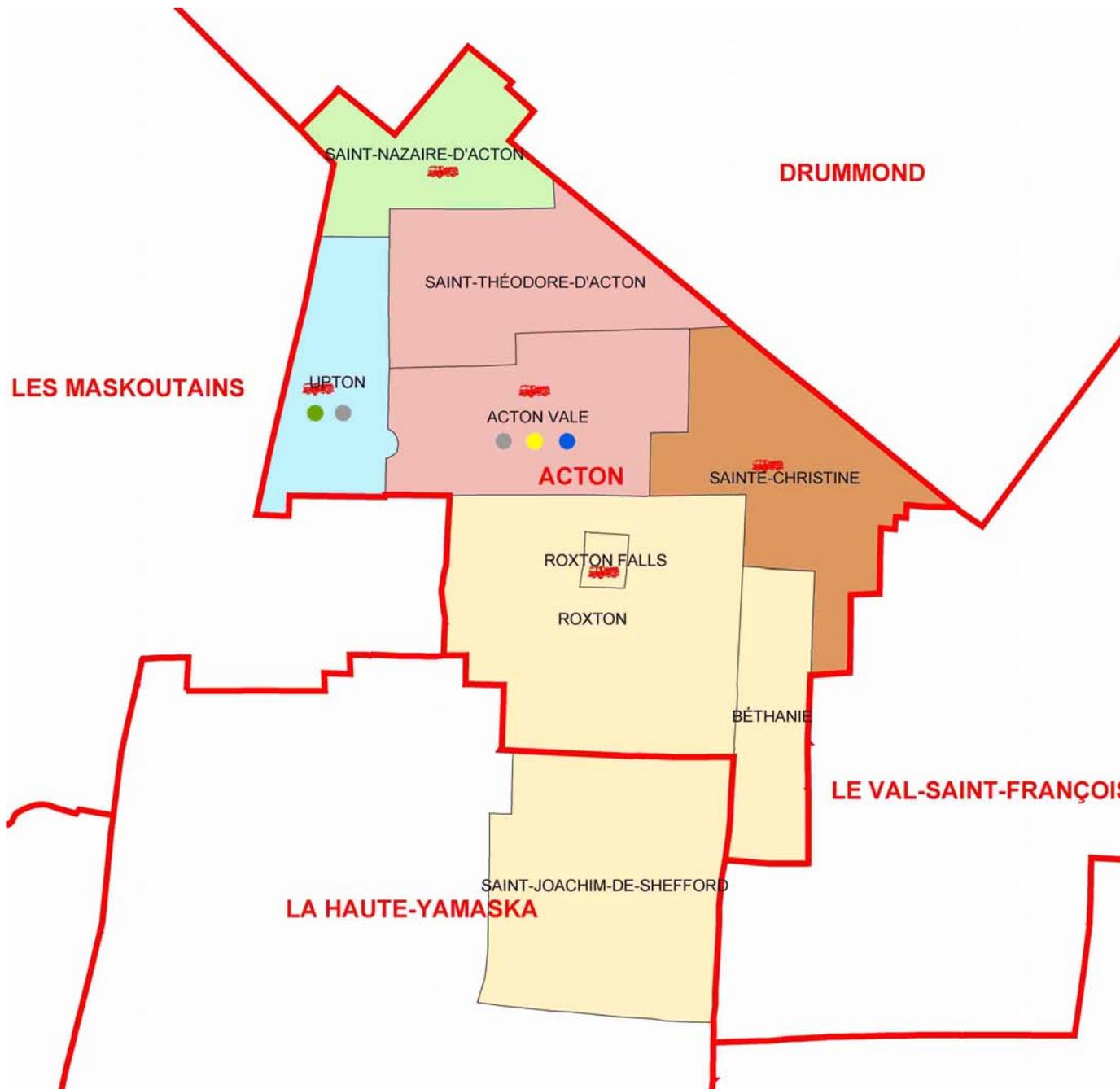
Il existe pour les municipalités de Saint-Théodore-d'Acton, de Roxton, de Roxton Falls et de Béthanie des ententes avec les services de sécurité incendie. Ces dernières ont été conclues en vertu de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 569 du Code municipal.

Ententes intermunicipales et modalités d'entraide

Il existe depuis 1989, une entente d'aide mutuelle. Les municipalités faisant partie de cette entente sont : la municipalité de Roxton, la municipalité de Roxton Falls, la ville d'Acton Vale, la municipalité de Durham Sud (MRC Drummond), la municipalité de Roxton Pond (MRC Haute-Yamaska), la municipalité de Sainte-Christine, la municipalité d'Upton, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot (MRC les Maskoutains), la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton (MRC les Maskoutains) et la municipalité de Wickam (MRC Drummond). À noter que la municipalité de Béthanie ne fait pas partie de cette entente. Compte tenu que cette entente est renouvelable sur une base annuelle, il sera important d'inclure cette dernière à l'entente. (Carte #20)



Carte # 19
Territoires couverts
par les services
d'incendie



Légende :

-  Service d'incendie d'Acton Vale
-  Service d'incendie de Roxton Falls
-  Service d'incendie de Sainte-Christine
-  Service d'incendie de Saint-Nazaire-d'Acton
-  Service d'incendie d'Upton
-  Caserne
-  Limite de MRC
- Équipements spécialisés
 -  Sauvetage
 -  Motoneige
 -  Chaloupe
 -  Pincés de désincarcération

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004



Carte # 20
Municipalités comprises
dans l'entente
d'entraide mutuelle

Légende :

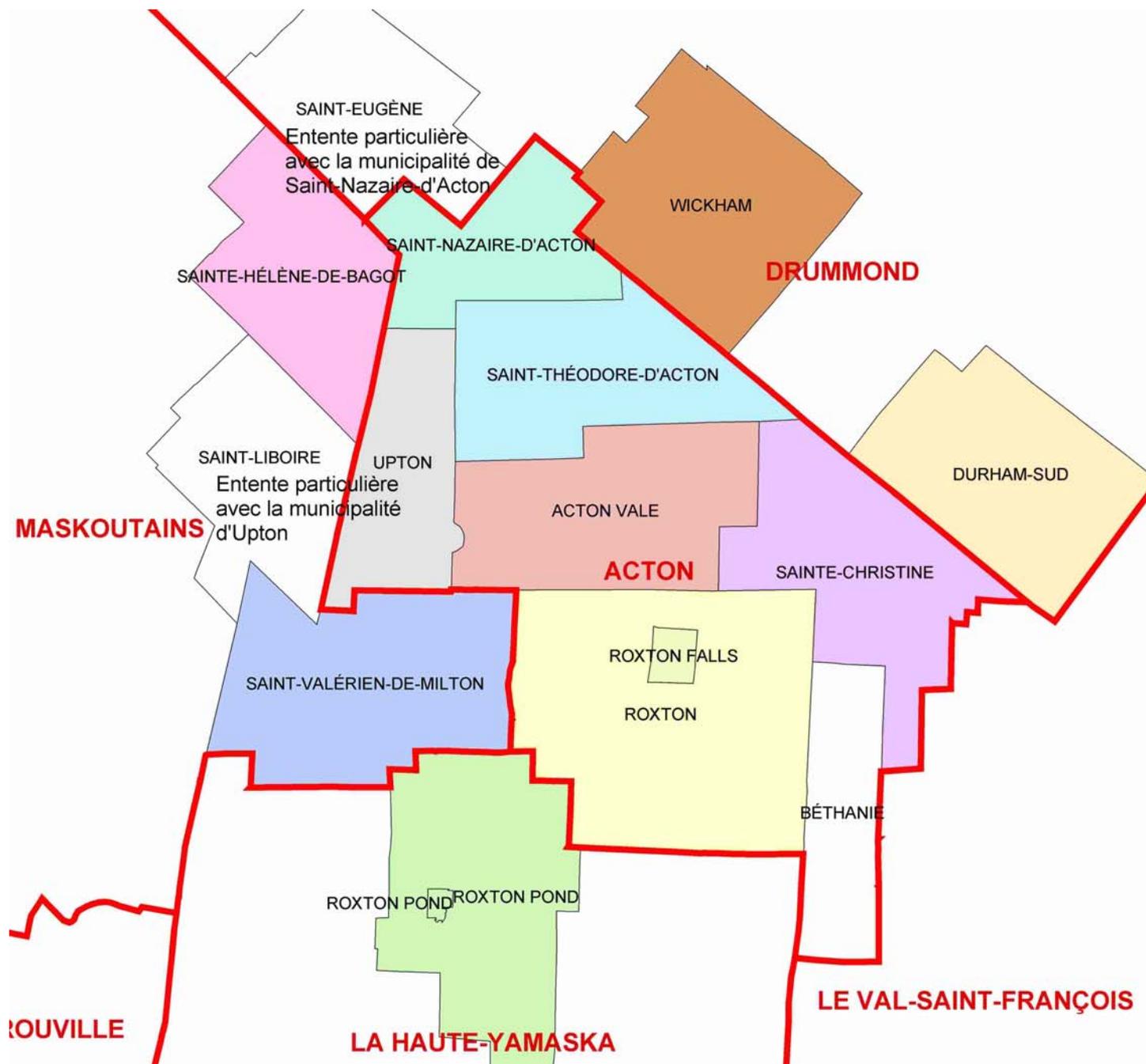
-  Municipalités comprises dans l'entente
-  Municipalités non-comprises dans l'entente
-  Limite de MRC

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Février 2005



Cette entente globale prévoit les modalités concernant : la direction des opérations; la formation des pompiers; l'identification des équipements; la responsabilité civile; les assurances; les dépenses en immobilisation; la répartition des coûts d'opération des pinces de survie, de la chaloupe, de la motoneige et du traîneau; la durée et le renouvellement ainsi que le partage de l'actif et du passif. Par contre, celle-ci ne précise pas quel service sera appelé dans une zone donnée du territoire et aucun protocole ne spécifie le recours possible à un deuxième service d'incendie sur l'appel initial, sauf dans le cas des résidences pour personnes âgées, sur le territoire de la ville d'Acton Vale où le service d'incendie de Roxton Falls est dépêché sur les lieux dès l'appel initial.

Les municipalités d'Upton et d'Acton Vale possèdent les équipements (cisailles hydrauliques, écarteurs hydrauliques, bélier hydraulique, vérins, bois de soutènement, cales, cordes, chaînes, etc) requis pour les interventions en désincarcération et offrent leurs services aux municipalités limitrophes. Les deux services d'incendie possèdent des pompiers qui ont suivi le module 24 et l'entretien de ces appareils spécialisés est effectué régulièrement selon les directives du fabricant.

Aucun protocole n'existe concernant l'acheminement des ressources. En effet, se sont les ambulanciers ou les policiers dépêchés sur place qui communiquent avec le service d'incendie qu'ils jugent le plus près.

Tableau 22
Nombre d'accident avec désincarcération 1998 - 2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Acton Vale	3	4	3	1	7
Béthanie	-	-	-	-	-
Roxton	2	-	5	2	4
Roxton Falls					
Sainte-Christine	-	1	-	1	-
Saint-Nazaire-d'Acton	-	1	-	-	3
Saint-Théodore-d'Acton	-	1	2	1	2
Upton	2	1	3	5	3

Source : MRC d'Acton, mars 2004

Le Service d'Acton Vale a une entente particulière avec la ville de Saint-Hyacinthe en ce qui concerne l'intervention en présence de matières dangereuses. Celle-ci prévoit le coût d'une intervention nécessitant l'aide de cette brigade mais aussi le niveau de service offert soit « technicien ».

La municipalité d'Upton a elle aussi, une entente particulière avec la municipalité de Saint-Liboire; celle-ci portant sur les conditions d'intervention lors d'un incendie, puisque cette dernière ne fait pas partie de l'entente intermunicipale. La municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a le même genre d'entente avec le service d'incendie de Saint-Eugène.

Dans les orientations ministérielles, on note que la réquisition de ressources supplémentaires d'un même service de sécurité incendie ou de celui d'une localité

voisine exige, au préalable, la planification des modalités de redéploiement des ressources en pareil cas, de manière à continuer d'assurer une couverture adéquate sur l'ensemble du territoire. Il va sans dire, dans ce contexte, que le recours à l'entraide ponctuelle, prévu à l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie, ne saurait être envisagé que dans des situations exceptionnelles et que le processus régional de planification n'aurait pu anticiper.

Autres activités de secours ou de sauvetage

La municipalité de Roxton Falls vient de mettre en place un service de premiers répondants. Ils ont débuté leurs opérations au mois de janvier 2005. Ce service couvre les municipalités de Roxton Falls, Roxton et Béthanie.

La municipalité d'Upton vient de faire l'acquisition de matériel pour les sauvetages. Suite à des recommandations faites par la CSST, il a été convenu d'acheter les différents équipements nécessaires afin de répondre aux besoins en cas de sauvetage en hauteur et/ou en espace clos. Neuf pompiers, ont suivi la formation du module 21 jusqu'à maintenant. Ces derniers ont aussi un entraînement régulier en sauvetage. Les équipements sont entretenus sur une base régulière selon les directives du fabricant.

Au niveau de l'inventaire des espaces clos, il est difficile d'établir avec précision, le nombre exact d'établissements qui ont un des espaces clos. Par contre, plusieurs établissements agricoles ont ce type d'espace. L'historique est aussi très difficile à illustrer puisque les rapports d'événements pour ce type d'intervention ne sont pas très explicites.

La même difficulté se pose dans le cas de l'historique des feux de forêts puisque les informations disponibles sont très limitées. Par contre, comme nous l'avons vu précédemment, le territoire de la MRC d'Acton n'est pas très vulnérable à ce type d'incendie.

La ville d'Acton Vale possède une motoneige et un traîneau pour les interventions sur les sentiers de motoneige. Elle dispose aussi d'une embarcation à moteur pour le sauvetage nautique.

Les services d'incendie sont appelés pour les interventions en présence de monoxyde de carbone. Tous les services d'incendie, mis à part celui de Sainte-Christine, possèdent un détecteur de gaz. La calibration de cet instrument est faite selon les spécifications du constructeur. Les pompiers ont, lors de leur formation du module 9, appris à manipuler le détecteur de gaz et connaissent les directives à suivre lors de l'utilisation. Très peu d'interventions ont été réalisées jusqu'à maintenant mais compte tenu que les détecteurs de monoxyde de carbone sont maintenant exigés dans plusieurs types de construction, le nombre d'intervention pourrait être à la hausse.

Ce sont les policiers de la Sûreté du Québec qui patrouillent l'ensemble du territoire. Il n'existe plus aucun corps de police local dans la MRC d'Acton. Le tableau suivant rapporte les effectifs disponibles sur le territoire (véhicules).

Tableau 23
Effectifs de la Sûreté du Québec

	Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3
Lundi	24 / 24	8 h à 16 h	Renfort
Mardi	24 / 24	8 h à 16 h	Renfort
Mercredi	24 / 24	8 h à 16 h	Renfort
Jeudi	24 / 24	24 / 24	Renfort
Vendredi	24 / 24	24 / 24	Renfort
Samedi	24 / 24	24 / 24	Renfort
Dimanche	24 / 24	24 / 24	Renfort

Source : Sûreté du Québec

On remarque que pour certaines plages de la semaine, un seul véhicule est disponible pour l'ensemble de la MRC. Une intervention qui surviendrait à ce moment demanderait au service d'incendie d'affecter des effectifs à des tâches normalement effectuées par les policiers.

La MRC d'Acton compte sur la présence de deux ambulances pour couvrir l'ensemble du territoire. Par contre, les ressources ambulancières ne sont pas toujours en service. En effet, certaines plages horaires ont été ciblées (voir tableau ci-dessous) au cours desquelles la région peut compter sur les deux ambulances. À l'extérieur de ces plages, les ambulanciers sont sur appel. L'agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux prévoit aussi que dans certaines situations particulières, un véhicule d'une autre région peut venir prêter assistance aux ambulanciers de la MRC d'Acton. Par contre, compte tenu qu'ils sont localisés à plus d'une trentaine de kilomètres d'Acton Vale, ces ambulanciers ne sont pas en mesure de prodiguer les premiers soins dans les délais requis.

Dans le but d'offrir une couverture optimale, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux analyse annuellement les données reliées aux heures de demande des services ambulanciers et révisé, s'il y a lieu, la disponibilité des véhicules ainsi que celle du personnel.

Tableau 24
Effectifs des services ambulanciers

	Ambulance 1	Ambulance 2
Lundi	24 / 24	8 h à 16 h
Mardi	24 / 24	8 h à 16 h
Mercredi	24 / 24	8 h à 16 h
Jeudi	24 / 24	8 h à 16 h
Vendredi	24 / 24	8 h à 16 h
Samedi	24 / 24	8 h à 16 h

Ce qui précède permet de soulever une interrogation sur la présence éventuelle de premiers répondants. En effet compte tenu que les services ambulanciers sont très limités dans la région, les municipalités pourraient avoir recours à des mesures compensatoires; et celle des premiers répondants est certainement du nombre. Celles-ci ont en effet la possibilité de mettre sur pied un tel service, dans le but d'offrir une meilleure protection à leur population.

L'objectif poursuivi par l'implantation d'un service de premiers répondants est de réduire le temps de réponse.

Tableau 25
Volume de transport ambulancier

	Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule des autres zones ambulancières	Total
1996-1997	672	-	54	726
1997-1998	814	-	93	907
1998-1999	728	-	126	854
1999-2000	769	68	56	893
2000-2001	823	151	62	1036

Source : Dessercom, service ambulanciers et paramédicaux

Avec une moyenne de plus de 880 transports annuellement, au cours des années 1996-2001, les ambulances de la MRC d'Acton effectuent en effet environ 2,4 transports par jour.

Les services hospitaliers les plus près sont situés à plus d'une trentaine de kilomètres de la ville d'Acton Vale. Cependant, aucune information n'est disponible concernant le temps de réponse des services ambulanciers de la région. Il devient alors très difficile d'évaluer plus avant la pertinence d'un tel service. Le Tableau 26 indique les temps de réponse qui devraient être atteints lors d'une intervention. On remarque que pour les milieux ruraux, le temps de réponse raisonnable pour un service ambulancier est inférieur à trente minutes, tandis que les premiers répondants devraient être sur les lieux dans les quinze minutes suivant l'appel.

Tableau 26
Objectif de performance des premiers répondants / service ambulancier

Temps de réponse					
Service de premiers répondants			Service ambulancier		
Urbain	Semi urbain	Rural	Urbain	Semi rural	Rural
En dedans de 4 min.	Entre 8 et 12 min.	Entre 12 et 15 min.	En dedans de 8 min.	En dedans de 15 min.	En dedans de 30 min.

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Québec

L'objectif 8 des orientations ministérielles vise la planification de la sécurité incendie en vue d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou de services policiers. Diverses actions devront donc être prises par les municipalités afin d'atteindre cet objectif.

3.1.1.2 - Brigades et services privés

Brigades et services industriels ou institutionnels

Aucun service de sécurité incendie industriel ou d'établissement n'existe sur le territoire de la MRC d'Acton. Par contre, les industries de la région sont sensibilisées à la sécurité incendie et offrent annuellement des cours de formation à leurs employés. Certaines possèdent une brigade d'incendie et ont formé leurs employés à la manutention des extincteurs portatifs. Toutes les industries de plus de cent employés possèdent un système de gicleurs à l'intérieur de leur entreprise. Ce mécanisme d'autoprotection est un atout important pour les services d'incendie puisqu'il est en mesure de ralentir l'ampleur d'un sinistre. Le tableau suivant dresse la liste des outils que les entreprises possèdent et les actions menées en matière de sécurité incendie.

Tableau 27
Organisation des industries en sécurité incendie (100 employés et plus)

	Service de sécurité incendie industriel	Brigade d'incendie	Exercice d'évacuation	Nombre d'heures de formation annuellement	NFPA 600
Acton International 881, rue Landry Acton Vale	Non	Oui	Oui	3	Non
Camoplast Groupe Composite 1550, rang 2 Acton Vale	Non	N/D	N/D	N/D	Non
Camoplast Groupe Composite 130, rue de l'Église Roxton Falls	Non	Oui	Oui	3	Non
Camoguid 533, rue Roger Acton Vale	Non	N/D	N/D	N/D	Non
Beaulieu Canada 335, boulevard Roxton Acton Vale	Non	Oui	Oui	1	Non

Source : MRC d'Acton, mars 2004

Services ou équipements spécialisés disponibles pour la communauté

La ville d'Acton Vale peut compter sur les services et les équipements spécialisés de la ville de Saint-Hyacinthe pour les interventions mettant en cause des matières

dangereuses. Bien que ceux-ci soient situés à plus de trente minutes de la ville d'Acton Vale, cette situation ne semble pas poser de problème particulier pour une intervention efficace.

Tous les services d'incendie peuvent bénéficier des services d'Urgences Environnementales, d'Environnement Canada, lors d'un déversement de matières dangereuses.

Les pompiers de la ville d'Acton Vale ont suivi la formation du module 9, sensibilisation en présence de matières dangereuses. Ils sont ainsi en mesure d'identifier les matières dangereuses et ils peuvent, dans un deuxième temps, sécuriser les lieux en attendant l'équipe spécialisée de la ville de Saint-Hyacinthe. Selon l'entente conclut, la brigade Haz mat du service d'incendie de Saint-Hyacinthe a pour champ d'action :

- effectuer un sauvetage;
- stabiliser la situation;
- participer à l'identification des périmètres de sécurité avec les ressources spécialisées;
- si nécessaire, de neutraliser, en compagnie de ressources spécialisées externes, le produit;
- à l'exception des cas très mineurs, la récupération du produit est effectuée par une ressource spécialisée externe.

Cette brigade offre donc le niveau de service « technicien ». Les pompiers qui composent cette brigade ont suivi les modules 9 « sensibilisation en présence de matières dangereuses » et 22 « interventions spécialisées en présence de matières dangereuses ». Ils suivent annuellement 15 heures d'entraînement et possèdent les équipements pour intervenir tel que les habits encapsulés. Cette brigade est appelée lorsque l'intervention dépasse la capacité du service d'incendie. Depuis sa création en 1999, les interventions sont relativement rare, on parle d'environ une par année.

Les autres services municipaux ont complété la formation sur les matières dangereuses. De plus, les services d'incendie qui ont une conduite de gaz naturel sur leur territoire ont suivi un cours dispensé par Gaz Métropolitain.

Lors d'incident impliquant des matières dangereuses, le guide d'intervention d'urgence, préparé par Gaz métropolitain, est utilisé comme cadre de référence. De plus, l'organisme d'intervention d'urgence CANUTEC est appelé et offre un support aux services d'incendie.

Ententes et modalités d'entraide

3.1.2 - Ressources consacrées à la sécurité incendie

3.1.2.1 - Ressources financières

Dépenses en sécurité incendie par municipalité

Voici maintenant un aperçu des dépenses nettes en sécurité incendie.

Tableau 28
Dépenses en sécurité incendie par municipalité

	Dépenses totales 2001	Dépenses nettes en sécurité incendie 2001	% dépenses totales vs dépenses incendies
Acton Vale	5 342 000 \$	235 253 \$	4,5 %
Béthanie	248 100 \$	10 455 \$	4,2 %
Roxton	696 296 \$	36 414 \$	5,2 %
Roxton Falls	669 133 \$	37 251 \$	5,6 %
Saint-Nazaire- d'Acton	600 105 \$	45 994 \$	7,6 %
Saint-Théodore- d'Acton	830 371 \$	52 494 \$	6,3 %
Ste-Christine	442 756 \$	28 676 \$	6,4 %
Upton	1 384 942 \$	43 820 \$	3,2 %
Total	10 213 703 \$	490 357 \$	4,8 %

Source : MRC d'Acton 2001

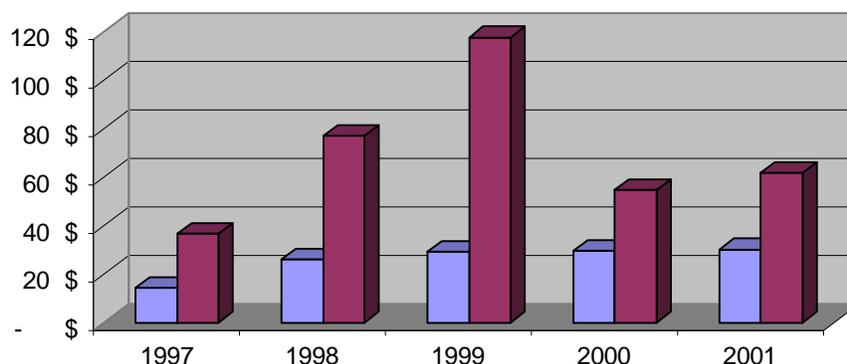
On remarque que les dépenses nettes en sécurité incendie, pour toutes les municipalités de la MRC d'Acton, représentent 4,8 % des dépenses totales. Cette somme, répartie au prorata de la population, donne une moyenne de 28,26 \$/hab. À titre de facteur comparatif, cette dernière est de 62,50 \$/hab. pour l'ensemble du Québec et de 87,34 \$/hab. pour l'Ontario.

Il est aussi intéressant de comparer les dépenses en sécurité incendie versus les pertes matérielles. Le graphique ci-dessous illustre les dépenses reliées à la sécurité incendie par rapport aux pertes matérielles encourues. Dans un premier temps, on remarque que les pertes ont été de 37 \$/hab. en 1997, 1 529 \$/hab. en 1998, 118 \$/hab. en 1999, 55 \$/hab. en 2000 et finalement 62 \$/hab. en 2001; pour une moyenne de 360 \$ pour les cinq dernières années. Si l'on soustrait les pertes reliées à l'incendie de l'usine Peerless en 1998, soit 22 500 000 \$, on obtient une moyenne de 70 \$/hab.; ce qui est encore plus élevé que celle du Québec, qui est de 53,28 \$/hab.

L'incendie de l'usine Peerless n'a pas qu'affecté les statistiques de pertes en incendie pour la ville d'Acton Vale puisque l'usine ne s'est pas reconstruite. La ville doit donc conjuguer avec des pertes de revenu de taxation.

Graphique 1

Dépenses nettes en sécurité incendie et pertes matérielles par habitant



L'analyse des dépenses en sécurité incendie met aussi en évidence que le total de celles-ci par habitant équivaut à près de la moitié des pertes. Dans une publication récente du ministre de la Sécurité publique, intitulée « La sécurité incendie au Québec », on remarque que, pour un bassin de population de 15 000 personnes, les dépenses d'un service de sécurité incendie par habitant pourraient être égales aux pertes encourues par habitant.

Tableau 29
Historique des pertes attribuables aux incendies entre 1997 et 2001

	Pertes attribuables aux incendies 1997	Pertes attribuables aux incendies 1998	Pertes attribuables aux incendies 1999	Pertes attribuables aux incendies 2000	Pertes attribuables aux incendies 2001
Acton Vale	112 739 \$	22 841 500 \$	421 038 \$	580 099 \$	816 010 \$
Béthanie	500 \$	186 200 \$	82 734 \$	1 200 \$	5 224 \$
Roxton	-	-	553 415 \$	-	3 000 \$
Roxton Falls	221 212 \$	395 306 \$	25 029 \$	17 556 \$	34 829 \$
Saint-Nazaire-d' Acton	1 000 \$	-	215 566 \$	-	4 500 \$
Saint-Théodore-d' Acton	168 312 \$	229 995 \$	10 500 \$	68 030 \$	-
Ste-Christine	7 500 \$	-	4 271 \$	50 000 \$	-
Upton	54 771 \$	40 616 \$	523 208 \$	139 615 \$	99 532 \$
MRC	566 034 \$	23 693 617 \$	1 835 761 \$	856 500 \$	963 095 \$

Source : Ministère de la Sécurité publique

Il faut être extrêmement prudent à la lecture du Tableau 29. En effet, l'usine Peerless, située sur la rue Bernard à Acton Vale, a vu sa valeur diminuer de 2 863 600 \$ au rôle d'évaluation suite à l'incendie survenu en 1998. L'écart entre la diminution de l'évaluation du bâtiment et les pertes encourues sont très importantes. Une problématique identique se pose également pour les bâtiments d'élevage. Lors d'un incendie dans un tel bâtiment, la valeur du cheptel est comptabilisée dans les pertes, de sorte que le milieu se retrouve avec des pertes astronomiques. Lors de l'élaboration des indicateurs de performance, il faudra rester sensible à ce facteur qui peut être très discriminatoire pour les services incendie de la région.

Depuis 1997, on note une augmentation des pertes imputables aux incendies. Malgré les efforts consentis par les services d'incendie dans la formation et dans le renouvellement de leurs équipements, aucun gain n'est rapporté à ce chapitre, ce qui démontre clairement qu'un programme de prévention doit maintenant être mis de l'avant.

Le Tableau 30 signale la valeur des pertes imputables aux incendies par habitant. Pour plusieurs municipalités, celle-ci dépasse 55 \$/ hab., montant qui constitue la moyenne québécoise.

Tableau 30
Valeur des pertes d'incendies par habitant

	1997	1998	1999	2000	2001
Acton Vale ¹	15,71 \$	3 184,82 \$	55,99 \$	76,43 \$	107,82 \$
Béthanie	1,41 \$	525,99 \$	232,39 \$	3,43 \$	15,14 \$
Roxton	-	-	496,78 \$	-	2,75 \$
Roxton Falls	161,35 \$	288,33 \$	18,51 \$	13,15 \$	26,61 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	1,07 \$	-	231,54 \$	-	5,13 \$
Saint-Théodore-d'Acton	103,07 \$	140,84 \$	6,55 \$	41,76 \$	-
Sainte-Christine	9,41 \$	-	5,09 \$	60,68 \$	-
Upton ²	28,41 \$	21,07 \$	261,34 \$	66,99 \$	45,80 \$
MRC	36,99 \$	1 548,29 \$	116,82 \$	54,09 \$	59,17 \$

1 – inclus la population de la municipalité de Saint-André-d'Acton avant le regroupement de 1999

2 – inclus la population de la municipalité de Saint-Éphrem-d'Upton avant le regroupement de 1998

Le Tableau 31 souligne les pertes matérielles par habitant du Québec, de l'Ontario et du Canada, entre 1996 et 2000.

Tableau 31
Pertes matérielles par habitant

	1996	1997	1998	1999	2000
Québec	54,54 \$	52,67 \$	56,39 \$	55,52 \$	51,65 \$
Canada	39,37 \$	44,62 \$	36,88 \$	38,47 \$	-
Ontario	31,47 \$	39,06 \$	27,32 \$	33,79 \$	29,08 \$

Source : Ministère de la Sécurité publique

Les orientations ministérielles espèrent que l'on abaisse le taux des pertes matérielles au Québec au niveau de celui du Canada, dans les cinq prochaines

années, et de celui de l'Ontario, sur une période de dix ans. Pour l'année 1999, la moyenne canadienne se chiffrait à 38,47\$ par habitant, la moyenne québécoise à 55,52 \$ tandis que celle de l'Ontario atteignait 33,79 \$. Beaucoup d'efforts devront être consentis pour diminuer cette moyenne par habitant au Québec. Et une des solutions consiste à réduire le nombre d'incidents à la source, grâce à la prévention. Dans un document publié par le ministère de la Sécurité publique, on pouvait y lire :

« Pour atteindre le taux de pertes matérielles moyen du Canada d'ici 2006, le taux québécois devra encore diminuer de 20 % par rapport aux taux de 2001. D'ici 2011, afin d'atteindre le taux de l'Ontario, cette diminution devra être de 40 %, soit de 20 \$ par habitant. Cette somme correspond à l'écart entre les dépenses en sécurité incendie de l'Ontario, 87,34 \$ par habitant, et du Québec, 62,50 \$ par habitant. »

Évolution récente

Suite à l'analyse des dépenses en sécurité incendie pour les cinq dernières années, force est de constater que les budgets incendie ont augmenté substantiellement en 1999. L'incident de l'usine Peerless a obligé la ville d'Acton Vale à former ses effectifs et du même coup, ceci s'est traduit par une augmentation des budgets. Le même mouvement s'est fait ressentir dans les autres municipalités; ce qui donne une augmentation des dépenses de plus de 115 %, pour l'ensemble des services d'incendie de la MRC, entre 1997 et 2001. Cette somme représente des dépenses par habitant de 30,05 \$ pour la MRC d'Acton, ce qui correspond à la moitié des dépenses consenties au même titre pour l'ensemble du Québec, soit 62,50 \$/hab.

Tableau 32
Dépenses totales en sécurité incendie entre 1997 et 2001

Services d'incendie	Dépenses incendies 1997	Dépenses incendies 1998	Dépenses incendies 1999	Dépenses incendies 2000	Dépenses incendies 2001
Acton Vale	118 993 \$	264 641 \$	286 559 \$	264 546 \$	285 512 \$
Roxton Falls	35 738 \$	49 857 \$	57 578 \$	59 857 \$	69 184 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	22 378 \$	19 944 \$	45 009 \$	41 371 \$	45 994 \$
Ste-Christine	20 819 \$	31 239 \$	30 634 \$	37 206 \$	28 276 \$
Upton	20 759 \$	35 302 \$	31 543 \$	56 524 \$	43 820 \$
Total	218 687 \$	400 983 \$	451 323 \$	459 504 \$	472 786 \$

Source : Municipalité locales de la MRC d'Acton 2001

Principaux objets de dépenses

Les principaux objets de dépenses sont présentement reliés à la formation du personnel, à l'acquisition de biens ou au renouvellement de la flotte de véhicules ainsi qu'à la rémunération du personnel. Très peu d'entre elles sont affectées vers la prévention des incendies. Mis à part quelques plans d'intervention, aucune dépense n'a été consentie pour l'analyse des risques présents sur le territoire.

Tableau 33
Renseignements financiers (dépenses réelles en 2001)

	Dépenses totales	Salaires	Formation	Entretien des véhicules	Achat et location d'outils	Achat de vêtements	Matériel de bureau	Système de communication	Mesures de prévention	Services reçus d'autres organismes
Acton Vale	285512	134674	31190	76775	1055	4311	770	17133	16020	3584
Roxton Falls	67058	30788	8476	16341	535	814	2821	5375		1908
Saint-Nazaire-d'Acton	45786	15066	7524	11258	2517	3081		3019	300	955
Sainte-Christine	28676	6326	3882	7844	22	8203	341	2032		
Upton	43820	13192	9086	11123	302		3466	4462	173	2016

Source : Municipalités locales, 2001

Le Tableau 33 signale les dépenses inscrites à chacun des postes budgétaires; les salaires représentent 42,4 % de toutes les dépenses en sécurité incendie. De plus, celles reliées aux véhicules comptent pour 26,2 % du total. Comme mentionné plus tôt, les mesures de prévention dans les municipalités sont très limitées de sorte que les dépenses sont globalement marginales.

Finalement, au Tableau 34, on remarque que le niveau de dépenses au chapitre des immobilisations fixes n'est pas très élevé dans les différents services d'incendie. Voilà sans doute un signe qui laisse présager que certains éléments de leurs actifs doivent être renouvelés ou nécessiteront des investissements.

Tableau 34
Renseignements financiers (immobilisations)

	Coût des immobilisations	Bâtiments	Terrain	Véhicules	Machinerie, outillage	Ameublement, équipement de bureau	Autres immobilisations	Recettes pour services rendus à d'autres organismes
Acton Vale	44 419	366		21 676	22 025	352		94 678

Roxton Falls	96 451			76 825	19 626			131 039
Saint-Nazaire-d'Acton	2 066							
Sainte-Christine								
Upton								

Source : Municipalités locales, 2001

La capacité financière de payer d'une communauté pourrait être un argument jugé recevable par certains, dans le but de se dissocier de certains éléments de la mise en œuvre du schéma dont le coût serait jugé trop élevé. Par contre, il est clairement établi dans les orientations ministérielles que cet exercice doit faire reposer les décisions des municipalités en matière de sécurité incendie, non plus strictement sur des considérations financières ou limitées aux seules capacités locales pour affronter certaines situations, mais sur l'état des risques présents sur le territoire et sur le niveau de ressources accessibles, au plan régional, pour y faire face.

3.1.2.2 - Ressources humaines

Niveau et répartition des effectifs en sécurité incendie dans les différentes parties du territoire

La MRC d'Acton dispose de 99 pompiers volontaires, répartis dans cinq services d'incendie. De ce nombre, dix-neuf sont officiers et cinq directeurs. Aucun technicien en prévention des incendies n'est en poste dans la MRC d'Acton. (Cartes #21, #22 et #23)

Tableau 35
Nombre (théorique) de pompiers disponibles présents sur le territoire

	Acton Vale	Roxton Falls	Sainte-Christine	Saint-Nazaire-d'Acton	Upton	Total
Nombre total	28	24	16	16	15	99
Jour	25/28	9/24	11/16	12/16	9/15	66/99
Soir	27/28	17/24	12/16	14/16	14/15	84/99
Nuit	25/28	18/24	13/16	14/16	14/15	84/99

Source : Services d'incendie, 2001

Ce tableau présente le nombre de pompiers disponibles sur le territoire par municipalité. Pour arriver à déterminer ce nombre, chaque directeur a été mis à contribution pour identifier les lieux et les heures de travail de ceux-ci ainsi que leur lieu de résidence. Avec ces données, il a été possible de produire une carte qui illustre la localisation de chaque individu. Le nombre apparaissant dans le



**Carte # 21
Localisation des
effectifs entre
7:00 et 17:00**

Légende :

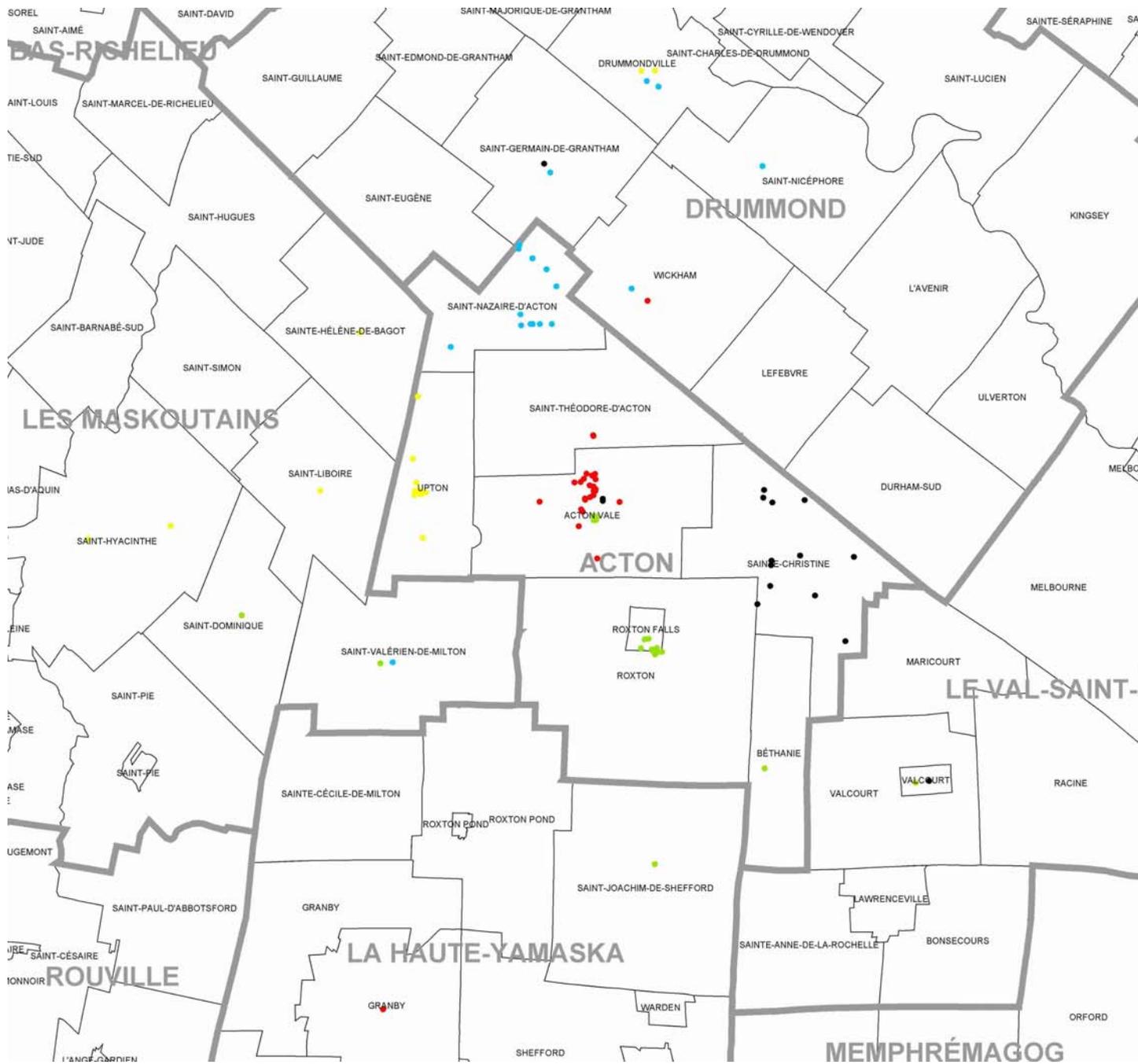
-  Municipalité
-  MRC
-  Pompier Acton Vale
-  Pompier Roxton Falls
-  Pompier Saint-Nazaire-d'Acton
-  Pompier Sainte-Christine
-  Pompier Upton

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004





**Carte # 22
Localisation des
effectifs entre
17:00 et 0:00**

Légende :

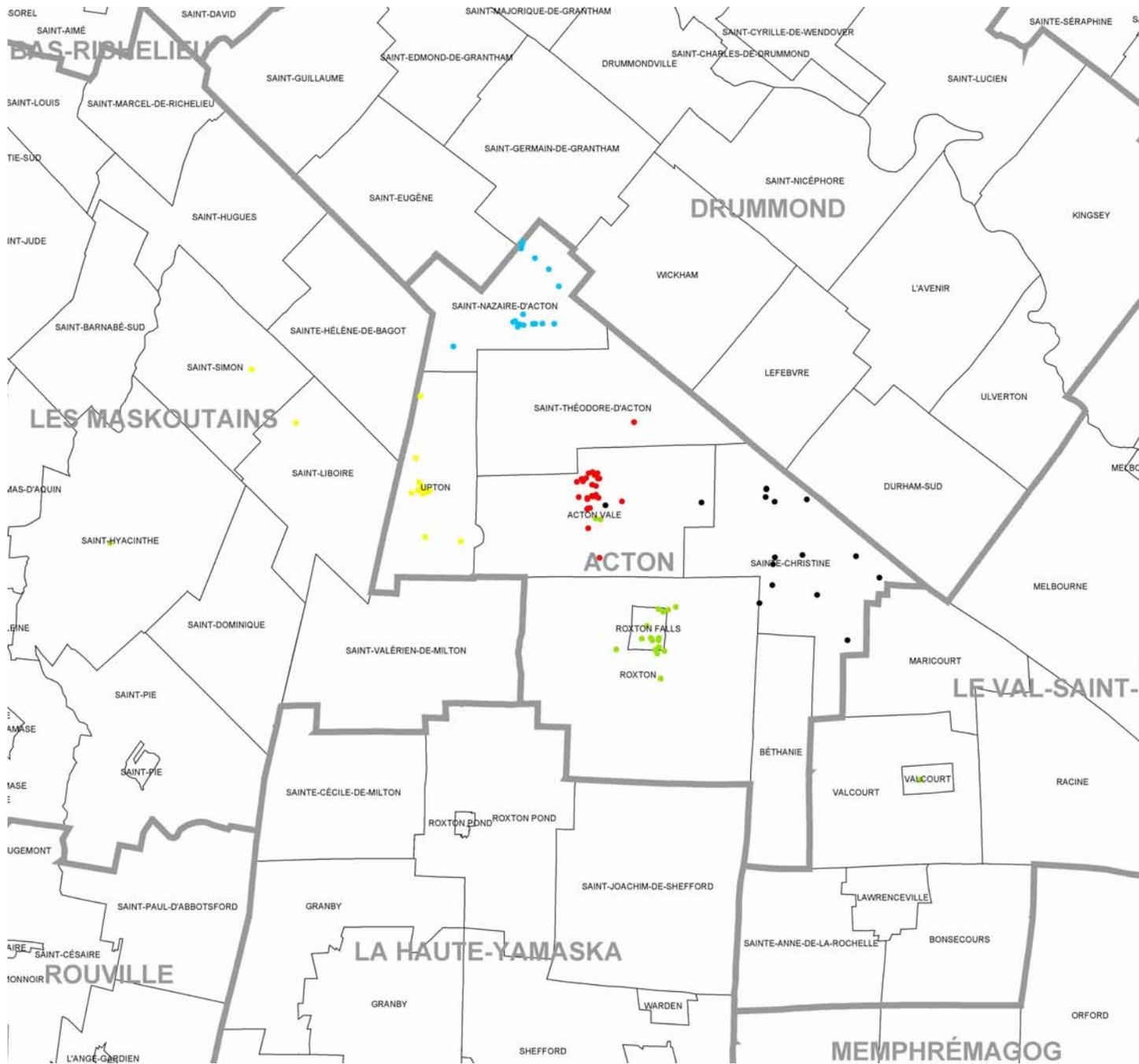
-  Municipalité
-  MRC
-  Pompier
Acton Vale
-  Pompier
Roxton Falls
-  Pompier
Saint-Nazaire-d'Acton
-  Pompier
Sainte-Christine
-  Pompier
Upton

Échelle

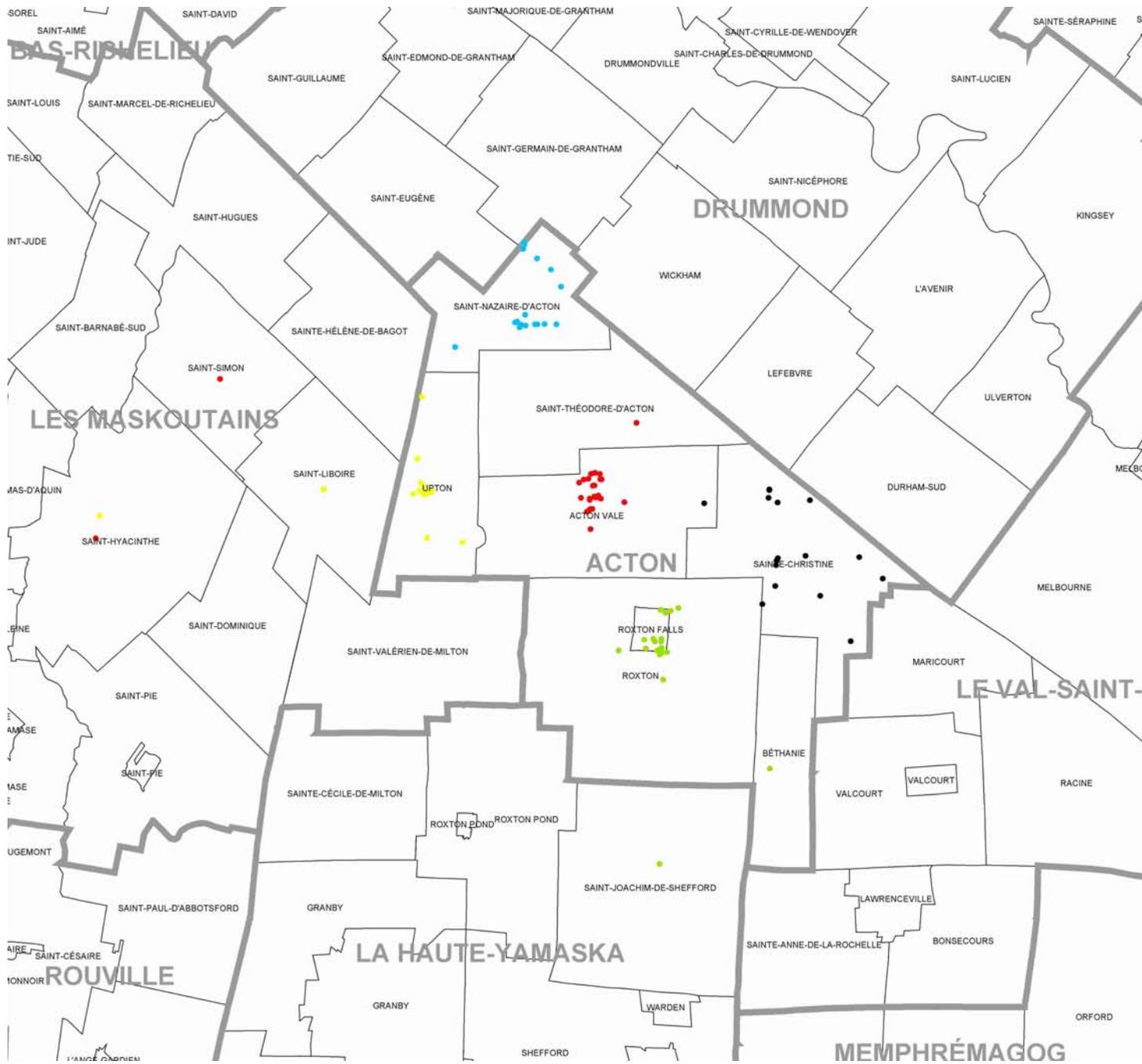
0 1 2 4 Kilomètres




Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004



**Carte # 23
Localisation des
effectifs entre
0:00 et 7:00**



Légende :

-  Municipalité
-  MRC
-  Pompier Acton Vale
-  Pompier Roxton Falls
-  Pompier Saint-Nazaire-d'Acton
-  Pompier Sainte-Christine
-  Pompier Upton

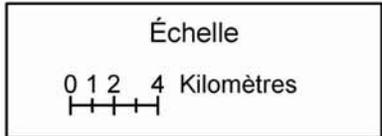


Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004

Tableau 35 est celui des pompiers localisés dans un rayon de cinq kilomètres de la caserne, soit la distance prévue pour un temps de mobilisation de cinq minutes.

Il faut toutefois être très prudent à la lecture de ce tableau puisque ce dernier ne prend pas en considération les déplacements que ces individus font normalement, à savoir les courses, les loisirs ou les visites à l'extérieur de la municipalité.

Il s'agit donc d'effectifs potentiellement disponibles puisque seule la municipalité d'Upton a une cédule de garde obligatoire, avec sept pompiers qui doivent demeurer disponibles ou se faire remplacer lorsqu'ils quittent les limites de la municipalité. Pour les autres services d'incendie, la disponibilité repose sur une base volontaire.

Ce tableau permet aussi d'établir un constat clair en ce qui a trait aux effectifs disponibles. Pour atteindre les objectifs ministériels, il faudra faire appel à l'entraide automatique sur une base régulière, notamment le jour, pour les services de Roxton Falls, Upton, Sainte-Christine et Saint-Nazaire-d'Acton, puisque le nombre minimal de pompiers à dépêcher sur les lieux d'un sinistre à risque faible, est de dix et ce, dans un délai de dix minutes. Il ne faut pas oublier que le nombre de dix n'inclut pas le personnel affecté au transport de l'eau. Il faut donc ajouter deux personnes de plus par camion-citerne dépêché sur les lieux. Il devient alors inévitable de recourir, dès l'appel initial, à un autre service pour répondre aux attentes ministérielles.

Pour ce qui est des interventions de soir et de nuit, on remarque que les municipalités possèdent suffisamment d'effectifs afin de rencontrer le nombre de 10 pompiers. Par contre, pour les risques plus élevés, la plupart des services d'incendie devront faire appel à un autre service puisque le nombre de pompiers sera plus élevé.

Statut (pompier, officier, civil) et ancienneté du personnel

L'âge moyen des pompiers est de 33,6 ans, ce qui est relativement jeune. Il n'y a donc pas lieu de prévoir, à court terme, de remplacement de personnel éligible à la retraite. Par contre, certains services d'incendie devront peut-être engager du personnel supplémentaire afin de conserver l'effectif minimal requis pour les différentes interventions.

De plus, certains pompiers n'ont pas encore suivi la formation et quitteront leur poste lorsque celle-ci deviendra « obligatoire ». Les services d'incendie qui se retrouvent dans cette situation ont intérêt à amorcer le processus d'embauche de personnel afin de remplacer ces effectifs. D'autant plus que certains d'entre eux vivent également une problématique particulière en ce qui a trait à l'embauche de personnel.

Plusieurs personnes manifestent un intérêt certain pour le métier de pompier volontaire, mais elles ne sont pas disposées à assister aux cours de formation requis et ce, pour plusieurs raisons. Le recours à l'entraide automatique est une solution, mais un service d'incendie doit posséder un seuil minimal d'effectifs afin de fonctionner selon les règles de l'art.

Degré de qualification

Le Tableau 36 fournit le nombre de pompiers, par service incendie, qui ont suivi les différents cours de formation.

Cette dernière est devenue une priorité dans la MRC, suite à l'incendie de l'usine Peerless, à Acton Vale, en 1998. En effet, avant cet incident, très peu de pompiers possédaient la formation des blocs A, B, C et D.

Aujourd'hui, un peu plus de 75 % des pompiers ont suivi les cinq premiers modules et la formation va bon train, de telle sorte quelle devrait être complétée d'ici dix-huit mois. Le tableau ci-dessous signale aussi que dix-huit officiers ont suivi les cours d'intervention et de coordination, soit les cours identifiés 101 à 104 dans le tableau. On remarque aussi que trente-quatre pompiers sont formés pour intervenir en présence de matières dangereuses (module 9) et qu'ils font partis des services d'incendie de la ville d'Acton Vale et de la municipalité de Roxton Falls.

Tableau 36
Formation acquise par les pompiers de la MRC d'Acton

Module	Acton Vale	Roxton Falls	Sainte-Christine	Saint-Nazaire-d'Acton	Upton
1- Santé et sécurité au travail	27/28	20/24	16/16	15/16	15/15
2- Notions relatives à l'extinction d'incendies	26/28	17/24	13/16	14/16	14/15
3- Appareils respiratoires autonomes	26/28	17/24	16/16	12/16	15/15
4- Notions relatives aux bâtiments	26/28	17/24	13/16	12/16	15/15
5- Matériel d'intervention	26/28	17/24	16/16	12/16	13/15
6- Matériel d'intervention relatif à l'eau	20/28	17/24		9/16	15/15
7- Technique de ventilation	20/28	17/24		9/16	13/15
8- Processus d'intervention pour un bâtiment de faible hauteur	20/28	17/24		9/16	13/15
9- Intervention en présence de matières dangereuses	26/28	17/24		9/16	13/15

15- Véhicules d'élévation	18/28				
21- Sauvetages divers					9/15
23- Sauvetages nautique					
24- Incendies et accidents de véhicules	15/28				9/15
101- Stratégie et tactique d'intervention	10/28	4/24	2/16	1/15	5/15
102- Gestion de l'intervention	10/28	4/24	1/16	1/15	6/15
103- Recherche et cause	10/28	4/24		1/15	6/15
104- Mesure de sécurité	10/28	6/24		1/15	4/15
Permis classe 4 A	23/28	16/24	9/16	12/15	11/15

Compilation septembre 2005

Les autres services devront aussi assurer la formation de leurs effectifs. Cette dernière a pour but de sensibiliser les premiers intervenants sur une scène où il y a présence de matières dangereuses.

De plus, neuf pompiers possèdent la formation pour le sauvetage et vingt-trois autres ont suivi le module 24, incluant la désincarcération. Finalement, soixante-treize pompiers possèdent un permis de la classe 4 A, relatif à la conduite des véhicules d'urgence.

Tableau 37
Formation acquise par les pompiers des autres services (hors MRC)

Module	Roxton Pond	St-Valérien-de-Milton	Saint-Liboire	St-Hélène-de-Bagot	St-Eugène	Wickham	Durham-Sud	St-Germain-de-Grantham	Valcourt
1- Santé et sécurité au travail	16/20	19/19	12/16	18/18	11/13	10/15	16/16	14/18	28/32
2- Notions relatives à l'extinction d'incendies	16/20	16/19	14/16	12/18	1/13	10/15	12/16	14/18	26/32
3- Appareils respiratoires autonomes	16/20	16/19	14/16	12/18	1/13	10/15	10/16	14/18	26/32
4- Notions relatives aux bâtiments	5/20	16/19	14/16	12/18	1/13	10/15	10/16	14/18	28/32
5- Matériel d'intervention	17/20	16/19	14/16	7/18	1/13	10/15	10/16		22/32
6- Matériel d'intervention relatif à l'eau	18/20	16/19		4/18	1/13	10/15	8/16	14/18	27/32
7- Technique de ventilation	10/20	16/19		12/18	1/13	10/15	9/16		22/32

8- Processus d'intervention pour un bâtiment de faible hauteur	10/20	16/19		4/18	1/13	10/15	9/16		22/32
9- Intervention en présence de matières dangereuses	3/20	16/19		6/18	1/13	10/15	9/16	14/18	25/32
24- Incendies et accidents de véhicules	10/20								
101- Stratégie et tactique d'intervention	4/20	5/19	4/16	5/18	1/13	3/15	2/16		
102- Gestion de l'intervention	2/20	4/19		4/18	1/13	3/15			1/32
103- Recherche et cause	3/20	5/19		4/18	1/13	3/15			
104- Mesure de sécurité	4/20	5/19		4/18	1/13	3/15			

Compilation janvier 2005

On note que la plupart des services d'incendie des autres municipalités ont aussi amorcé la formation de leur personnel. La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a planifié suivre la formation du module 24 en 2006. Les pompiers de ce service possèdent une formation du constructeur des pincés. La municipalité de Roxton Falls devra s'assurer que le service de Valcourt suivra le module 24.

Le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (L.R.Q., c. S-3.4) a été publié dans la gazette officielle au mois de mai 2004. Ce règlement prévoit qu'un pompier qui est chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie, doit être titulaire du diplôme d'études professionnelles «Intervention en sécurité incendie» ou de l'attestation de spécialisation professionnelle «Intervention en cas d'incendie», décernée par le ministère de l'Éducation, ou son équivalent.

Il mentionne également que le pompier chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie, entré en fonction entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2004, dispose d'un délai de 48 mois, à compter du 1^{er} septembre 2004 pour obtenir le certificat Pompier 1. Cette certification ne comporte pas les spécialités tel que désincarcération, appareil d'élévation, opérateur de pompe, ainsi que les sauvetages.

La direction des opérations est aussi visée par ce règlement. En effet le pompier, qui agit à titre de directeur et qui dirige un service de sécurité incendie, entré en fonction entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006, dispose d'un délai de 48 mois, à compter du 1^{er} septembre 2006, pour obtenir le certificat Officier 1 ou Officier non urbain. La même exigence touche les pompiers qui agissent à titre d'officiers responsables de la gestion des interventions, c'est-à-

dire qui supervisent et dirigent le travail des pompiers sur les lieux d'un incendie, s'ils sont entrés en fonction entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006.

En plus de ce règlement, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, qui s'applique présentement à tous les services d'incendie, prévoit qu'un employeur doit assurer une formation, un entraînement et une supervision appropriés afin que la travailleuse ou le travailleur ait l'habileté et les connaissances nécessaires pour accomplir son travail de façon sécuritaire; d'où l'importance de compléter la formation des effectifs le plus tôt possible. Finalement, la norme NFPA 1500, « norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie » exige au chapitre 3 que les pompiers soient formés et en précise les modalités.

Tableau 38
L'ancienneté moyenne des effectifs par service

Service d'incendie	Ancienneté
Acton Vale	11
Roxton Falls	12
Saint-Nazaire-d'Acton	N/D
Sainte-Christine	11
Upton	6

Même si cette formation n'est pas complétée dans tous les cas, les pompiers en poste cumulent plusieurs années d'expérience.

En plus de la formation académique, les pompiers assistent mensuellement à des pratiques organisées par la direction des opérations. Leur durée varie entre deux et trois heures, ce qui donne un ratio d'environ 36 heures/pompier sur une base annuelle.

Les orientations ministérielles mentionnent que le travail d'intervention en sécurité incendie requiert de la part de chaque individu, la maîtrise de connaissances et d'habiletés particulières. De plus, il présuppose l'atteinte, par le groupe d'intervention, de standards élevés en matière de coordination. En conséquence, tout service municipal doit, afin de maintenir constantes ces conditions, voir à l'entraînement régulier de son personnel. La norme NFPA 1500 - *Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans un service d'incendie* - établit la fréquence des séances d'entraînement. Il y est notamment mentionné, au chapitre 3, qu'un programme d'entraînement consistant en un exercice mensuel représente un minimum pour le personnel d'un service de sécurité incendie susceptible d'être appelé à combattre un incendie de structures. Un nombre d'heures supplémentaires est toutefois recommandé lorsqu'une municipalité possède des équipements particuliers ou lorsqu'elle offre des services spécialisés. Un tel programme devrait également tenir compte des risques propres à chaque milieu, en prévoyant notamment des exercices de simulation, inspirés du contenu des plans d'intervention préparés

pour les bâtiments susceptibles de présenter des difficultés en cas d'incendie. De même, dans le cas où l'on procède au brûlage de bâtiments, il y aurait avantage à ce que les séances d'entraînement s'inspirent des dispositions de la norme NFPA 1403 - *Standard on Live Fire Training Evolution*, ainsi que du canevas d'entraînement et pratique en caserne, élaborer par l'École nationale des pompiers du Québec.

Affectations (prévention, inspection, intervention) et disponibilité

Modalité et niveau de rémunération

Tous les effectifs de la MRC d'Acton sont embauchés à titre de pompiers volontaires. Le directeur de la municipalité d'Upton et celui de la ville d'Acton Vale, ainsi que le directeur adjoint de la ville d'Acton Vale, ont des heures prédéterminées à chaque semaine pour des fins administratives. Finalement, tous les nouveaux pompiers doivent subir un examen médical lors de leur embauche.

Tableau 39
Rémunération des effectifs par service incendie

	Acton Vale	Roxton Falls	Sainte-Christine	Upton	Saint-Nazaire-d'Acton
Pompier	19,11 \$	17,65 \$	18,70 \$	16,00 \$	15 \$
Lieutenant	22,04 \$	19,61 \$	18,70 \$	1 h 20 \$ 2 h 17 \$	15 \$
Capitaine	22,04 \$	19,61 \$	18,70 \$	1 h 20 \$ 2 h 17 \$	15 \$
Assistant directeur	24,76 \$	19,61 \$	18,70 \$	1 h 20 \$ 2 h 17 \$	15 \$
Directeur	27,48 \$	23,09 \$	24,92 \$	20 \$	15 \$
Pratique	10 \$ X 3 h	14,82 \$	12,48 \$ h 22,44 \$ chef	1 h 15 \$	12 \$ h
Cours divers	10 \$ / h	repas + km	repas + km	18 \$ / jour + repas + km	10 \$
Appel minimum	1,5 h	1 h	1 h	1 h	1 h à 200 %
Repas	4 h	4 h	discrétion	discrétion	sur h repas
Jours fériés	200 %	150 %	100 %	100 %	100 %
Directeur salaire de base	14 h semaine	2180 \$	50,00 \$ / mois	100 \$ / mois	
Dimanche de garde	51,43 \$ pompier 58,78 \$ officier			15 \$	12 \$
Réunion	10 \$ / h				

Source : Service d'incendie, novembre 2002

Comme l'indique le tableau, les salaires des pompiers varient entre 15 \$ et 19,11\$ l'heure.

3.1.2.3 - Ressources matérielles

Nombre, emplacement et état des casernes, des véhicules et des équipements de combat contre l'incendie

La MRC d'Acton compte cinq casernes sur son territoire. Elles se retrouvent dans les municipalités d'Acton Vale, Upton, Roxton Falls, Sainte-Christine et Saint-Nazaire d'Acton. Plusieurs d'entre elles sont situées au centre géographique de la municipalité, ce qui en fait un atout important au chapitre du temps de réponse.

Tableau 40
Caractéristiques des casernes

Services de sécurité incendie	Nombre de baies	Nombre de portes	Bureaux	Toilettes	Salles de cours	Contraintes
Acton Vale	7	4	oui	oui	oui	1
Roxton Falls	4	3	oui	oui	oui	1-2-3-4-5
Sainte-Christine	3	1	non	non	non	1-2-3-4-5
Saint-Nazaire-d'Acton	3	2	oui	oui	oui	
Upton	4	2	oui	oui	oui	1-2-3-5

Contraintes :

- 1- Espaces de stationnement pour les pompiers
- 2- Espaces d'entreposage limités
- 3- Manœuvre d'entrée et de sortie
- 4- Disponibilité de l'eau à la caserne
- 5- Aménagement par rapport au besoin
- 6- Emplacement
- 7- Intégrité structurale
- 8- Conflit d'usage

La municipalité de Roxton Falls a procédé au cours de l'année 2005 au réaménagement intérieur sa caserne ainsi qu'à l'aménagement d'un stationnement. Ces modifications ont réglé les contraintes énumérées au tableau 40. La municipalité de Sainte-Christine a procédé à des travaux modifiant l'ouverture, ce qui facilite les manœuvres de sorties des véhicules de la caserne et augmente l'espace d'entreposage. Pour les autres services, les contraintes reliées à la caserne n'ont pas d'impact sur le temps d'intervention.

En ce qui a trait aux véhicules d'intervention, deux municipalités (Roxton Falls et d'Upton) viennent tout juste de renouveler leur autopompe. On retrouve quatre autopompes certifiées selon la norme ULC-S515 M88. La municipalité de Sainte-Christine possède une autopompe; par contre, l'état général du véhicule fait en sorte que la municipalité devra donc envisager à très court terme le remplacement de son camion. Des tests ont été effectués par chacun des services d'incendie afin de connaître l'état de leurs véhicules. Il s'agit des épreuves de pesée, d'accélération, de freinage, de vitesse de pointe ainsi que des épreuves à vide et de capacité de pompes des pompes.

Les orientations ministérielles concernant les équipements d'intervention sont les suivantes : un service de sécurité incendie doit disposer d'au moins une autopompe conforme à la norme de fabrication ULC-S515 «*Standard for Automobile Fire Fighting Apparatus*». Dans les secteurs qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc, il doit pouvoir compter, en plus de cet équipement, sur au moins un camion-citerne conforme à la même norme.

Tableau 41
Véhicules d'intervention

Municipalité	Camion	Année	Débit nominal de la pompe (l/min)	Volume du réservoir (litre)	Ouverture de la valve de vidange (cm)	Programme d'entretien	Essai de pompage réussi	Tests annuels	ULC
Acton Vale	Autopompe	1994	4 725	3 600		Oui	Oui	Oui	Oui
	Autopompe (tour)	1989	4 725	3 150					Oui
	Camion échelle	1977							Oui
	Sauvetage	1999							Oui
	Citerne	1990		13 000	25 (carré)				Non
	Citerne	1990		13 000	25 (carré)				Non
Roxton Falls	Autopompe	2000	3 818	3 636		Oui	Oui	Oui	Oui
	Citerne pompe	1980	1 136	13 638	15 (rond)				Non
	Citerne	1995		13 000	20 et 2 X				Non
	Unité de secours	1981			10 (rond)				Non
Ste-Christine	Autopompe	2006	4 000	6 500	25 (carré)	Oui	Oui	Oui	Oui
	Citerne	1974		10 465	20 (rond)				Non
	Citerne (rancart 2005)	1970		8 190	20 (rond)				Non
	Unité d'urgence	1986							Non
St-Nazaire-d'Acton	Citerne pompe	1986	2 270	12 000	15 (rond)	Oui	Oui	Oui	Non
	Citerne	1985		15 000	25 (carré)				Non
	Unité	1967							Non
Upton	Unité d'urgence	1992				Oui	Oui	Oui	Non
	Citerne	1992		18 000	20 (rond)				Non
	Autopompe	2002	5 000	5 000					Oui
	Citerne pompe	1975	1 250	7 500	25 (rond)				Oui

Source : compilation MRC d'Acton, 2006

Tableau 42
Véhicules d'intervention (hors MRC)

Municipalité	Camion	Année	Débit nominal de la pompe (l/min)	Volume du réservoir (litre)	Ouverture de la valve de vidange (cm)	Programme d'entretien	Essai de pompage	Tests annuels
Roxton Pond	Autopompe	1976	3 818	1 892		Oui	Oui	Oui
	Citerne pompe	1996	3 818	10 000	20			
	Citerne	1980		13 630	20			
	Unité de secours	1978						

St-Valérien-de-Milton	Autopompe Citerne Citerne Unité de secours	2004 1976 1981 1989	5 000	3 650 13 650 14 540	15 (rond) 11 (rond)	Oui	Oui	Oui
St-Liboire	Autopompe Citerne Citerne Unité de secours Véhicule de service	2004 1986 1975 1984 1987	5 000	4 500 18 180 13 630	25 (carré) 25 (carré)	Oui	Oui	Oui
Ste-Hélène-de-Bagot	Autopompe Citerne pompe Citerne Unité de secours	1972 1976 1987 1979	2 850 2 850	2 300 7 000 14 720	15 (rond) 15 (rond)	Oui	Oui	Oui
St-Eugène	Autopompe Citerne Unité de secours	1984 1983 1978	2 800	2 275 14 100	20 (rond)	Oui	Oui	Oui
Wickham	Autopompe Citerne Unité	1976 1975 1967	3 780	2 272 9 090	20 (rond)	Oui	Oui	Oui
Durham-Sud	Autopompe Citerne Unité de secours	1967 1973 1981	2 843	2 275 11 375	10 (rond)	Oui	Oui	Oui
St-Germain-de-Grantham	Autopompe Citerne pompe Unité de secours	1997 2001 1985	3 818 3 818	2 273 6 819	20 (rond)	Oui	Oui	Oui
Valcourt	Autopompe Camion échelle Citerne (Bonsecour) Citerne (Racine) Unité de secours	1998 1975 1974 1974 1991	4 792 3 837	4 500 2 750 8 200 8 200	15 (rond) 15 (rond)	Oui	Oui	Oui

Source : compilation MRC d'Acton, 2005

Selon les Conseillers en systèmes d'information et en gestion CGI inc. (anciennement GTA), les véhicules de première intervention, pour les municipalités de plus de 5 000 habitants, ne doivent pas être âgés de plus de quinze ans. Dans le cas d'une municipalité de moins de 5 000 habitants, ce maximum augmente à vingt ans. Après leur durée d'utilisation à titre de premier véhicule, ils peuvent être inspectés pour allonger leur durée de vie en tant que second véhicule d'intervention et ce, par tranche de cinq ans, jusqu'à concurrence de vingt-cinq ans. Le CGI prévoit qu'aucun crédit d'assurance ne sera accordé à partir de 2010 pour des véhicules d'intervention dépassant ces limites. En d'autres termes, les camions ne seront plus alors considérés en tant que véhicules d'intervention contre l'incendie.

On comprend donc que l'exercice requis par le schéma de couverture de risques est de prévoir un programme de renouvellement, d'évaluation et d'entretien des équipements. Toutefois, le nombre d'années de service de ces derniers proposé par le GCI sert de guide de référence et ne constitue pas une obligation. La MRC d'Acton élaborera donc un programme en fonction de leur utilisation et de ses besoins.

En ce qui a trait aux camions-citernes, on en dénombre sept, dont les années de construction varient de 1974 à 1995. Deux camions-citernes avec pompe sont aussi utilisés au transport de l'eau; ils datent respectivement de 1975 et 1980. Aucun de ces camions ne répond à la norme NFPA 1911 pour les camions d'intervention, ni même aux standards de la norme ULC S-515. Il s'agit d'anciens camions de transport d'huile ou de lait. Lors du congrès des chefs pompiers du Québec en mai 2003, CGI a fait part du fait que les camions hybrides ne seront plus certifiés par l'autorité ULC. En effet, selon ces spécialistes, il sera maintenant obligatoire d'acheter des camions-citernes conçus spécifiquement pour le transport de l'eau. Les camions recensés peuvent encore être utilisés, mais à compter de 2010, tous devront être conformes à la norme ULC.

Lors de test de pesée effectué au courant de l'année 2001, il est apparu que les camions-citernes sont bien balancés puisqu'ils entrent dans les spectres définis par la norme ULC. De plus, tous les véhicules ont passé avec succès les autres tests demandés lors des essais annuels.

Une vidange des camions-citernes a été réalisée dans le but de déterminer les débits offerts par chacun d'entre eux. Les essais pour cette évaluation ont été réalisés comme s'il s'agissait d'une véritable intervention des services concernés. On a constaté que le temps réel de vidange est plus long que celui escompté. Ce temps théorique a été établi par un petit logiciel développé par le ministère de la Sécurité publique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence entre la théorie et la pratique, notamment la confection de la vanne de vidange. Un autre facteur concerne sans doute la capacité des bassins à retenir l'eau qui y est déversée. Voici le tableau présentant les résultats obtenus.

Tableau 43
Débits des camions-citernes

Camion-citerne (ouverture)	Débit théorique litres/minutes	Débit réel litres/minutes	Bassin portatif (capacité en litres)
Acton Vale (25,5 cm)	13 811	4 676	10 000
Acton Vale (25,5 cm)	13 811	4 676	10 000
Roxton Falls (11,5 cm)	2 206	1 604	6 819
Roxton Falls (20,5 cm)	7 011	3 778	9 092
Upton (20,5 cm)	7 011	N/D	14 850
Upton (20 cm)	6 673	4 637	6 750
Sainte-Christine (15,5 cm)	4 008	3 220	4 550
Sainte-Christine (20,5 cm)	7 011	3 780	4 550 + 4 550
Saint-Nazaire-d'Acton (15 cm)	3 753	2 927	15 000
Saint-Nazaire-d'Acton (25,5 cm)	13 811	4 577	5 600

Source : Compilation MRC d'Acton, 2001

Seul le Service d'incendie de la municipalité de Roxton Falls n'a pas encore un habit de combat conforme à la norme de fabrication BNQ 1923-030 pour tous ses pompiers. Cette situation est attribuable au fait qu'il s'agit d'anciens manteaux longs qui n'ont pas été coupés par le fabricant.

Tableau 44
Autres équipements des services d'incendie

	Nombre d'habits de combat conformes	Nombre d'appareils respiratoires	Nombre de cylindres de rechange	Nombre d'alarmes de détresse
Acton Vale	54/28	16	50	16
Roxton Falls	21/24	11	19	11
Sainte-Christine	16/16	6	6	6
Saint-Nazaire-d'Acton	18/16	6	12	6
Upton	18/15	10	20	10

Source : Compilation MRC d'Acton, 2001

À noter que certains services ne disposent pas de plusieurs appareils respiratoires. Par contre, tous en possèdent le nombre minimal, soit quatre, puisqu'une intervention de sauvetage, à l'intérieur d'un risque faible, ne peut être réalisée si ce nombre n'est pas atteint. Cependant, compte tenu que les services d'incendie travailleront de plus en plus en collaboration, les équipements d'un autre service pourront toujours être disponibles grâce à cette entraide. Les appareils respiratoires sont entretenus et des essais hydrostatiques sont effectués selon les normes du fabricant. Le remplissage des bouteilles est assuré par des firmes spécialisées (en plongée sous-marine) de la région. Les cylindres d'air qui n'ont pas été utilisés, sont purgés et remplis selon les normes du fabricant.

Tableau 45
Pompes portatives

	Type	Pression PSI	Débit (l/min)	Année de fabrication
Acton Vale	Honda PH18 (sortie 102 mm)	25	2 050	1998
	Honda PH18 (sortie 102 mm)	25	2 050	1998
Roxton Falls	Honda BS18 (sortie 102 mm)	25	2 200	2000
	Briggs et Stratton BS9 (sortie 64 mm)	25	900	1960
Sainte-Christine	Honda 18AP	10	2 050	N/D
	BMW	25	2 000	N/D
Saint-Nazaire-d'Acton	BMW G-32 (sortie 64 mm)	30	2 000	N/D
Upton	Aéro-feu 18 HP	25	2050	N/D
	Pierreville BS9	N/D	N/D	N/D
	Briggs et Stratton	25	900	N/D

Source : Compilation MRC d'Acton, 2001

Chaque service d'incendie possède des pompes portatives pour le remplissage des camions-citernes. Le Service d'incendie de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ne possède qu'une seule pompe. Par contre, lors d'intervention, elle fait appel à une autopompe d'un autre service afin de procéder au pompage au point d'eau.

Finalement, un inventaire du matériel équipant les camions a été complété et comparé avec l'appendice B de la norme CAN/ULC-S-515-M88. Cette analyse n'a pas révélé de manquement majeur dans l'équipement présentement disponible pour les services incendies.

Programmes d'entretien ou de renouvellement

Tous services d'incendie de la MRC d'Acton effectuent les tests annuels recommandés pour les autopompes, les pompes portatives, les appareils respiratoires, les échelles et les boyaux. Mis à part la municipalité de Sainte-Christine, les services d'incendie possèdent un programme d'entretien régulier des équipements. (Tableau 41)

Par contre, aucun programme de renouvellement n'est formellement établi dans les services. Les achats se font au gré des budgets octroyés.

Les orientations ministérielles stipulent qu'un programme d'entretien, d'évaluation et de vérification des véhicules et des accessoires devrait être mis en place afin de s'assurer de leur fiabilité, le tout en s'inspirant des dispositions prévues principalement dans la norme NFPA 1915, «*Standard for Apparatus Preventive Maintenance Program*».

Programmes d'immobilisations

**Tableau 46
Programmes d'immobilisations en 2002**

	bâtiments	terrains	véhicules	ameublement	machinerie	autres
Acton Vale	12 062 \$		287 520 \$	1 181 \$	83 243 \$	
Roxton Falls			205 141 \$		209 534 \$	
Ste-Christine	61 825 \$	3 000 \$	65 000 \$		55 490 \$	12 718 \$
Saint-Nazaire-d'Acton					7 793 \$	
Upton			932 \$		23 755 \$	247 \$
MRC	73 887 \$	3 000 \$	558 593 \$	1 181 \$	379 815 \$	12 965 \$

Comme on peut le remarquer, certains services d'incendie n'ont pas de programme complet et détaillé d'immobilisations. Il sera important que les municipalités se dotent d'un tel mécanisme afin de programmer dans le temps le renouvellement de leurs divers équipements.

3.1.2.4 - Ressources informationnelles

Mécanismes actuels de planification de la sécurité incendie

Certains services d'incendie ont élaboré des grilles de procédures d'intervention qui sont conçues de manière à assurer la sécurité des pompiers et à éviter des erreurs de procédures.

Système d'information et de contrôle

Le seul système d'information qui existe dans les services d'incendie est celui du rapport mensuel qui est transmis au conseil de la municipalité.

Aucun système de contrôle n'est en place ou n'a déjà été établi dans les services d'incendie de la MRC.

Lors de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, les municipalités devront installer un système d'information et de contrôle puisque celui-ci comporte une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions de mise en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs qui auront été arrêtés.

Indicateurs de performance utilisés

Aucun service d'incendie n'utilise d'indicateurs de performance. Le schéma de couverture de risques doit prévoir un tel mécanisme afin de permettre une évaluation, dans le temps, de la performance des services d'incendie. Les principaux indicateurs implantés toucheront trois dimensions, à savoir la vitalité, l'efficacité économique et les relations avec les groupes de référence. La dimension «vitalité» portera, entre autres, sur le plan de prévention et d'intervention.

3.1.2.5 - Disponibilité de l'eau

Étendue, état et performance des réseaux d'aqueduc

Tableau 47
Pourcentage d'immeubles protégés par les poteaux d'incendie de la ville d'Acton Vale

Classes	Nombre	Total	%
Résidentielle	1 384	2 353	58,8 %
Industrielle	32	40	80,0 %
Publique	46	53	86,7 %
Commerciale	119	140	85,0 %
Culturelle	1	1	100 %
Agricole	6	122	4,9 %
Vacant	234	453	51,7 %

Source : Compilation MRC d'Acton, 2001

Le réseau d'aqueduc de la ville d'Acton Vale offre une bonne couverture de son territoire. Comme l'indique le Tableau 47, près de 60 % des immeubles résidentiels sont protégés par ce réseau. Les principales industries, de même que les principaux commerces sont aussi protégés par les poteaux d'incendie de la ville.

La municipalité d'Upton possède un réseau de poteaux d'incendie pour combattre les incendies de certaines classes de bâtiments. En effet, comme l'indique le tableau suivant, 25 % des immeubles résidentiels sont à proximité d'un poteau d'incendie conforme. Malgré le fait que le débit d'eau fourni par le réseau soit limité, il est suffisant pour lutter contre des feux de résidences. Pour ce qui est des autres types de bâtiments, la présence du réseau n'est aucunement négligeable et les besoins supplémentaires sont comblés avec le transport de l'eau par camion-citerne. Par contre, aucune prise d'eau sèche n'est aménagée à proximité de la zone urbaine.

Les orientations ministérielles recommande de la part des municipalités qui possèdent un réseau d'aqueduc avec poteaux d'incendie que toutes les bornes d'incendie soient vérifiées, numérotées et identifiées par un code de couleur correspondant au débit disponible, tel que décrit dans la norme NFPA 291, «*Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marking of Hydrant*»s. De même, un programme d'entretien et de vérification du réseau devra apparaître dans le plan de mise en œuvre des municipalités qui ont un tel réseau.

Tableau 48
Pourcentage d'immeubles protégés par les
poteaux d'incendie de la municipalité d'Upton

Classes	Nombre	Total	%
Résidentielle	160	634	25,2 %
Industrielle	3	6	50 %
Publique	7	17	41,2 %
Commerciale	16	27	59,3 %
Culturelle	2	2	100 %
Agricole	1	172	0,5 %
Vacant	11	112	9,8 %

Source : Compilation MRC d'Acton, 2001

Existence de points d'eau en milieu rural et facilité d'accès

Il existe présentement plusieurs points d'eau dans la MRC d'Acton. Voici d'ailleurs le Tableau 49 qui précise l'emplacement et les disponibilités de ces derniers.

Tableau 49
Prises d'eau dans la MRC d'Acton

Nom	Nbre	Prise d'eau sèche	Pompe électrique	Réserve 30000 litres	Accessible hiver
Acton Vale	15	0	0	12	11
Béthanie	2	1	1	2	2
Roxton	4	0	0	4	4
Roxton Falls	4	0	1	4	4
Saint-Nazaire-d'Acton	6	1	0	5	5
Saint-Théodore-d'Acton	5	2	0	3	1
Sainte-Christine	2	1	1	2	2

Upton	6	0	0	6	5
MRC	44	5	3	38	34

Source : Compilation MRC d'Acton, 2001

Pas moins de quarante-cinq points d'eau sont répertoriés dans la MRC d'Acton et certains d'entre eux sont aménagés avec des pompes électriques. On dénombre trois endroits où de telles pompes sont installées. Une première, dans la municipalité de Roxton Falls, sur la rue Roski, une seconde, sur la route 222 à Sainte-Christine et finalement, une troisième sur le chemin de Béthanie, à Béthanie. De plus, cinq prises d'eau sèches sont présentes sur le territoire de la région. (Carte 24)

En plus de ces points d'eau, la municipalité d'Upton a la possibilité de remplir les camions-citernes à l'usine de filtration des eaux, située dans le rang de la Carrière. Le remplissage se fait à l'aide de deux boyaux de 64 millimètres (2,5 pouces). Le même scénario existe aussi à la ville d'Acton Vale, où les installations sont situées sur le rang 2. À cet endroit, le remplissage se fait à l'aide d'un seul tuyau de 101 millimètres (4 pouces).

Quelques points d'eau ponctuels sont connus par les services d'incendie et utilisés, mais aucun aménagement n'y est exécuté pour en faciliter l'accès. Aucune entente formelle n'existe entre les propriétaires de ces points d'eau et le service d'incendie, mis à part les deux points d'eau qui se retrouvent sur le territoire de Béthanie.

Emplacement des prises d'eau sèche

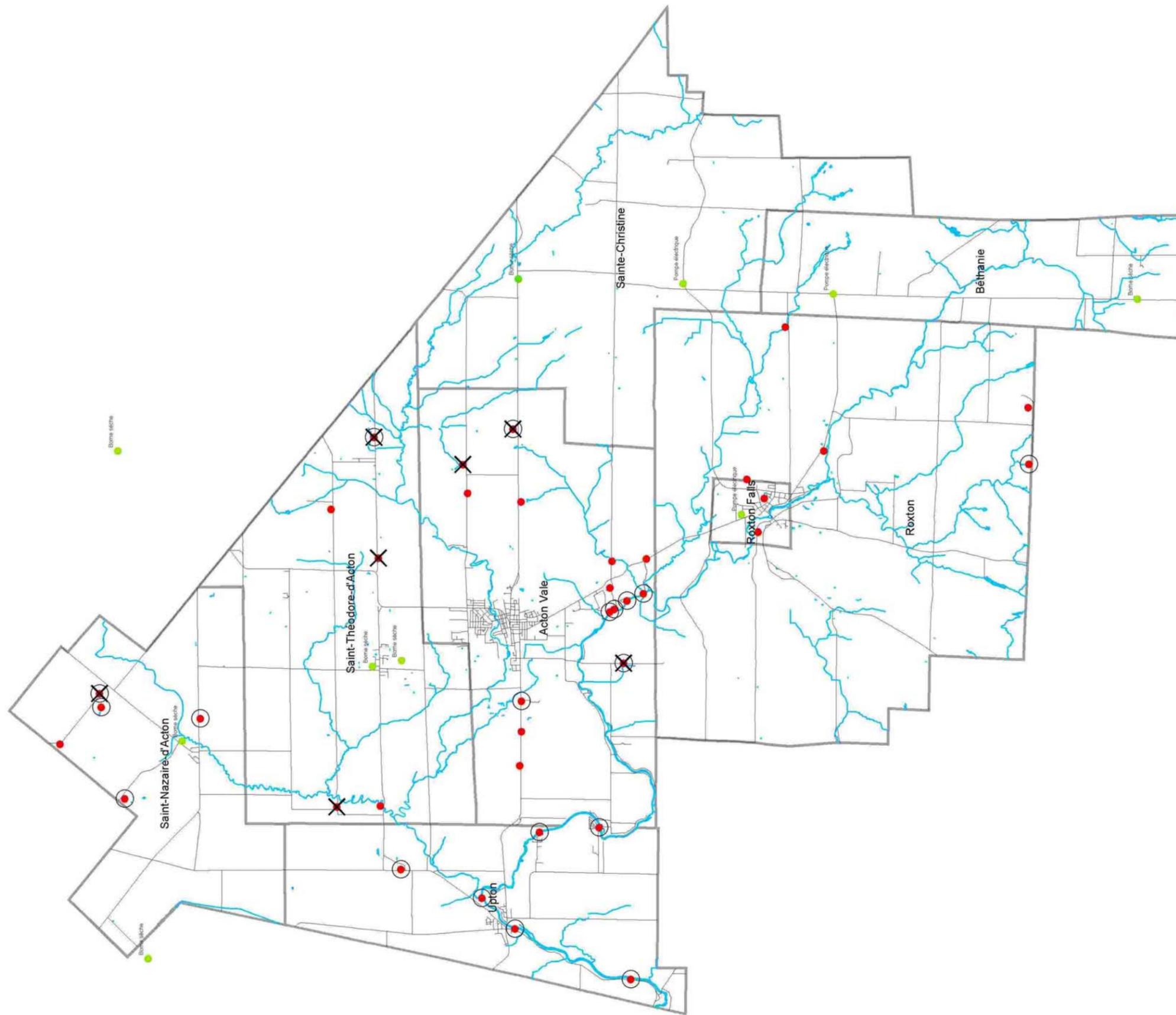
Cinq points d'eau aménagés avec une prise d'eau sèche complètent ce relevé. Deux sont localisés à Saint-Théodore-d'Acton, soit au bout de la rue Saint-Isidore et dans le petit rang 6. Un troisième est situé à Sainte-Christine, sur la route 116. Un quatrième point est aménagé à Roxton Falls, sur le chemin Saint-André. Finalement, un dernier point d'eau a été implanté dans une fosse agricole désaffectée à Saint-Nazaire-d'Acton.

Il sera donc nécessaire lors de l'optimisation, d'identifier des points d'eau et de les aménager, les entretenir et conserver un registre, en conformité avec la norme NFPA 1142, «*Approvisionnement en eau pour la lutte contre l'incendie en milieux semi-urbain et rural*», de façon à obtenir des points d'eau fiables et accessibles en tout temps.

L'installation de points d'eau est d'autant plus importante que c'est avec cette eau qu'il sera possible de maîtriser plus rapidement un éventuel sinistre. De plus, les orientations ministérielles exigent qu'un service d'incendie soit en mesure d'obtenir un débit minimal de 1 500 litres/minute et ce, pendant au moins 30 minutes.



Carte # 24
Points d'eau dans
la MRC d'Acton



Légende :

-  Municipalité
-  Route
-  Cours d'eau
-  Point d'eau sans aménagement
-  Point d'eau avec aménagement
-  Réserve de moins de 30 000 L
-  Difficulté d'accès

Échelle

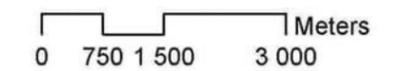


Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004

Répartition des camions-citernes sur le territoire

Il y a sept camions-citernes présents dans la MRC d'Acton et leur répartition est qualifiée de très bonne, grâce à la configuration géographique de la MRC. Le seul point négatif demeure au niveau de la municipalité de Béthanie où aucune citerne n'est disponible dans un délai inférieur à quinze minutes. Il faudra donc analyser comment résoudre cette lacune puisque le périmètre d'urbanisation de cette municipalité ne pourra jamais rencontrer les orientations ministérielles. Dans un tel cas, comme le précisent les orientations ministérielles, il faudra opter pour des mesures de prévention, d'autoprotection ou de détection et de transmission pour palier aux lacunes d'intervention.

3.1.2.6 - Système d'alerte et de mobilisation

Équipements utilisés

Une seule centrale de répartition des appels 911 est présente sur le territoire de la MRC d'Acton. Il s'agit de la centrale d'appels d'urgence Chaudière Appalaches (CAUCA). Elle est dotée d'un centre de réponse primaire (911) et secondaire (incendie et ambulance).

Lors d'un appel incendie, les sinistrés composent le 911 et la firme CAUCA dirige ensuite l'appel vers le service d'incendie concerné (par encodage), selon les protocoles établis entre les parties.

Les Services incendies de Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton et Upton possèdent des téléavertisseurs alpha numérique pour chacun des pompiers de leur brigade. Ceux de la ville d'Acton Vale et de la municipalité de Sainte-Christine disposent de téléavertisseurs vocaux. C'est donc grâce à ces dispositifs que tous les pompiers sont informés du lieu d'un sinistre.

L'utilisation de téléavertisseurs vocaux par le service des incendies de la ville d'Acton Vale et la municipalité de Sainte-Christine permet de réduire les temps de mobilisation puisqu'il n'y a aucun délai entre le temps d'appel et la réception des ondes sur le téléavertisseur. Par contre, la portée de réception des appareils est limitée.

Tous les autres services d'incendie utilisent le téléavertisseur alpha numérique pour signaler un incendie. Cette technologie n'a pas de contrainte au niveau de la portée, mais un temps précieux est perdu à cause de la période écoulée entre l'appel initial et le moment de réception de l'alerte sur le téléavertisseur. Il n'existe aucune possibilité de réduire ce délai puisque cette problématique est liée à la configuration de l'architecture du réseau des téléavertisseurs. Le temps de réception moyen dans la MRC est d'environ une minute.

La communication par téléavertisseur alpha numérique est possible dans tous les secteurs de la MRC. Par contre, certains bâtiments empêchent une bonne réception des signaux à l'intérieur, compte tenu du type de matériaux de construction de l'immeuble. C'est le cas de l'usine Camoguid, à Acton Vale, où les pompiers qui y travaillent sont appelés directement par la centrale de répartition des appels 911, lorsqu'ils sont demandés pour une intervention. Cette procédure a été mise en place afin d'assurer que les pompiers ont bien reçu le message de l'intervention.

Tableau 50
Fréquences radios

Service incendie	Fréquence Tx (MHz)	Fréquence Rx (MHz)	Latitude	Longitude	Élévation du site (m)	Puissance apparente rayonnée (dBW)
Acton	154.025000	158.955000	453957	723343	129	17
Roxton Falls	413.387500	413.387500	453419	723130	91	12.2
Sainte-Christine	154.085000	159.165000	453652	722743	185	17.4
Saint-Nazaire-d'Acton	151.175000	151.175000	454424	723704	69	10.0
Upton	169.410000	169.410000	453859	724144		

Source : Industrie Canada

Deux services d'incendie possèdent des répétitrices pour leur communication. Il s'agit du Service d'incendie de la ville d'Acton Vale et de celui de la municipalité de Sainte-Christine. L'antenne de la ville d'Acton Vale est située sur le terrain de l'usine Camoguid, à Saint-Théodore-d'Acton, tandis que celle de la municipalité de Sainte-Christine est localisée dans le rang 1, qui est un des points les plus élevés de la MRC d'Acton. (Carte #18)

Comme le montre le Tableau 50, seul le Service d'incendie de la municipalité de Roxton Falls utilise une fréquence dans la bande UHF. Tous les autres ont recours à une fréquence dans la bande VHF. Par contre, tous les services sont en mesure de communiquer ensemble puisque le service d'incendie de Roxton Falls possède une interface qui lui permet de convertir ses ondes UHF en VHF et vice-versa.

Le Tableau 51 fait état de l'inventaire des appareils de communication que possède chacun des services d'incendie. L'âge des appareils indique que très peu d'investissements ont été faits au cours des dernières années à ce niveau de la part de plusieurs services d'incendie. La plupart des fournisseurs d'appareils de communication s'entendent pour dire qu'un radio portatif pour le combat incendie a une durée de vie d'environ cinq ans. Compte tenu que les appareils de communication des services d'incendie analysés dans le présent rapport sont moins utilisés, on peut assumer que leur durée de vie est plus longue.

Tableau 51
Inventaire des radios par service d'incendie

Service d'incendie	Nombre de radio	Marque	Type de radio	Année d'acquisition	Fréquence
Acton Vale	6	Midland	Portatif	2000	VHF
	7		Mobile	1992	VHF
	1		Répéteur VHF 154	1992	VHF
	1		Encodeur	1992	VHF
	30		Minitor (paget)	1999	VFH
Roxton Falls	2	Motorola	Mobile Maxxar 80, 2 canaux	1980	UHF
	1	Icom	Mobile ICF420, 40 canaux	2001	UHF
	1	Maxxon	Mobile SM4450, 2 canaux	1998	UHF
	5	Icom	Portatif IC F4GS, 40 canaux	2001	UHF
	1	Kenwood	Portatif TK370, 2 canaux	1990	UHF
	1	Kenwood	Portatif TK360, 2 canaux	1995	UHF
	1	Kenwood	Portatif TK 308, 2 canaux	1990	UHF
	1	Kenwood	TK762G, 8 canaux	2003	VHF
	1		Interface transfo UHF-VHF	2003	
	20+4		Paget alpha numérique et minitor		
Sainte-Christine	1	Motorola	Portatif Radius GP300, 2 canaux	1990	VHF
	1	Motorola	Portatif Radius GP300, 8 canaux	1990	VHF
	16		Minitor (paget)		
Saint-Nazaire-d'Acton	5	Motorola	Portatif HT90, 2 canaux	1990	VHF
	3	Kenwood	Portatif DK270G, 99 canaux	2002	VHF
	1	Kenwood	MobileDK762G	2002	VHF
	2	Kenwood	Mobile	1995	VHF
	17		Paget alpha numérique		
Upton	1	Motorola	Base Marconi	1980	VHF
	1	Kenwood	Mobile TK760	2000	VHF
	5	Kenwood	Portatif TK2100	2000	VHF
	17		Paget alpha numérique		

Source : *Compilation MRC d'Acton, 2003*

Compatibilité des équipements entre eux

Mis à part les services d'incendie de la ville d'Acton Vale et de Sainte-Christine, tous les téléavertisseurs sont compatibles entre eux. De plus, lors d'intervention conjointe, les services d'incendie sont maintenant tous en mesure de communiquer entre eux. Par contre, les communications entre le centre d'appel et les services d'incendie sont déficientes à certains endroits. Cette lacune devra être corrigée et, comme il est mentionné à l'article 4.1.1 de la norme NFPA



**Carte # 25
Temps de réponse
des services d'incendie**

Légende :

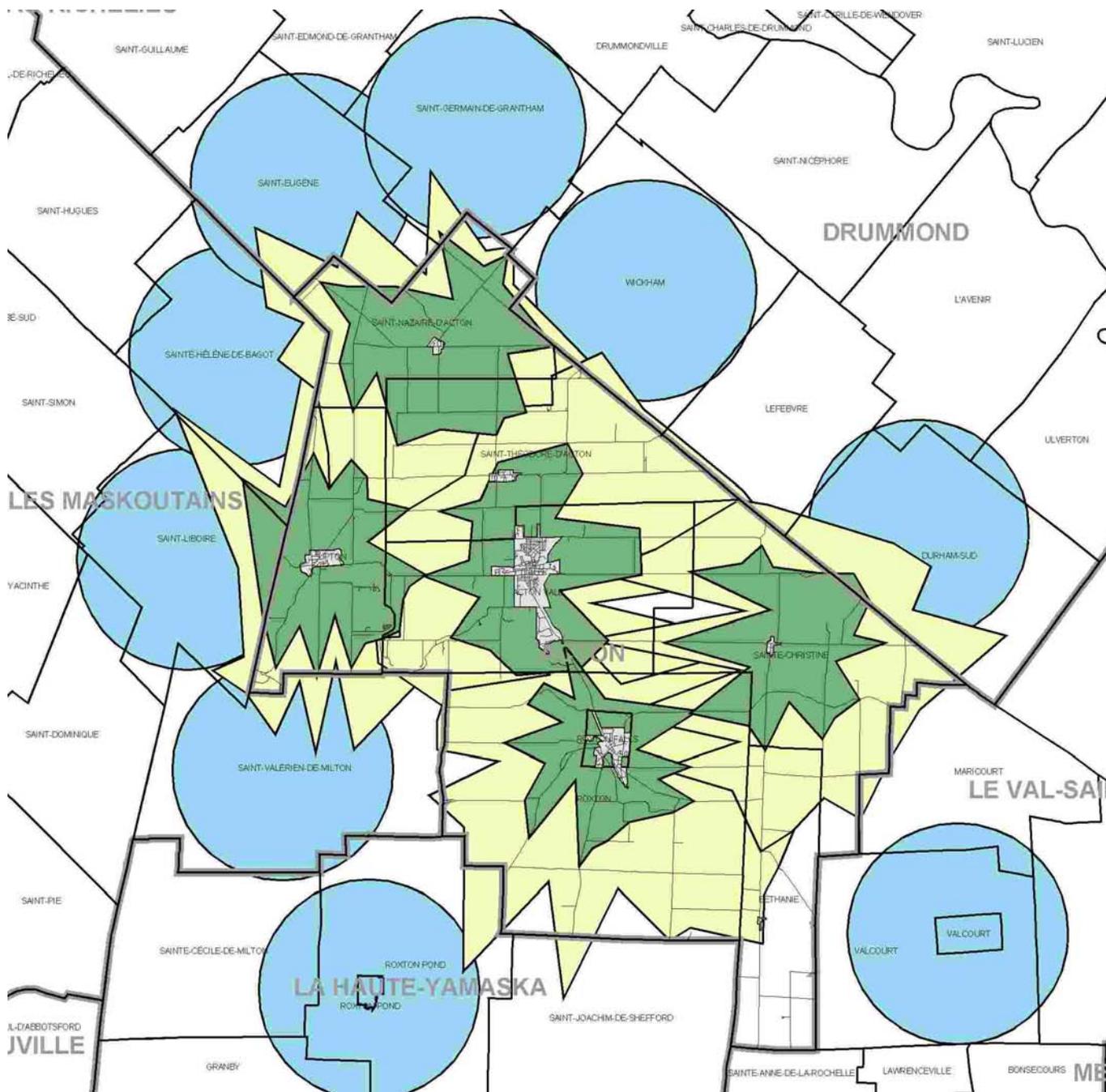
-  Municipalité
-  MRC
-  Route
-  Périmètre d'urbanisation
-  Temps de réponse 10 minutes
-  Temps de réponse 15 minutes
- Hors MRC**
-  Temps de réponse (théorique) 10 minutes

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Février 2005



1221 concernant «*l'installation, l'entretien et l'utilisation des système de communication destinés aux services d'urgence*», les centres de communications doivent offrir les services de communication entre ces derniers, l'organisme d'intervention d'urgence et l'installation d'intervention d'urgence. Cette problématique sera résolue en utilisant la répétitrice de la municipalité de Sainte-Christine comme lien avec la centrale d'appel 911. Cette fréquence deviendra donc la fréquence commune de communication.

Temps de réponse enregistrés pour les différentes parties du territoire

Puisque le territoire est plat et présente très peu de restrictions au niveau des déplacements, les temps de réponse sont relativement courts. En effet, la Carte #25 illustre les temps de réponse pour chaque service; il en ressort que l'ensemble du territoire de la MRC peut être couvert dans un délai de quinze minutes.

L'objectif 2 des orientations impose de tenir compte des ressources existantes à l'échelle régionale afin de structurer les services de sécurité incendie, de planifier l'organisation et la prestation des secours et de prévoir des modalités d'intervention, de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace. Il va sans dire que cette planification doit être faite en faisant abstraction des frontières administratives.

3.1.3 - Mesures de protection et de prévention

3.1.3.1 - Mesures de prévention

Inventaire de la réglementation municipale

Il existe dans chacune des municipalités de la MRC, certains règlements municipaux uniformisés, dans le but d'en favoriser une application conjointe par les municipalités et les policiers de la Sûreté du Québec. Il s'agit des règlements sur les fausses alarmes, les feux à ciel ouvert et les feux d'herbes. Comme mentionné précédemment, ces règlements sont appliqués conjointement par la Sûreté du Québec et l'inspecteur municipal. Or, cette situation devrait faire l'objet de modifications puisque l'inspecteur municipal n'est pas la personne la mieux placée pour les faire appliquer. Il serait beaucoup plus efficace et logique que ces fonctions soient confiées au directeur du service d'incendie ou à un membre d'un service incendie.

Tableau 52
Règlements qui ont trait à la sécurité incendie

Municipalités	Règlements adoptés
Acton Vale	Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert Feux d'herbes
Béthanie	Avertisseur de fumée Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert Feux d'herbes
Roxton	Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert Feux d'herbes
Roxton Falls	Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert
Sainte-Christine	Avertisseur de fumée Feux d'herbes
Saint-Nazaire-d'Acton	Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert
Saint-Théodore-d'Acton	Règlement général sur la prévention des incendies Avertisseur de fumée Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert Ramonage des cheminées
Upton	Fausses alarmes incendie Feux à ciel ouvert

On note que seule la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton possède un règlement général de prévention d'incendie, basé sur les dispositions du Code National de Protection des Incendies et l'application est faite par le directeur du service d'incendie de la ville d'Acton Vale. Les dispositions de ce règlement concernent notamment : les avertisseurs de fumée, les fausses alarmes incendie, l'entretien des poteaux incendie, la démolition de bâtiments vétustes ou dangereux, les feux d'herbes, les pièces pyrotechniques ainsi que les feux à ciel ouvert. Ce règlement contient beaucoup de dédoublements par rapport à la réglementation déjà existante. Il serait important qu'une analyse plus approfondie soit réalisée afin d'éviter les conflits de juridiction ou les dédoublements de normes.

Modalités d'application ; types, méthodes et fréquences des inspections de bâtiments

L'application de la réglementation est confiée en très grande partie à l'inspecteur en bâtiments, pour les normes qui ont trait au Code de Construction du Québec, et à l'inspecteur municipal, pour les règlements municipaux uniformisés.

Références aux codes en vigueur

Une refonte de la réglementation d'urbanisme a été complétée dernièrement de sorte que toutes les municipalités de la MRC d'Acton ont adopté de nouveaux règlements d'urbanisme, afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé, adopté au mois de décembre 2000. Compte tenu que la MRC d'Acton a obtenu le mandat de rédiger l'ensemble des documents, il en résulte une homogénéité du contenu des règlements.

Lors de la rédaction des ces derniers, aucune considération n'a été prise en compte au chapitre de la capacité d'intervention des services d'incendie. Par contre, une analyse des documents fait ressortir que le règlement de zonage limite la hauteur des bâtiments à deux étages dans les municipalités où il n'y a pas de camion-échelle. De plus, la grille des usages empêche la construction de bâtiments à risques de conflagration près des zones résidentielles.

Tableau 53
Référence au code de construction du Québec

Municipalités	Code de construction du Québec
Acton Vale	Oui
Béthanie	Non
Roxton	Oui
Roxton Falls	Oui
Sainte-Christine	Non
Saint-Nazaire-d'Acton	Oui
Saint-Théodore-d'Acton	Oui
Upton	Oui

Source : Compilation MRC d'Acton, 2002

Cette refonte a également permis une mise à jour de l'application des codes de construction. En effet, avant celle-ci, certaines municipalités appliquaient le Code National du Bâtiment selon différentes versions. La refonte a permis d'éliminer cette lacune dans les règlements existants de sorte que les municipalités font désormais appliquer le Code de Construction du Québec.

Comme l'indique le Tableau 53, les municipalités de Béthanie et de Sainte-Christine n'appliquent pas la partie 9 du Code de Construction du Québec, les autres parties étant sous la juridiction de la Régie du Bâtiment du Québec.

Finalement, certaines normes existent dans les règlements de construction des municipalités concernant la sécurité dans les maisons de chambres ou pensions de familles. Au mois de décembre 2003, une table de concertation, regroupant le CLSC, la MRC et les propriétaires de résidences pour personnes âgées, a débuté une réflexion sur la situation des personnes âgées dans la région. Un mandat que s'est donné le groupe est de proposer un règlement aux municipalités de la MRC, afin d'uniformiser et de bonifier les normes qui

encadrent les résidences pour personnes âgées. Ce dernier serait largement inspiré du document préparé par la Direction des politiques municipales et urbaines du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, intitulé « Les résidences privées pour personnes âgées, guide des bonnes pratiques municipales ». Ce guide présente tous les éléments de réglementation qui sont à la disposition des municipalités pour réglementer ce type de résidences. Il suffit alors d'élaborer un cadre réglementaire qui s'adapte au milieu visé.

Activités d'éducation du public

Très peu d'activités de sensibilisation du public ont été réalisées dans la région. Celles qui ont déjà eu lieu se sont déroulées principalement lors de la Semaine de prévention des incendies, au mois d'octobre de chaque année. Cette lacune devra faire l'objet de discussions puisque le premier objectif du ministre de la Sécurité publique est de «faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives».

C'est d'ailleurs le libellé textuel de l'objectif 1 qui traite de la réduction des préjudices attribuables à l'incendie.

Concrètement, cet objectif suppose que chaque autorité régionale devra, dans son schéma de couverture de risques, prévoir la conception et la mise en œuvre, par les autorités locales, d'une planification d'activités de prévention des incendies pour leur territoire respectif. Une telle planification devra comporter, au minimum, les éléments suivants :

- un programme d'évaluation et d'analyse des incidents ;
- une évaluation et, au besoin, une programmation visant la mise à niveau des diverses dispositions de la réglementation municipale se rapportant à la sécurité incendie, incluant l'énoncé des mesures à prendre afin d'en assurer l'application ;
- un programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée ;
- un programme d'inspection périodique des risques plus élevés ;
- une programmation d'activités de sensibilisation du public.

Chacun de ces programmes devrait faire mention : des buts et des objectifs poursuivis; des risques ou, selon le cas, des publics visés; d'une description sommaire des principaux éléments de leur contenu; de la fréquence ou de la périodicité des activités; des méthodes utilisées; des modalités de mise en œuvre des mesures et d'évaluation de leurs résultats ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la conception et à la réalisation des activités prévues.

Sur le plan de la réglementation, en attendant que les dispositions en cours d'élaboration à la Régie du bâtiment du Québec ne s'étendent à tous les

bâtiments, les municipalités s'assureront d'avoir, pour ce qui concerne la construction, une réglementation inspirée du chapitre I (*Bâtiment*) du *Code de construction du Québec*, pour les catégories de bâtiments qui ne sont pas couvertes présentement.

Programmes d'évaluation des incidents ou de recherche des causes

Aucun programme d'évaluation des incidents n'est en place dans les services d'incendie de la MRC d'Acton. Les orientations gouvernementales obligent maintenant les municipalités à disposer d'un tel programme. Il sera donc important de se pencher sur la question lors de l'optimisation et de la confection des plans de mises en oeuvre.

La recherche des causes d'incendie est menée principalement par le directeur et son adjoint, sauf dans le cas de la municipalité de Sainte-Christine où il demande l'assistance du directeur adjoint de la ville d'Acton Vale. Les connaissances requises ont été acquises dans le cadre de leur formation d'officier. Mais aucun programme de perfectionnement n'a été suivi par la suite afin d'approfondir ce domaine de l'incendie. Il sera aussi important de le faire par des programmes de perfectionnement ou de confier cette tâche à une personne ayant une expertise dans le domaine. En effet, la Loi sur la Sécurité incendie est très claire à ce sujet. À l'article 43, on peut y lire « Sous réserve des restrictions que peut imposer un service de police dans les cas visées à l'article 45, le directeur du service d'incendie ou une personne qualifiée qu'il désigne à cette fin doit, pour tout incendie survenu dans le ressort du service, en déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens incendiés et le déroulement des événements ». Il ne fait alors aucun doute que les personnes qui seront affectées à cette tâche devront parfaire leur formation, et ce, sur une base constante.

3.1.4 - Constats

Comme précédemment pour le recensement, il est maintenant possible de dégager un tableau des services d'incendie de la MRC en prenant pour base les forces et les faiblesses qui ont été mises en lumière.

Forces

- Présence d'une entente d'entraide mutuelle depuis plusieurs années et les relations entre les différents services sont très bonnes.
- Présence d'une brigade de sauvetage formée et ayant le matériel d'intervention nécessaire à Upton.
- Augmentation des budgets reliés à l'incendie depuis les cinq dernières années.

- L'âge moyen des pompiers est de 33 ans, donc dans un avenir rapproché, pas besoin de remplacer les départs à la retraite.
- La formation est acquise pour une grande majorité des pompiers.
- Présence d'un réseau d'aqueduc efficace pour le combat incendie dans la ville d'Acton Vale.
- Bonne répartition des camions d'intervention sur le territoire de la MRC;
- Une seule centrale de répartition des appels 911.
- Réglementation d'urbanisme efficace et adaptée au milieu.

Faiblesses

- Pas de règlement pour la création des services incendie et le niveau de service offert.
- Effectifs policiers et ambulanciers en nombre limité.
- Aucune brigade industrielle sur le territoire.
- Les pertes attribuables à l'incendie sont plus élevées que la moyenne québécoise.
- Manque d'effectifs pour diverses plages horaires de la journée dans certains services d'incendie.
- Le service d'incendie de la municipalité de Sainte-Christine possède une autopompe qui date plus de 25 ans mais elle sera remplacée au cours des prochains mois.
- Les camions -citernes n'ont pas été fabriqués selon la norme ULC S-515.
- Aucun système d'information et de contrôle n'est établi.
- Aucun indicateur de performance n'est mis en place pour connaître l'évolution des services d'incendie.
- Manque de points d'eau aménagés dans certains secteurs.
- Le parc de radios est vieillissant.
- Très peu d'activités de prévention et d'éducation du public ont été faites jusqu'à maintenant.

3.2- Historique des incendies

Historique des incendies sur le territoire de la MRC d'Acton

Une analyse des rapports d'intervention a été réalisée afin de dégager un portrait global au chapitre des incendies. À la lumière des résultats obtenus, il devient possible de cerner la problématique entourant certaines situations récurrentes ou de dégager certaines tendances.

L'objectif poursuivi par cette étude est de connaître le nombre d'incendies, les coûts, les heures, les types, ainsi que leur fréquence, de façon à planifier les interventions en fonction de la réalité du milieu. Cette analyse permettra peut-être de mettre en évidence divers éléments afin de prévoir ou d'éviter certaines interventions. De plus, lors de la mise en œuvre du schéma, les services incendie devront et ce, annuellement, produire une analyse similaire puisqu'elle fait partie du contenu obligatoire du schéma de couverture de risques.

Méthodologie

Avant de dévoiler les résultats de l'analyse, il est important de connaître la provenance des informations. L'étude porte sur deux sources de données. La première provient du ministère de la Sécurité publique et contient 189 rapports, répartis entre 1996 et 2001. La seconde est constituée de tous les rapports d'intervention des services d'incendie entre 1998 et 2002, et ils font état de 905 sorties.

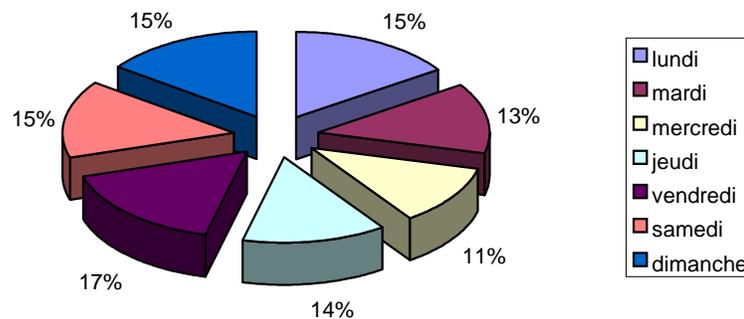
À noter cependant qu'un certain nombre de données se retrouvant dans les rapports d'événement sont imprécises. Et même si, à ce chapitre, on constate une évolution depuis 1998, il n'en demeure pas moins que certaines informations sont plus ou moins précises ou même souvent absentes.

On peut prendre à titre d'exemple, celles reliées aux coûts des incendies. Il appert que l'estimation des coûts réalisée par les services d'incendie est, sur une base régulière, inférieure à l'évaluation des assureurs. Dans certains cas, cette différence peut atteindre jusqu'à cinq fois la valeur que le service avait établie. Pourtant, les consignes du Guide de rédaction du rapport d'intervention sont très claires à ce chapitre. L'estimation doit être calculée en fonction de l'évaluation municipale et du pourcentage du bâtiment affecté par l'incendie. Pour leur part, les assureurs prennent pour base le coût réel de reconstruction; il y a donc une différence significative entre les deux résultats obtenus.

Cette constatation suggère clairement qu'il sera important que les évaluations des sinistres s'appuient sur un même guide de référence. Présentement, les assureurs basent leurs coûts d'indemnisation sur certains standards alors que les services d'incendie le font sur la base du rôle d'évaluation. Cette situation rend difficile toute comparaison.

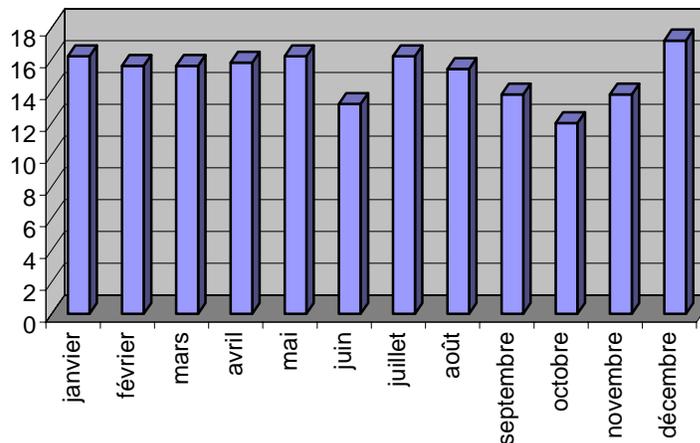
Il sera donc approprié, que le ministère impose une base de références homogène, afin d'uniformiser le calcul des pertes. Cela permettra d'obtenir des facteurs de comparaison similaires pour l'ensemble du Québec, atteignant ainsi les objectifs ministériels, lesquels reposent notamment sur l'évaluation des coûts d'un sinistre. Les facteurs utilisés devraient être ceux des compagnies d'assurance, car ils sont plus près de la réalité que l'évaluation municipale, cette dernière devant servir uniquement comme base de taxation pour l'impôt foncier.

Graphique 2
Interventions en fonction du jour de la semaine
1998-2002



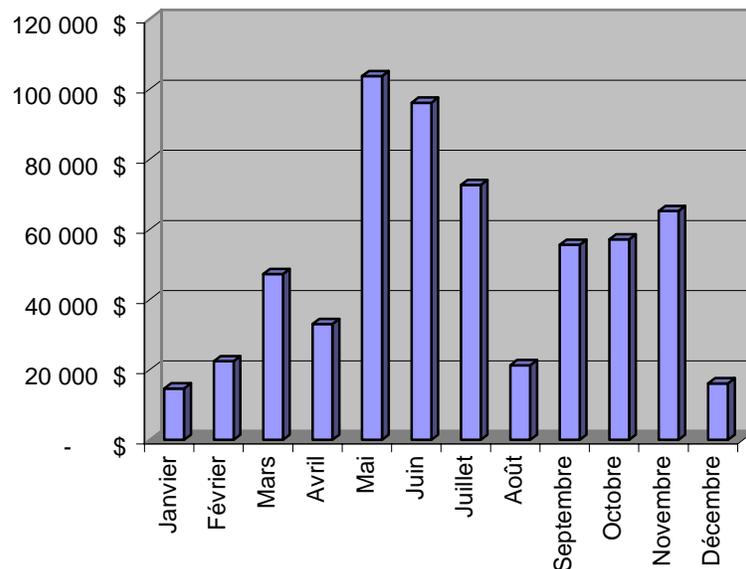
Le graphique ci-dessus précise les jours où les services d'incendie ont été appelés. On remarque que la répartition est relativement homogène et qu'il n'y a aucune pointe; ce qui signifie aussi qu'il faut compter sur des effectifs en tout temps.

Graphique 3
Nombre moyen d'appels par mois
1998-2002



Le nombre moyen d'interventions par mois est de quinze, ce qui représente environ 180 sorties par année pour l'ensemble des services incendie de la MRC. Le plus grand nombre de sorties est recensé dans la ville d'Acton Vale, ce qui est tout à fait normal compte tenu de l'importance de sa population ainsi que de la présence des principales industries et commerces de la région. Le nombre moyen d'incendies de bâtiment par mois varie en fonction de la saison et on remarque que la saison hivernale est légèrement plus achalandée que la saison estivale. Entre 1996 et 2001, le nombre moyen d'incendies de bâtiment avec dommages a été de 38, représentant un peu plus de 20 % de tous les appels.

Graphique 4
Valeur moyenne des incendies par mois
1996-2001



En ce qui a trait à la valeur moyenne des incendies par mois, on remarque que celle-ci est plus élevée pour les sinistres survenant en période estivale, comparativement à ceux qui se produisent en hiver. Une première explication pourrait être liée au fait que, au cours de cette saison, un incendie par mois a exercé un effet significatif sur la moyenne mensuelle. En effet, au mois de mai, on rapporte - pour la période 1996-2001 - un incendie dans un bâtiment agricole, avec des dommages de plus de 500 000 \$. Au mois de juin, c'est aussi un bâtiment agricole, évalué à 750 000 \$, qui a été la proie des flammes. Ces incendies majeurs exercent une influence directe sur la valeur moyenne des incendies rapportés sur le territoire, alors que cette dernière s'établit à 50 809 \$ par mois, pour toute la période. Les incendies pour lesquels aucune perte n'a été rapportée n'ont pas été pris en compte pour déterminer les moyennes mensuelles.

Une autre raison peut apporter un éclairage sur le sujet. Plusieurs s'entendent pour dire que le délai d'intervention est plus court durant la saison hivernale puisque, de façon générale, l'appel est logé par les propriétaires. Durant la saison estivale, on remarque que ce sont souvent les voisins qui s'en chargent; ce qui a pour effet d'allonger les temps de réponse. Cette situation serait principalement imputable au fait que les gens sont moins présents à leur domicile principal durant la saison estivale.

Finalement, les informations dégagées permettent de confirmer que les incendies concernant les bâtiments d'élevage ont un effet négatif sur l'ensemble des performances. Lors de l'optimisation, il faudra voir quelle intervention préventive peut être mise en place pour cette classe de bâtiments. La majorité d'entre eux ne sont pas reliés à un système d'alarme et, puisqu'ils ne sont pas habités, l'acheminement des ressources, quoique efficace, est souvent inutile à cause du délai entre le temps de détection de l'incendie et l'intervention des pompiers. À leur arrivée sur les lieux, la seule possibilité se limite très souvent à une stratégie défensive, visant à limiter les pertes à un seul bâtiment. Il sera primordial de sensibiliser les propriétaires de bâtiments agricoles à cette problématique et d'intervenir en priorité sur ce type d'immeubles.

Tableau 54
Valeur des sinistres entre 1996 et 2001

Municipalité	Valeur totale	Nombre	Moyenne
Acton Vale	24 986 683 \$	57	438 362 \$
Béthanie	275 858 \$	6	45 976 \$
Roxton	1 242 265 \$	10	124 226 \$
Roxton Falls	669 800 \$	22	30 445 \$
Sainte-Christine	76 771 \$	4	19 192 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	926 879 \$	6	154 479 \$
Saint-Théodore-d'Acton	763 178 \$	20	38 159 \$
Upton	875 107 \$	19	46 058 \$
MRC	29 816 541 \$	144	207 059 \$

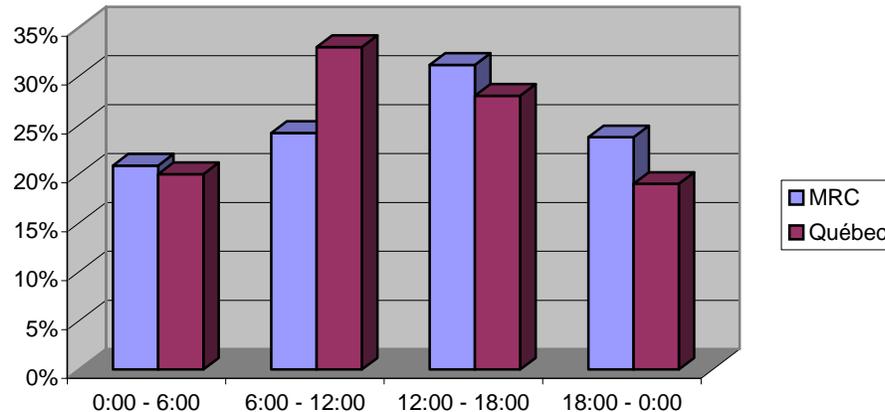
Source : Compilation des rapports d'intervention, 2002

Le Tableau 54 présente le nombre, la valeur totale ainsi que la moyenne des incendies survenus sur le territoire de la MRC d'Acton au cours de la période de 1996 à 2001. On remarque que certaines municipalités ne rapportent pas beaucoup d'interventions; c'est le cas pour la municipalité de Sainte-Christine qui n'a enregistré que quatre incendies avec dommages au cours de la période.

La ville d'Acton Vale mène le bal au chapitre des pertes, mais cette situation est reliée exclusivement à l'incendie de l'usine Peerless, avec des dommages de 22 500 000 \$. En fait, si ce dernier montant est retiré du total, on obtient pour cette municipalité une moyenne de 44 405 \$ par incendie et 51 164 \$/incendie, si la même opération est transposée sur l'ensemble de la MRC.

Dans le but d'évaluer les performances des services incendies, des indicateurs seront mis en place. La valeur moyenne des incendies est un bon indicateur pour illustrer celles-ci dans le temps.

Graphique 5
Heures des interventions
1998-2002



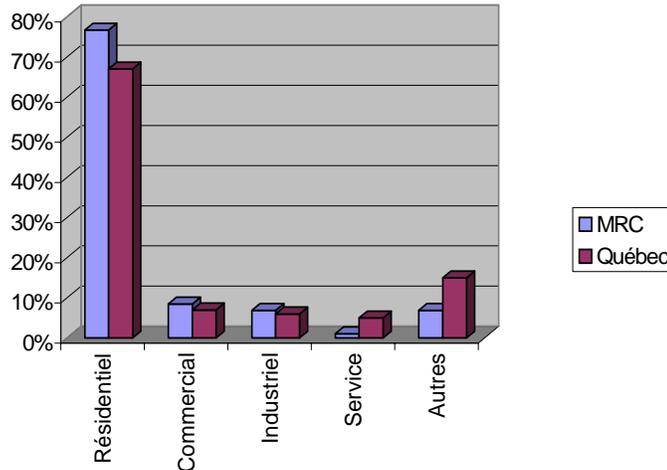
Le Graphique 5 illustre les heures d'intervention. Il permet d'identifier celles où surviennent les incendies dans la MRC et de les comparer avec les statistiques compilées pour le Québec. À remarquer que la MRC suit la tendance générale, à la différence cependant que le plus grand nombre d'interventions se produit entre 12:00 et 18:00, avec un peu plus de 30 % de tous les appels.

Il a été fait mention précédemment que toutes les municipalités ne peuvent pas compter sur un nombre suffisant d'effectifs, comme préconisé dans les orientations ministérielles. Il sera par conséquent important d'étudier les possibilités disponibles au niveau régional pour remédier à cette lacune. Des mesures d'entraide automatique dès l'appel initial ou de fusion des services seront donc étudiées afin d'offrir à la population, le meilleur niveau de service.

Le plus grand nombre d'incendies survient sans contredit dans les immeubles résidentiels. Plus de 75 % des interventions sont dirigées vers ces bâtiments, une tendance identique à celle que l'on retrouve partout au Québec.

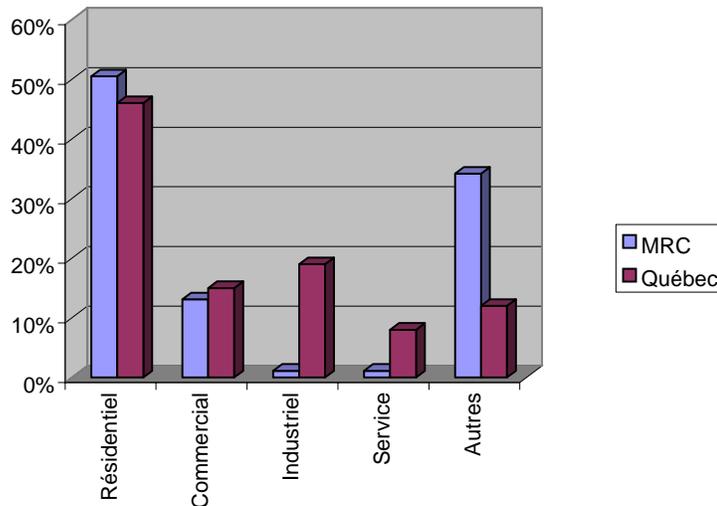
Par contre, l'analyse démontre que, même si les pertes matérielles liées aux bâtiments résidentiels représentent près de la moitié du total, les autres catégories - notamment les immeubles agricoles - comptent aussi pour une part importante avec plus de 30 % des pertes dans la MRC.

Graphique 6
Pourcentage des incendies selon le type d'usage principal



Il sera donc important lors de l'optimisation d'intervenir auprès des propriétaires de cette classe de bâtiments, de façon à tenter de réduire les pertes liées à cette catégorie. Des mécanismes de détection rapide des incendies, conjugués à programme de prévention efficace et adapté, pourraient contribuer à atteindre cet objectif.

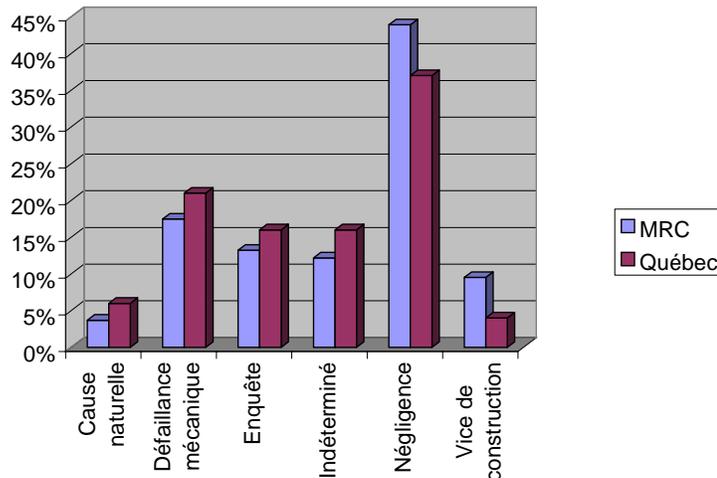
Graphique 7
Pertes matérielles selon le type d'usage principal



À noter que l'incendie de la Peerless n'a pas été comptabilisé dans cette section. Par contre, la perte de 22 500 000 \$ doit quand même être prise en compte puisque cet incendie a constitué une perte financière importante pour la région d'Acton, sans oublier que la ville d'Acton Vale ne peut plus compter sur les taxes, l'immeuble ayant été complètement détruit.

Les types d'incendies ont été regroupés sous six classes, à savoir une cause naturelle, une défaillance mécanique ou électrique, sous enquête, une origine indéterminée, une négligence et un vice de construction. Le Graphique 8 souligne que les feux allumés par négligence représentent près de 44 % de tous les incendies. De ce nombre, 16 % sont des feux de cheminée. Ces données indiquent qu'un programme de prévention des incendies serait probablement justifié, compte tenu du nombre important d'incendies qui auraient pu être évités si les gens avaient été informés sur les diverses procédures de prévention.

Graphique 8
Pourcentage d'incendies par type



Il a été noté aussi qu'un peu plus de 10 % des rapports d'intervention sont acheminés au ministère sans que la cause d'un sinistre ne soit établie par le service d'incendie concerné. Les incendies d'origine indéterminée ne devront plus apparaître comme tels dans ces rapports. En effet, les orientations ministérielles sont très claires à ce sujet et, en l'absence d'expertise dans le milieu, on devra avoir recours à des ressources expertes dans le domaine.

Tableau 55
Coût des incendies par types entre 1996 et 2001

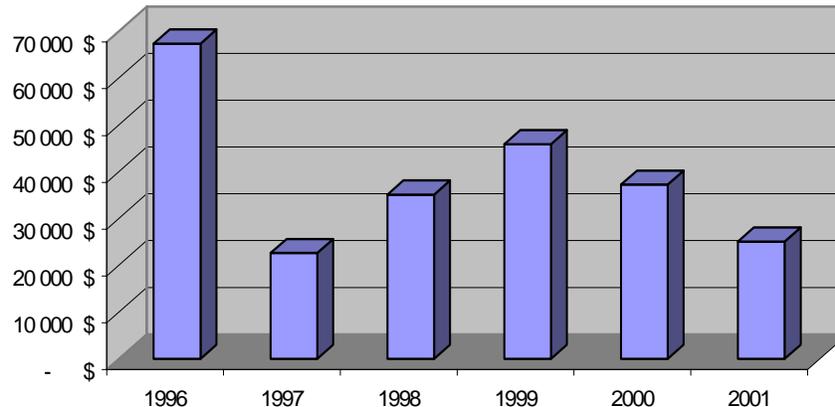
Types	Coûts*	%
Cause naturelle	38 797 \$	0,53 %
Défaillance mécanique	3 136 127 \$	42,86 %
Enquête	1 531 638 \$	20,93 %
Indéterminé	854 241 \$	11,68 %
Négligence	1 463 362 \$	20,00 %
Vice de construction	292 386 \$	4,00 %
Total	7 316 551 \$	100 %

* le coût de l'incendie de l'usine Peerless n'a pas été comptabilisé

Le Tableau 55 montre que plus de 42 % des incendies ont pour origine une défaillance mécanique et que 20 % sont causés par la négligence. La prévention et l'éducation du public sont les outils idéals pour remédier à cette situation. Par

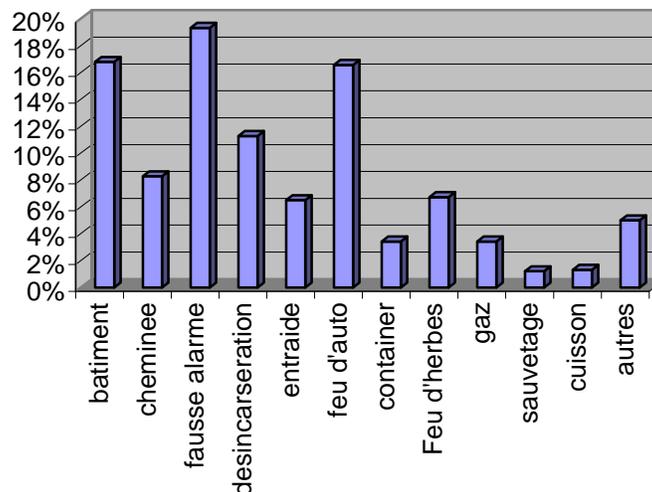
contre, les incendies suspects qui nécessitent une enquête pourront difficilement être diminués puisque personne ne peut exercer de contrôle véritable sur ce type de sinistres, lesquels totalisent plus de 20 % des coûts.

Graphique 9
Valeur moyenne des incendies par année
1996-2001



La valeur moyenne des incendies a connu une légère baisse au cours des trois dernières années pour atteindre un peu plus de 30 000 \$ par incendie. Cette tendance devra être maintenue puisque les orientations ministérielles visent que l'on abaisse les coûts reliés aux incendies.

Graphique 10
Types d'intervention en pourcentage
1998-2002



Le Graphique 10 présente tous les types d'intervention pour lesquels les pompiers sont présentement appelés sur le territoire de la MRC d'Acton.

Outre l'extinction de feux de bâtiment, ils interviennent principalement pour la désincarcération, le sauvetage de toute nature ainsi que pour différents autres sinistres, comme par exemple les inondations ou la détection de gaz.

Le graphique indique aussi que près de 20 % des appels ne sont pas fondés. Cette situation mérite réflexion puisque certains coûts sont associés à toute sortie des pompiers. Il sera nécessaire au cours de l'optimisation de penser à une solution efficace pour réduire le nombre de fausses alarmes, tout en ne décourageant pas les propriétaires de ces systèmes.

Les feux de véhicule sont aussi très élevés dans la région. Par contre, ils ne représentent pas véritablement une dépense directe puisque les compagnies d'assurance versent une somme qui couvre une bonne partie des frais encourus par le service d'incendie.

La Carte #26 détermine les lieux des sinistres de même que les coûts et les causes des incendies sur le territoire de la MRC d'Acton. Suite à l'analyse de cette carte, aucun indice de corrélation ne peut être déterminé. En effet, les incendies déclarés sur le territoire de la MRC d'Acton sont tellement peu nombreux qu'il est difficile d'établir un lien avec quelque facteur que ce soit.

Finalement, l'analyse de ces données démontre très clairement que beaucoup d'incendies pourraient être évités puisqu'il s'agit souvent de négligence ou d'ignorance dans certaines situations. L'éducation du public pourrait jouer un rôle, mais encore faut-il que le message soit compris et entendu. Le défi est de taille puisque, depuis maintenant 10 ans, le ministère de la Sécurité publique travaille sur la semaine de prévention des incendies et que les résultats tardent à arriver.

3.2.1 - Constats

Voici maintenant les forces et les faiblesses qui l'on peut faire ressortir de l'historique.

Forces

- Très peu d'incendies avec pertes sur le territoire. La moyenne est de 38 par année pour l'ensemble de la MRC.
- Le coût moyen des incendies par année est en baisse depuis les trois dernières années.

Faiblesses

- 75 % des appels concernent des bâtiments à usage résidentiel. Un peu plus de 50 % des pertes sont attribuables à ces immeubles.

- Les appels surviennent majoritairement de jour (55 %) alors même que certaines municipalités sont en manque d'effectifs.
- Près de 45 % des incendies sont imputables à la négligence, 15 % à une défaillance mécanique et 10 % à des vices de construction.
- Plus de 30 % des incendies surviennent dans des bâtiments agricoles où aucun système de détection rapide n'est présent. De plus, les pertes reliées à ce type de bâtiment sont très élevées, notamment à cause de la machinerie et du cheptel s'y retrouvant, et qui sont comptabilisés dans les pertes

**Carte # 26
Historique des
interventions
dans la MRC d'Acton**

Légende :

-  Limite des municipalités
-  Route nationale

Échelle

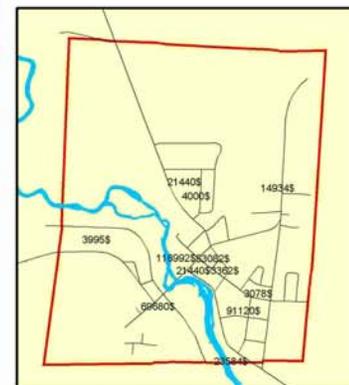
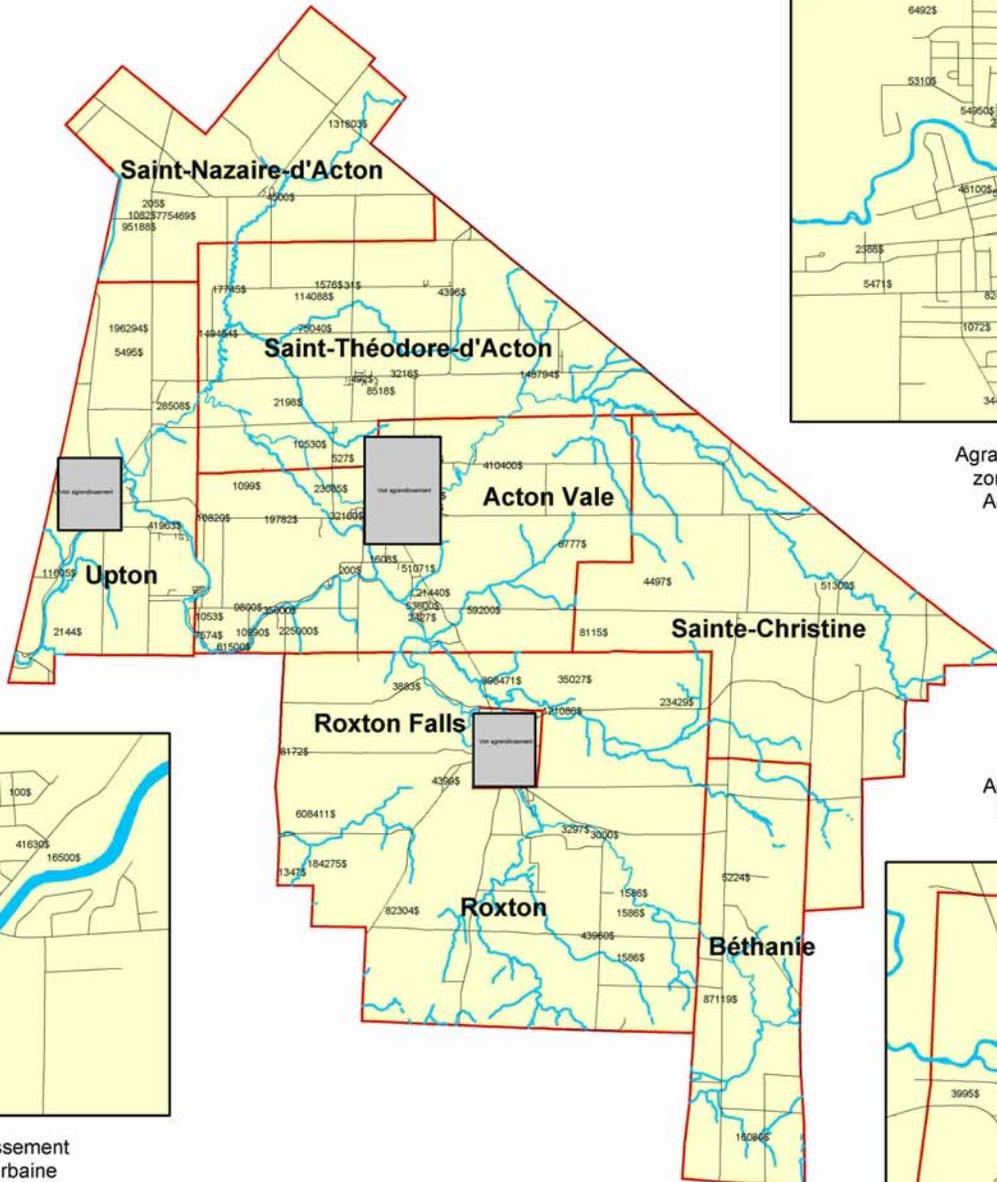
0 1 2 4 Kilomètres



**Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004**



Agrandissement
zone urbaine
Acton Vale



Agrandissement
zone urbaine
Roxton Falls



Agrandissement
zone urbaine
Upton

3.3 - Analyse des risques

3.3.1 - Inventaire et caractérisation des risques courants

Généralités sur les parcs immobiliers : valeur, âge, état et répartition des immeubles selon l'usage (résidentiel, commercial, industriel, institutionnel, agricole, etc.)

Le prochain chapitre traite des différentes caractéristiques des risques présents sur le territoire de la MRC d'Acton. En effet, une bonne planification des interventions repose sur la connaissance des outils disponibles, mais aussi sur une évaluation adéquate des risques potentiels. Ce dernier aspect a été négligé par la plupart des services d'incendie au Québec au cours des dernières décennies. La connaissance des risques présents sur un territoire a pour effet d'éviter les interventions improvisées et du même coup, ces dernières sont beaucoup plus efficaces, puisque planifiées au préalable. On évite ainsi d'exposer les intervenants des services d'incendie à des risques inconnus ou dépassant leur capacité d'intervention.

Le Tableau 56 montre l'évolution de la richesse foncière de chaque catégorie d'usage par municipalité. Le but est de connaître l'évolution des différentes catégories d'immeubles sur chacun des territoires.

Tableau 56
Évolution de la richesse foncière entre 1997 et 2002

VILLES Catégories d'usage	Exercice financier 1999	Exercice financier 2000	Exercice financier 2001	Exercice financier 2002	Exercice financier 2003	Var 1999- 2003
Acton Vale						
Résidentielles	165 285 510 \$	171 924 200 \$	172 259 900 \$	178 339 000 \$	180 930 900 \$	9,5 %
Industries manufacturières	12 535 400 \$	13 451 700 \$	14 504 400 \$	14 088 700 \$	14 170 200 \$	13,0 %
Transports, comm. Publics	16 841 100 \$	17 160 700 \$	17 160 700 \$	17 082 500 \$	17 082 500 \$	1,4 %
Commerciales	17 450 300 \$	18 562 300 \$	18 854 200 \$	19 746 000 \$	19 794 100 \$	13,4 %
Services	13 263 700 \$	13 339 200 \$	13 580 200 \$	13 749 600 \$	14 169 200 \$	6,8 %
Culturelles, récréa. Loisirs	1 341 300 \$	1 371 700 \$	1 371 700 \$	1 527 900 \$	1 524 000 \$	13,6 %
Production, ext. Richess nat	15 067 200 \$	15 829 300 \$	16 207 000 \$	20 202 100 \$	20 182 300 \$	33,9 %
Immeubles non exploités	5 050 700 \$	4 900 800 \$	4 908 500 \$	4 859 400 \$	4 668 200 \$	-8,2 %
Béthanie						
Résidentielles	6 306 400 \$	6 387 900 \$	6 208 100 \$	8 364 700 \$	8 279 300 \$	31,3 %
Industries manufacturières	136 400 \$	-	-	-	-	-
Transports, comm. Publics	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	-
Commerciales	88 600 \$	88 600 \$	88 600 \$	116 500 \$	117 300 \$	32,4 %
Services	-	-	-	-	-	-
Culturelles, récréa. Loisirs	-	-	-	-	-	-
Production, ext. Richess nat	7 158 200 \$	7 118 800 \$	7 575 100 \$	11 039 000 \$	11 751 100 \$	64,2 %
Immeubles non exploités	258 700 \$	231 200 \$	204 900 \$	422 200 \$	382 400 \$	47,8 %
Roxton						
Résidentielles	20 950 100 \$	21 618 600 \$	21 833 300 \$	27 726 200 \$	27 795 000 \$	32,7 %
Industries manufacturières	-	-	-	-	-	-
Transports, comm. Publics	21 700 \$	21 700 \$	21 700 \$	21 900 \$	21 900 \$	-
Commerciales	39 500 \$	39 500 \$	39 500 \$	-	-	-

Services	69 200 \$	69 200 \$	77 400 \$	78 500 \$	78 500 \$	13,4 %
Culturelles, récréa. Loisirs	117 900 \$	117 900 \$	140 100 \$	140 400 \$	140 400 \$	19,1 %
Production, ext. Richess nat	21 882 600 \$	21 462 900 \$	21 809 900 \$	29 891 300 \$	30 824 600 \$	40,7 %
Immeubles non exploités	998 600 \$	953 700 \$	950 200 \$	1 400 800 \$	1 160 800 \$	16,2 %
Roxton Falls						
Résidentielles	30 664 400 \$	31 046 700 \$	31 369 800 \$	31 846 500 \$	32 759 200 \$	6,8 %
Industries manufacturières	3 532 800 \$	3 663 800 \$	3 923 700 \$	4 270 400 \$	4 269 100 \$	20,8 %
Transports, comm. Publics	117 900 \$	117 900 \$	117 900 \$	117 900 \$	121 400 \$	2,9 %
Commerciales	1 939 000 \$	1 878 800 \$	2 087 000 \$	2 090 100 \$	2 090 100 \$	7,8 %
Services	1 099 600 \$	1 102 700 \$	1 084 800 \$	1 105 300 \$	1 133 200 \$	3,1 %
Culturelles, récréa. Loisirs	59 100 \$	59 100 \$	59 100 \$	59 100 \$	59 100 \$	-
Production, ext. Richess nat	287 900 \$	273 700 \$	273 700 \$	273 700 \$	273 700 \$	-5,2 %
Immeubles non exploités	897 100 \$	912 900 \$	887 300 \$	876 200 \$	874 100 \$	-2,6 %
Saint-Nazaire-d'Acton						
Résidentielles	15 499 800 \$	15 415 000 \$	15 905 700 \$	17 517 800 \$	16 310 700 \$	5,2 %
Industries manufacturières	131 500 \$	131 500 \$	131 500 \$	131 500 \$	132 000 \$	0,4 %
Transports, comm. Publics	1 204 000 \$	1 338 800 \$	1 354 600 \$	1 372 300 \$	1 371 500 \$	13,9 %
Commerciales	572 000 \$	572 000 \$	573 900 \$	573 900 \$	578 100 \$	1,1 %
Services	379 300 \$	434 400 \$	463 100 \$	463 100 \$	463 100 \$	22,1 %
Culturelles, récréa. Loisirs	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	2 800 \$	-14,3 %
Production, ext. Richess nat	20 835 100 \$	21 502 800 \$	27 291 300 \$	26 780 500 \$	28 754 700 \$	38,0 %
Immeubles non exploités	825 500 \$	447 300 \$	404 000 \$	461 500 \$	413 800 \$	-99,5 %
Saint-Théodore-d'Acton						
Résidentielles	30 046 500 \$	30 791 300 \$	33 475 400 \$	34 372 800 \$	34 875 900 \$	16,1 %
Industries manufacturières	1 234 600 \$	1 245 800 \$	1 267 500 \$	1 267 500 \$	1 267 600 \$	2,7 %
Transports, comm. Publics	1 311 000 \$	1 311 000 \$	1 398 200 \$	1 398 200 \$	1 398 200 \$	6,7 %
Commerciales	430 300 \$	430 300 \$	501 400 \$	570 300 \$	573 600 \$	33,3 %
Services	205 800 \$	266 700 \$	213 600 \$	213 600 \$	213 600 \$	3,8 %
Culturelles, récréa. Loisirs	48 700 \$	48 700 \$	55 400 \$	55 400 \$	-	-
Production, ext. Richess nat	21 395 600 \$	20 997 000 \$	26 098 700 \$	27 057 500 \$	27 651 100 \$	29,2 %
Immeubles non exploités	1 140 700 \$	1 113 700 \$	1 274 700 \$	1 214 400 \$	1 185 800 \$	3,9 %
Sainte-Christine						
Résidentielles	16 689 200 \$	16 304 200 \$	16 582 000 \$	17 343 200 \$	19 608 500 \$	17,5 %
Industries manufacturières	301 600 \$	301 600 \$	301 600 \$	310 200 \$	-	-
Transports, comm. Publics	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	4 000 \$	53,8 %
Commerciales	65 100 \$	65 800 \$	65 800 \$	65 800 \$	119 700 \$	83,9 %
Services	217 000 \$	217 000 \$	299 000 \$	299 000 \$	576 900 \$	65,9 %
Culturelles, récréa. Loisirs	-	-	-	-	-	-
Production, ext. Richess nat	13 117 000 \$	13 915 100 \$	13 746 000 \$	14 411 500 \$	18 760 800 \$	43,0 %
Immeubles non exploités	1 594 500 \$	1 547 900 \$	1 547 700 \$	1 473 800 \$	1 783 700 \$	11,9 %
Upton						
Résidentielles	40 186 400 \$	41 497 200 \$	41 752 500 \$	42 109 800 \$	43 012 700 \$	7,0 %
Industries manufacturières	2 484 500 \$	2 486 100 \$	2 826 100 \$	2 824 700 \$	2 824 700 \$	13,7 %
Transports, comm. Publics	865 600 \$	737 300 \$	737 300 \$	751 000 \$	986 300 \$	13,9 %
Commerciales	2 033 700 \$	2 035 900 \$	1 781 900 \$	1 894 400 \$	1 965 000 \$	-3,5 %
Services	1 763 800 \$	1 598 200 \$	1 596 800 \$	1 608 500 \$	1 609 000 \$	-9,6 %
Culturelles, récréa. Loisirs	950 200 \$	871 600 \$	853 800 \$	610 600 \$	797 200 \$	-19,2 %
Production, ext. Richess nat	24 576 700 \$	24 503 600 \$	25 276 700 \$	32 609 900 \$	32 921 300 \$	33,9 %
Immeubles non exploités	750 200 \$	761 600 \$	852 600 \$	842 200 \$	940 500 \$	25,4 %
MRC						
Résidentielles	325 628 310 \$	334 985 100 \$	339 386 700 \$	357 620 000 \$	363 572 200 \$	11,7 %
Industries manufacturières	20 356 800 \$	21 280 500 \$	22 954 800 \$	22 893 000 \$	22 663 600 \$	11,3 %
Transports, comm. Publics	20 364 000 \$	20 690 100 \$	20 793 100 \$	20 746 500 \$	20 985 900 \$	3,1 %
Commerciales	22 618 500 \$	23 673 200 \$	23 992 300 \$	25 057 000 \$	25 237 900 \$	11,6 %
Services	16 998 400 \$	17 027 400 \$	17 314 900 \$	17 517 600 \$	18 243 500 \$	7,3 %

Culturelles, récréa. Loisirs	2 520 400 \$	2 472 200 \$	2 483 300 \$	2 396 600 \$	2 523 500 \$	0,01%
Production, ext. Richess nat	124 320 300 \$	125 603 200 \$	138 278 400 \$	162 265 500 \$	171 119 600 \$	37,6 %
Immeubles non exploités	11 516 000 \$	10 869 100 \$	11 029 900 \$	11 550 500 \$	11 409 300 \$	0,1 %

Source : Rôle d'évaluation de la MRC d'Acton, valeurs imposables

Au cours de la période allant de 1997 à 2002, la richesse foncière de la MRC d'Acton a augmenté de 11,7 % pour les immeubles résidentiels, et de 37,6 % pour les bâtiments agricoles. Cette augmentation est due en très grande partie à l'évolution des marchés hypothécaires qui ont connu une croissance soutenue.

En ce qui a trait à l'évolution rapportée dans le domaine de la construction, le nombre moyen de constructions neuves pour l'ensemble de la MRC d'Acton a été de 61 par année; ce qui englobe tous les types de constructions. Voici d'ailleurs le tableau présentant cette évolution.

Tableau 57
Nombre de permis de constructions neuves émis et valeur déclarée entre 1998 et 2002

Municipalités	1998 N ^{bre} de permis Valeur \$	1999 N ^{bre} de permis Valeur \$	2000 N ^{bre} de permis Valeur \$	2001 N ^{bre} de permis Valeur \$	2002 N ^{bre} de permis Valeur \$	Total
Acton Vale	36 4 259 000 \$	22 3 077 000 \$	19 2 113 500 \$	28 4 822 000 \$	42 5 452 000 \$	147 19 723 500 \$
Béthanie	2 104 000 \$	5 520 000 \$	1 25 000 \$	5 511 000 \$	0 0 \$	13 1 160 000 \$
Roxton	1 50 000 \$	1 100 000 \$	2 175 000 \$	4 1 405 000 \$	11 700 000 \$	19 2 430 000 \$
Roxton Falls	1 60 000 \$	3 1 149 500 \$	2 665 000 \$	1 150 000 \$	1 105 000 \$	8 2 129 500 \$
Sainte-Christine	1 30 000 \$	7 333 000 \$	4 250 000 \$	4 402 500 \$	6 333 000 \$	22 1 348 500 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	3 355 000 \$	4 349 500 \$	2 500 000 \$	2 367 000 \$	2 215 000 \$	13 1 786 500 \$
Saint-Théodore d'Acton	7 482 200 \$	4 539 000 \$	6 590 000 \$	4 177 000 \$	5 680 000 \$	26 2468 200 \$
Upton	3 578 000 \$	5 740 000 \$	15 1 600 797 \$	12 906 000 \$	15 2 772 000 \$	50 6 596 797 \$
Total MRC d'Acton	55 5 978 200 \$	59 7 968 000 \$	51 5 919 297 \$	60 8 740 500 \$	82 10 257 000 \$	298 37 642 997 \$

Source : Compilation des permis, MRC d'Acton 2003

Sur les 298 nouveaux bâtiments construits au cours de la période 1998-2002, 61 sont agricoles; ce qui représente près de 20 % des nouvelles constructions. Il y en a 222 classés dans la catégorie des nouvelles résidences; ce qui donne une moyenne de 44 par année. Comme on peut le remarquer, le territoire de la MRC ne subit pas de forte pression d'urbanisation.

Tableau 58
Date de construction des bâtiments - par municipalité

	MRC d'Acton	Acton Vale	Béthanie	Roxton	Roxton Falls	St-Nazaire-d'Acton	St-Théodore-d'Acton	Sainte-Christine	Upton
Avant 1946	1435	505	35	110	190	145	170	65	215
1946-1960	700	480	15	35	60	0	30	30	50
1961-1970	630	370	0	40	75	25	40	30	50
1971-1980	1335	655	30	115	90	75	165	65	140
1981-1990	1210	600	40	75	85	40	125	45	200
1991-1995	315	220	0	0	25	15	0	20	35
1996-2001	280	150	10	25	10	15	35	15	20

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Le Tableau 58 signale que plus du quart des immeubles dans la MRC d'Acton ont été construits avant la Seconde Guerre mondiale. Cette donnée est importante car elle fournit des renseignements sur la condition générale des bâtiments que l'on retrouve sur le territoire. En effet, les constructions qui datent de cette époque ont souvent été complétées avec des matériaux inflammables, surtout au chapitre de l'isolation. De plus, les systèmes électriques que l'on y retrouve peuvent devenir une source importante d'incendies, si ceux-ci n'ont pas été remplacés au fil des années. D'ailleurs, il serait important de connaître avec plus d'exactitude l'état de ces systèmes, en procédant à des inspections pour, par la suite, mettre en place des programmes de subvention ou de prévention.

Tableau 59
Type de logement par municipalité

	MRC d'Acton	Acton Vale	Béthanie	Roxton	Roxton Falls	Saint-Nazaire-d'Acton	Saint-Théodore-d'Acton	Sainte-Christine	Upton
Nombre total de logements	5905	2980	125	405	540	325	550	270	710
Maisons individuelles	4305	1865	110	380	350	295	490	250	565
Maisons jumelées	255	180	0	5	30	5	15	0	20
Maisons en rangée	95	85	0	0	5	0	0	0	5
Appartements, duplex	365	265	0	5	40	5	15	5	30

Immeubles de 5 étages ou plus	5	5	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles de moins de 5 étages	740	520	0	10	90	15	40	10	55
Autres maisons individuelles	45	15	0	5	20	0	0	0	5
Habitations mobiles	105	40	10	0	5	5	0	5	40
Propriétaires	4305	1980	110	350	365	235	455	230	580
Locataires	1590	1000	10	50	175	85	110	40	120

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Le parc immobilier de la MRC est composé en très grande partie de résidences unifamiliales détachées. En effet, plus de 72 % des immeubles recensés appartiennent à cette catégorie. La deuxième en importance est celle des immeubles à appartements de moins de 5 étages, avec un peu plus de 15 %. Comme l'indique le tableau, ces immeubles se retrouvent à 70 % dans la ville d'Acton Vale. Finalement, celui-ci précise que 73 % des gens sont propriétaires de leur résidence; ce qui est un pourcentage relativement élevé.

Niveau d'étalement ou de concentration

Ce sont dans les périmètres d'urbanisation que l'on remarque les plus grandes concentrations de population et de diversité d'usages. On retrouve très peu d'industries et de commerces en zone agricole, hormis les bâtiments destinés à cette activité. Ces derniers sont toutefois omniprésents sur le territoire de la MRC d'Acton et, selon le tableau d'intervention efficace des assureurs (CGI), la force de frappe requise en cas d'intervention est contraignante pour une communauté de 15 000 personnes.

Principales constatations effectuées lors de récentes inspections

La première constatation fait référence à la tempête de verglas de 1998. Suite à cette catastrophe naturelle, plusieurs propriétaires ont fait l'acquisition d'un chauffage d'appoint fonctionnant au gaz propane. Cette situation est source de préoccupation puisque les pompiers pourraient éventuellement être exposés à des risques d'explosion lors d'un incendie. En surplus, plusieurs bâtiments agricoles sont dotés de dispositifs du même genre et la localisation des bonbonnes de propane est très souvent inadéquate. Selon les données consultées, des pertes importantes ont été signalées, au cours des dernières années, pour ce genre de bâtiments. La localisation du réservoir de propane, installé trop près des bâtiments a contribué à l'augmentation des pertes puisque la seule option offerte alors au service d'incendie est d'utiliser l'eau pour refroidir le réservoir.

Depuis quelques années, plusieurs résidences ont été rénovées. Le tableau sur l'évolution du nombre de permis de rénovation témoigne de la situation.

L'analyse des données de Statistique Canada montre que le nombre de mises en chantier pour des résidences neuves a diminué au cours des années 1990.

Comme l'indique le Tableau 60, l'émission de permis de rénovation s'est sensiblement maintenue depuis quelques années, avec une moyenne annuelle de 453 permis, pour une valeur médiane de 5 643 478 \$; ce qui représente environ 12 450 \$ pour chacun. On peut ainsi dire que 7 % des immeubles subissent annuellement des travaux de rénovation importants.

Tableau 60
Évolution des permis de rénovation entre 1998 et 2002

	MRC d'Acton	Acton Vale	Béthanie	Roxton	Roxton Falls	St-Nazaire-d'Acton	St-Théodore-d'Acton	Sainte-Christine	Upton
1998	409 5 757 470 \$	167 2 476 969 \$	9 52 500 \$	27 277 800 \$	41 505 850 \$	23 180 950 \$	38 240 383 \$	39 294 398 \$	65 1 728 620 \$
1999	524 6 169 782 \$	194 2 496 871 \$	10 132 500 \$	27 402 350 \$	65 457 900 \$	31 513 400 \$	57 434 865 \$	47 384 636 \$	93 1 347 260 \$
2000	460 5 606 067 \$	176 1 226 717 \$	6 41 600 \$	40 1 657 000 \$	51 378 350 \$	23 363 500 \$	48 813 000 \$	39 409 500 \$	77 716 400 \$
2001	446 5 530 815 \$	184 2 532 200 \$	15 145 700 \$	42 518 800 \$	36 285 200 \$	34 294 100 \$	50 602 445 \$	22 225 300 \$	63 927 070 \$
2002	427 5 153 309 \$	165 1 851 400 \$	9 130 000 \$	43 253 434 \$	57 646 875 \$	29 493 500 \$	55 869 250 \$	10 94 000 \$	59 814 850 \$

Source : Bilan annuel, Service de l'aménagement, MRC d'Acton

État des bâtiments au recensement de 2001

Selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada, 66 % des logements érigés sur le territoire de la MRC d'Acton nécessitent un entretien régulier, à savoir des travaux de peinture, de nettoyage du système de chauffage etc..

Pour 24 % des immeubles, des réparations mineures sont requises, comme par exemple, des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés, des marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux.

Finalement, dans 10 % des cas, les gens ont répondu que le logement qu'ils habitaient, nécessitait des réparations majeures; la plomberie, l'installation électrique, la charpente des murs, des planchers ou des plafonds devant être réparés.

Tableau 61
État des bâtiments par municipalité en 2001

	MRC d'Acton	Acton Vale	Béthanie	Roxton	Roxton Falls	St-Nazaire-d'Acton	St-Théodore-d'Acton	Sainte-Christine	Upton
Entretien régulier	3890	2015	75	235	400	200	325	195	445
Réparations mineures	1405	705	25	120	80	100	170	40	165
Réparations majeures	595	260	20	50	55	20	65	35	90

Source : Statistique Canada, recensement 2001

État des bâtiments au recensement de 1996

Une comparaison avec les statistiques du recensement de 1996 illustre l'évolution des interventions requises sur ces immeubles.

Tableau 62
État des bâtiments par municipalité en 1996

	MRC d'Acton	Acton Vale	Béthanie	Roxton	Roxton Falls	St-Nazaire-d'Acton	St-Théodore-d'Acton	Sainte-Christine	Upton
Entretien régulier	3640	1940	75	210	380	175	305	160	390
Réparations mineures	1500	630	35	145	115	80	150	90	250
Réparations majeures	540	235	10	35	30	60	100	25	30

Source : Statistique Canada, recensement 1996

Le Tableau 62 présente l'état des logements dans la MRC d'Acton en 1996. À noter que ces derniers étaient alors au nombre de 4 675 et que 78 % d'entre eux nécessitaient un entretien régulier, 32 % des travaux mineurs tandis que 12 % réclamaient des réparations majeures. Une comparaison avec les mêmes données pour 2001 indique que la situation s'est améliorée dans une proportion de 2 %. Malheureusement, les informations pertinentes entre 2001 et aujourd'hui font défaut, mais l'émission des permis de rénovation suggère qu'il n'y a pas eu une diminution des investissements pour les travaux à ce chapitre. À noter

toutefois que les chiffres disponibles ne résultent pas d'une enquête formelle et que, par conséquent, la situation réelle pourrait être quelque peu différente. Seul un inventaire exhaustif des immeubles pourrait faire le point sur l'état de ces derniers. Notons par ailleurs que ces informations découlent d'une enquête sur l'état du bâtiment et non sur la vulnérabilité du bâtiment face à un incendie.

3.3.2 - Classement des risques présents sur le territoire

Selon la classification proposée dans les orientations ministérielles

Les paragraphes qui précèdent ont permis d'établir les caractéristiques des différents usages immobiliers sur le territoire. Il s'agit maintenant d'associer à chacun, un risque établi selon la classification proposée par le ministre de la Sécurité publique. Chaque catégorie de risque sera ensuite associée à une force de frappe requise, afin d'intervenir efficacement et selon les règles de l'art.

Les orientations ministérielles indiquent que les effectifs appropriés pour un incendie à risque faible est de dix (10) pompiers. À ce nombre, il convient d'ajouter le personnel nécessaire au transport de l'eau, pour les secteurs qui ne possèdent pas un réseau de poteaux d'incendie. Par contre, ces dispositions ne mentionnent pas ce qui est requis pour les interventions dans les autres catégories de risques. Il faut comprendre ici que le ministre de la Sécurité publique confère une certaine latitude aux autorités régionales, dans la détermination de ce qui est nécessaire pour les risques moyens, élevés et très élevés. Dans ces derniers cas, il faudra l'établir en pondérant les autres éléments entrant dans l'analyse des risques, à savoir les caractéristiques particulières des risques ainsi que l'existence de mesures d'atténuation, d'autoprotection ou de détection rapide de l'incendie.

Les Cartes #27 à #30 précisent les risques présents sur le territoire. La Carte #27 illustre les risques faibles, la Carte #28, les moyens et les Cartes #29 et #30 représentent respectivement ceux qui sont élevés et très élevés.

Cette classification est inspirée des orientations ministérielles pour chacune des catégories de risques. Par contre, certains de ces derniers, qui pourraient être classés comme très élevés, ont été placés dans une catégorie inférieure. Il s'agit alors d'un risque représentant un impact limité pour la population, comme par exemple une usine de pompage, et pour lequel une force de frappe élevée est inappropriée. Les risques sont en conséquence caractérisés en fonction de la force de frappe requise.

Tableau 63
Valeur des immeubles par catégorie de risques

	Faible Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles	Moyen Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles	Élevé Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles	Très élevé Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles
Acton Vale	124 517 000 \$ 2055	44 337 600 \$ 396	32 265 500 \$ 146	42 401 400 \$ 24
Béthanie	5 095 100 \$ 105	253 800 \$ 6	6 263 000 \$ 58	-
Roxton	15 390 000 \$ 305	2 314 000 \$ 40	17 918 300 \$ 150	-
Roxton Falls	22 012 200 \$ 363	5 837 800 \$ 68	6 408 300 \$ 44	5 552 000 \$ 6
Sainte-Christine	12 732 300 \$ 258	1 918 800 \$ 24	10 848 400 \$ 73	454 300 \$ 1
Saint-Nazaire- d'Acton	13 473 900 \$ 233	2 168 900 \$ 13	13 674 900 \$ 75	692 600 \$ 1
Saint-Théodore- d'Acton	25 948 600 \$ 458	2 028 600 \$ 23	15 421 000 \$ 106	433 100 \$ 1
Upton	31 770 400 \$ 584	5 644 500 \$ 53	23 048 100 \$ 127	1239 500 \$ 5

Source : Compilation, MRC d'Acton 2003

La catégorie des immeubles à risque très élevé n'est pas très présente dans la région. En effet, compte tenu que l'agriculture y occupe une place prédominante, très peu de bâtiments sont classés à un tel niveau. Par contre, le nombre d'entre eux à risque élevé est relativement important et ce, dans toutes les municipalités. Il s'agit principalement de bâtiments agricoles.

Tableau 64
**Valeur des immeubles par catégorie de risques dans les périmètres
d'urbanisation**

	Faible Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles	Moyen Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles	Élevé Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles	Très élevé Valeur des immeubles / N ^{bre} d'immeubles
Acton Vale	93 879 400 \$ 1428 65,5 %	41 823 200 \$ 376 94,9 %	21 907 400 \$ 68 46,6%	42 107 600 \$ 23 95,8 %
Béthanie	693 500 \$ 11 10,5 %	-	337 300 \$ 4 6,9 %	-
Roxton	2 119 300 \$ 41 13,4 %	363 700 \$ 7 17,5 %	170 800 \$ 2 1,3 %	-
Roxton Falls	20 833 400 \$ 341 93,9 %	5 695 400 \$ 64 94,1 %	6 043 300 \$ 35 79,5 %	5 490 100 \$ 6 100 %
Sainte-Christine	1 296 000 \$ 24 9,3 %	658 900 \$ 6 25 %	772 700 \$ 4 5,5 %	454 300 \$ 1 100 %



Municipalité
Régionale de
Comté d'Acton

Carte # 27 Risques faibles

Légende :

-  Unité d'évaluation
-  Périmètre d'urbanisation
-  Risques faibles
-  Limite municipale

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres

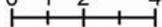
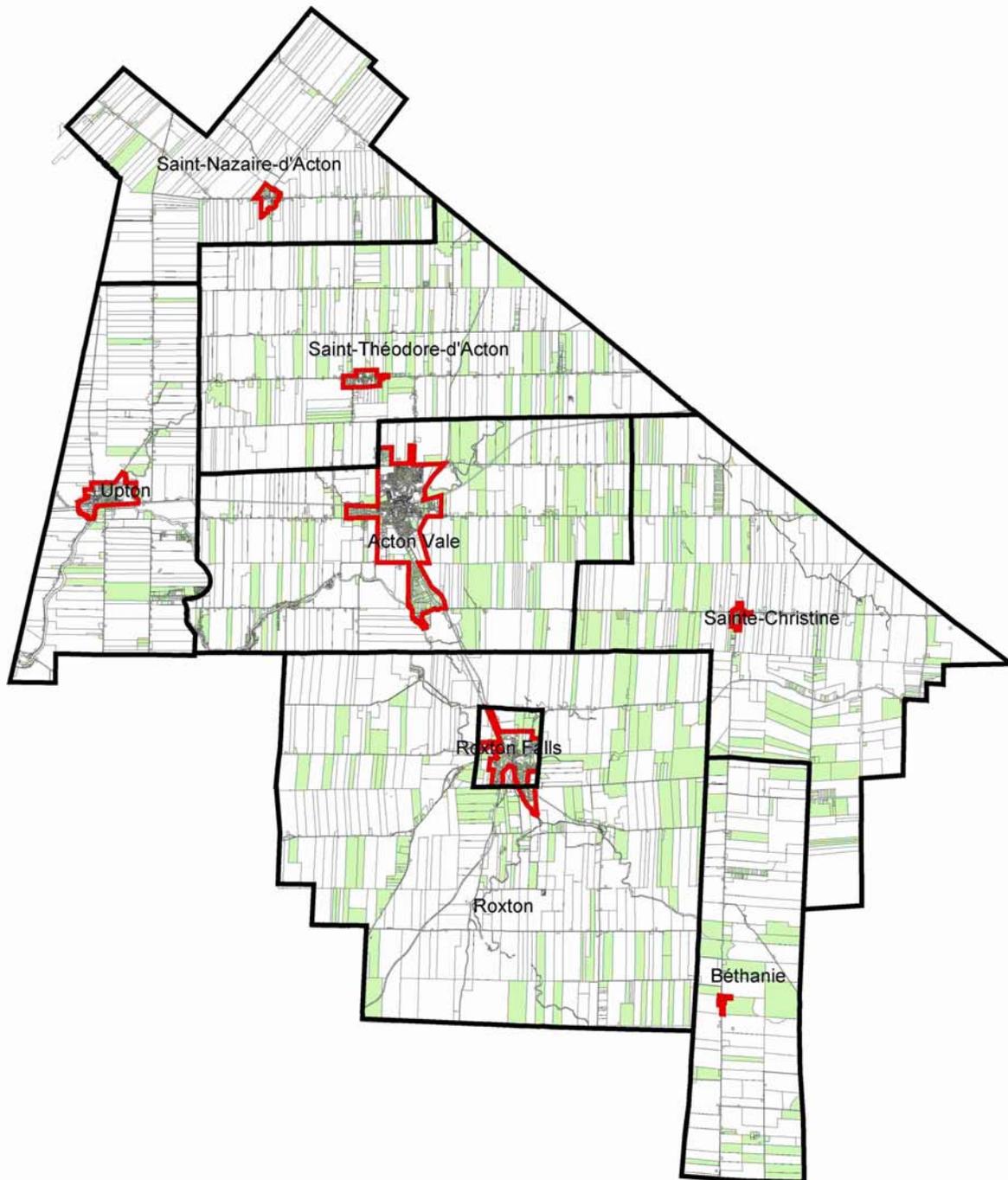


Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004





Municipalité
Régionale de
Comté d'Acton

Carte # 28 Risques moyens

Légende :

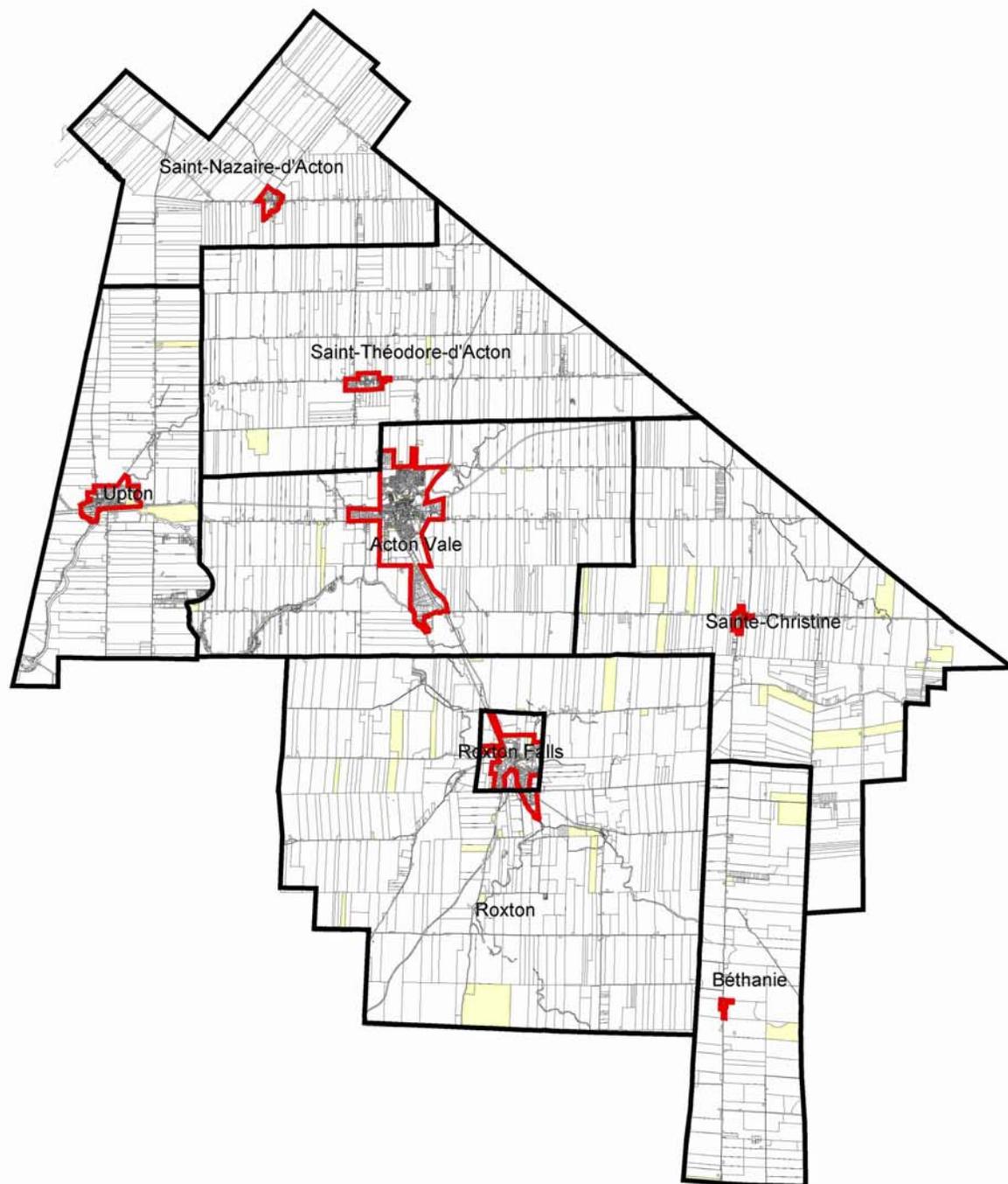
-  Unité d'évaluation
-  Périmètre d'urbanisation
-  Risques moyens
-  Limite municipale

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004





Municipalité
Régionale de
Comté d'Acton

Carte # 29 Risques élevés

Légende :

-  Unité d'évaluation
-  Périmètre d'urbanisation
-  Risques élevés
-  Limite municipale

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres

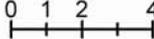
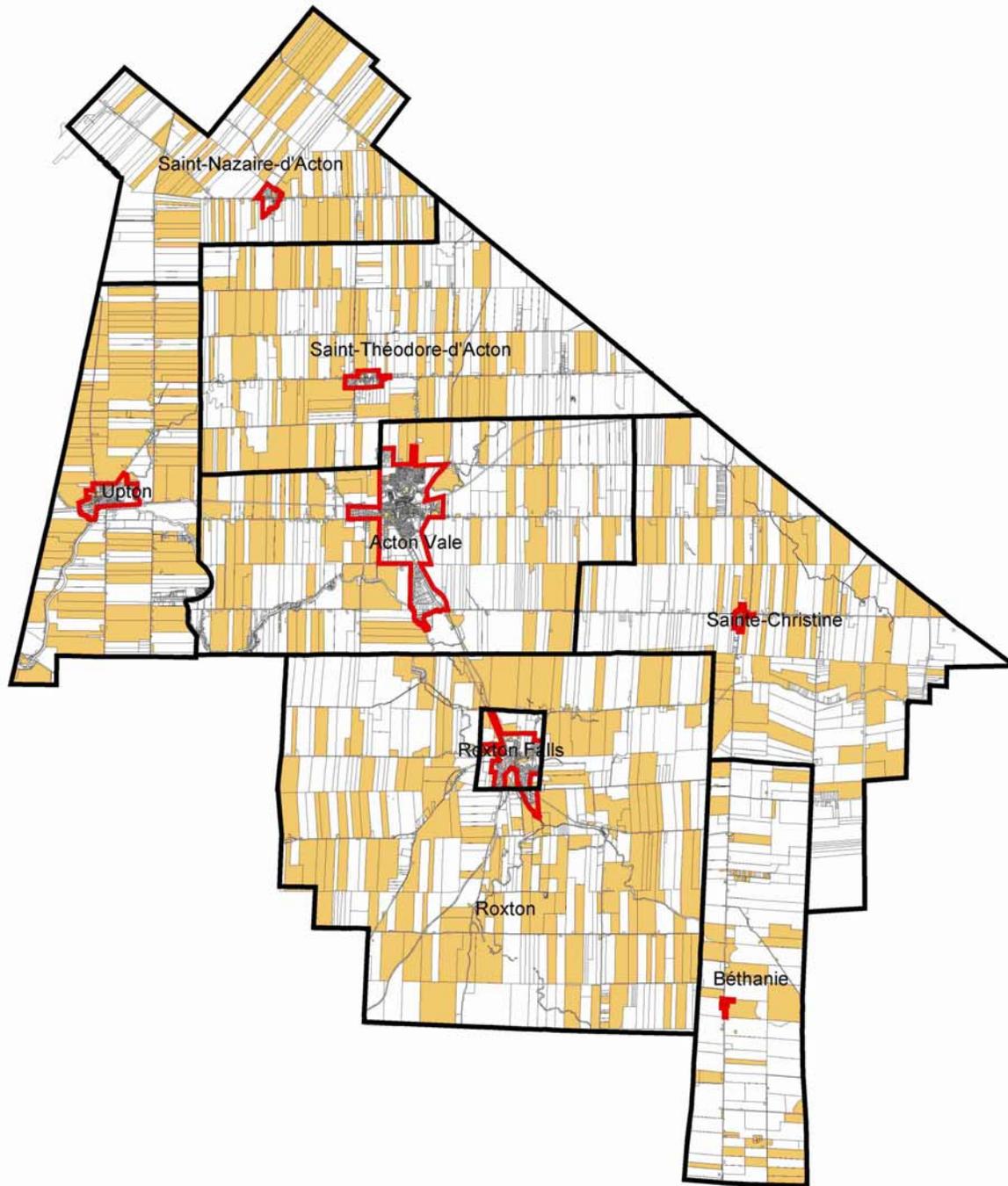


Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004





Carte # 30 Risques très élevés

Légende :

-  Unité d'évaluation
-  Périmètre d'urbanisation
-  Risques très élevés
-  Limite municipale

Échelle

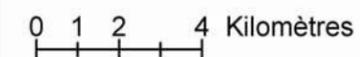
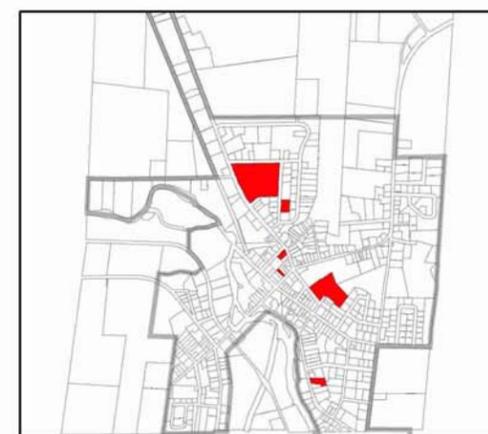
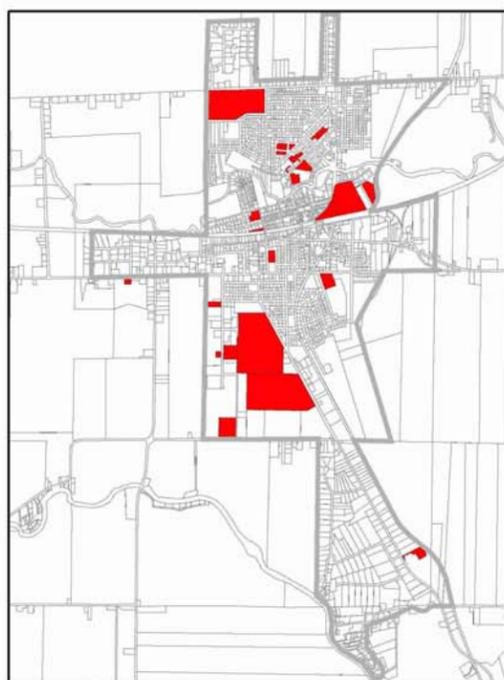
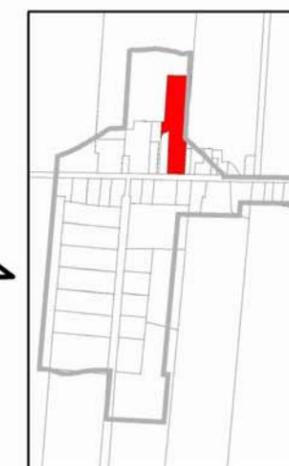
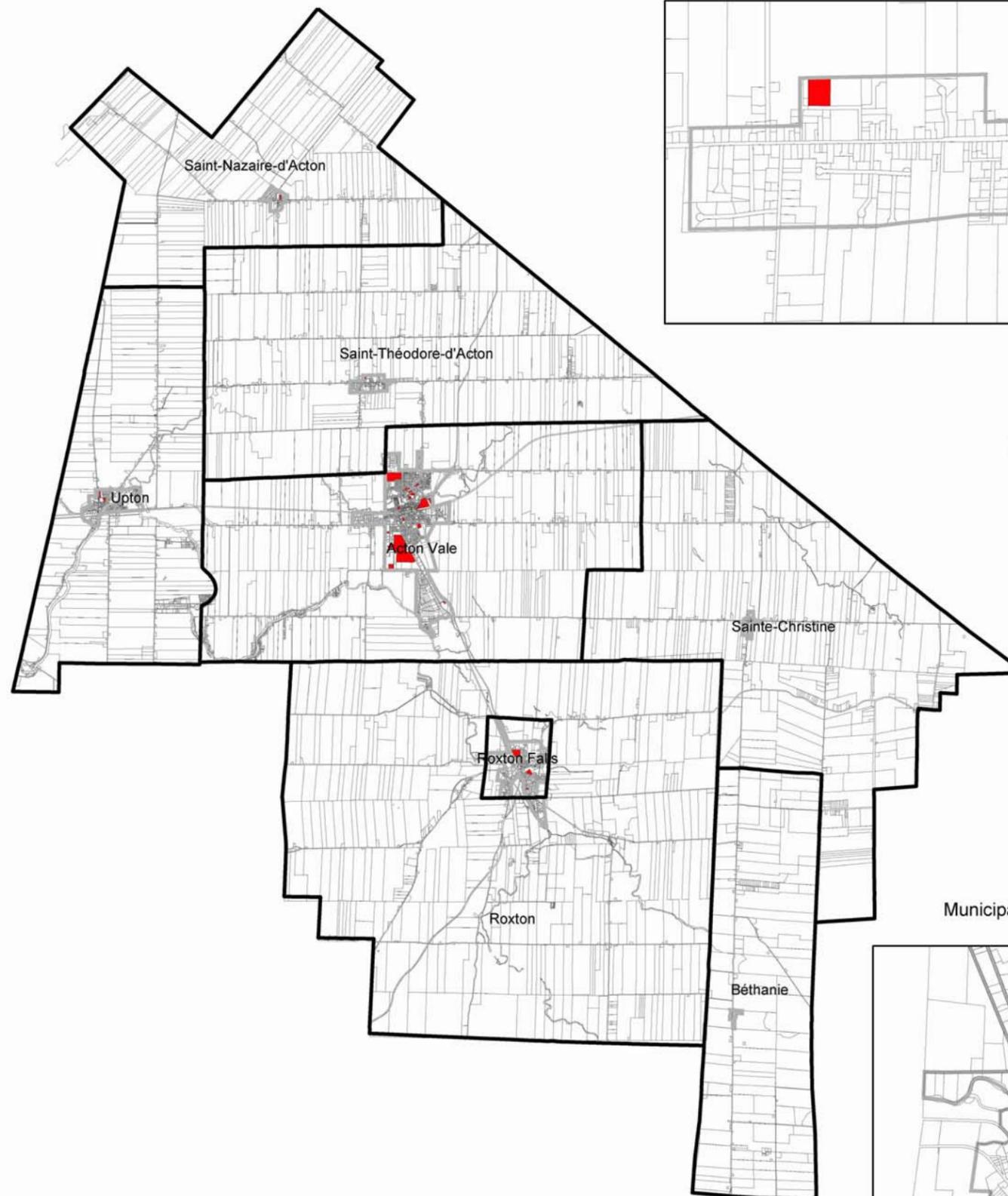


Schéma de couverture de risques
Février 2005



Saint-Nazaire-d'Acton	4 114 000 \$ 71 30,5 %	1 977 900 \$ 13 100 %	769 600 \$ 3 4,0 %	692 600 \$ 1 100 %
Saint-Théodore-d'Acton	7 829 200 \$ 125 27,3 %	1 377 800 \$ 17 73,9 %	2 126 300 \$ 10 13,3 %	433 100 \$ 1 100 %
Upton	16 983 800 \$ 264 45,2 %	4 678 000 \$ 41 77,4 %	5 399 400 \$ 20 15,7 %	1 028 900 \$ 3 60,0 %

Source : Compilation, MRC d'Acton 2003

Au premier coup d'œil sur la Carte #29, on constate que les risques élevés sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Cette situation augmente les difficultés d'intervention puisque cette catégorie de risques exige une quantité d'eau importante pour en assurer le contrôle. Ceci est d'autant plus préoccupant que les capacités financières, humaines et matérielles du milieu sont limitées.

La Carte #30 précise que les risques très élevés sont majoritairement concentrés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, soit à proximité des casernes d'incendie. D'ailleurs, le Tableau 61 fait état de la situation des risques présents à l'intérieur de chacun des périmètres d'urbanisation des municipalités de la MRC d'Acton.

Par ailleurs, ceux à risque faible des municipalités de Roxton Falls, Upton et de la ville d'Acton Vale se concentrent en bonne partie dans le périmètre d'urbanisation, tandis que les municipalités de Béthanie, Roxton, Sainte-Christine, Saint-Nazaire-d'Acton et Saint-Théodore d'Acton ne connaissent pas une même concentration. Cette situation est imputable au caractère rural de ces dernières.

3.3.3 - Inventaires et caractérisation des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources de sécurité incendie

Accidents routiers, ferroviaires, maritimes ou aériens

Les incendies de bâtiment ne sont pas les seuls domaines pour lesquels les services d'incendie sont appelés à intervenir sur le territoire de la MRC d'Acton. Notamment, ils sont présents sur les lieux d'accidents routiers pour désincarcérer les victimes éventuelles. Ils pourraient aussi intervenir lors d'un déraillement de train.

Au chapitre précédent, il a été fait état que certains tronçons de route sont le théâtre d'accidents. Par contre, il n'y a pas de secteurs névralgiques où les causes peuvent être liées à des situations pouvant être évitées par des interventions physiques. En effet, la plupart des accidents à survenir sur le territoire de la MRC sont principalement dus à l'imprudence des conducteurs. Un autre facteur est aussi identifié, soit les accidents avec les cerfs de Virginie.

Compte tenu du nombre de ces animaux sur le territoire, beaucoup d'incidents impliquent des véhicules et des cerfs.

Tableau 65
Nombre d'accidents sur le territoire de la MRC d'Acton entre 1996 et 2001

N ^{bre} d'accidents	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Mortels	5	2	3	1	2	4
Graves	17	18	16	17	12	16
Légers	54	78	72	84	92	65
Corporels	76	98	91	102	106	85
Matériels	338	346	332	294	299	273
Toutes natures	414	444	423	396	405	358

Source : Bilan régional 2001 de la Société de l'assurance Automobile du Québec

Entre 1996 et 2001, on a recensé en moyenne 407 accidents par année sur le territoire de la MRC et les pompiers ont été dépêchés sur les lieux d'une vingtaine d'entre eux. Leur présence est donc nécessaire dans seulement 1 % des cas et leur travail consiste à désincarcérer les victimes, éteindre les véhicules en flamme, endiguer un déversement de produit ainsi qu'à assister les policiers et les ambulanciers.

Les temps d'intervention sur ces scènes d'accident se font dans les délais reconnus dans le domaine, soit celui du concept de l'heure d'or. L'heure d'or est un terme utilisé par la communauté médicale faisant référence aux chances de survie de la victime d'un traumatisme. Selon ce concept, les chances de survie d'une victime sont meilleures dans la première heure suivant le traumatisme et, suivant cette théorie, le patient devrait se trouver dans la salle opératoire en moins d'une heure après l'accident.

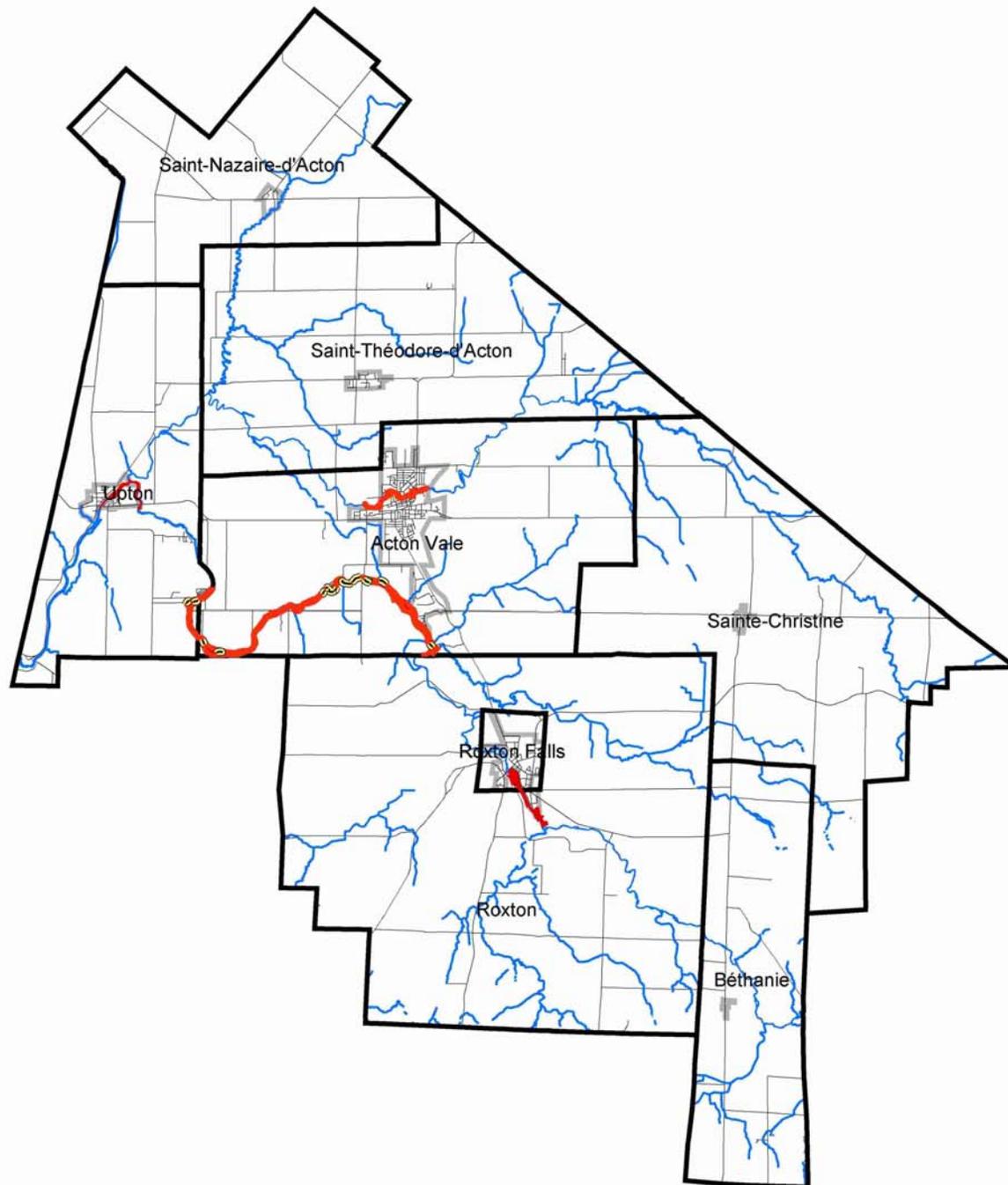
L'identification du service d'incendie à appeler lors d'une intervention n'est pas clairement définie et la décision de faire appel à un service précis repose sur le jugement de l'ambulancier ou du policier présent et qui juge lequel est le plus rapproché des lieux de l'incident. Cette situation devrait être réglée par le biais de protocoles plus clairs.

Le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec la Sûreté du Québec, a débuté des travaux sur les responsabilités des intervenants d'urgence, lors d'une désincarcération, d'un feu de véhicule et lors d'un incendie. Cette politique pourrait être appliquée entre les services d'incendie de la MRC d'Acton et la Sûreté du Québec de la Région d'Acton, comme directive d'intervention conjointe pour chaque type d'intervention. Du même coup, on répondrait à l'Objectif 8 qui se lit comme suit : « planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou de service policiers... ».



Municipalité
Régionale de
Comté d'Acton

Carte # 31 Rives instables et zones d'inondation



Légende :

-  Limite municipale
-  Périmètre d'urbanisation
-  Zone d'inondation
-  Zone d'érosion
-  Cours d'eau

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Mai 2004

Inondations

Les municipalités d'Upton, Acton Vale et Roxton Falls sont aux prises avec un problème récurrent d'inondations. En effet, lors de la crue des eaux printanières, les pompiers sont souvent appelés à intervenir, surtout pour vider les sous-sols inondés ou pour récupérer divers débris sur l'eau. Les inondations signalées sur le territoire de la MRC, quoique dommageables pour les propriétaires touchées, sont très localisées et ne représentent pas un très grand risque pour la sécurité civile. La Carte #31 précise les secteurs où nous retrouvons les secteurs d'inondations.

Notons que ces inondations n'ont jamais eu la même fréquence et que trop de facteurs peuvent contribuer à leurs récurrences. De plus, ces inondations sont prévisibles à quelques heures d'intervalle. Aucun sauvetage n'a été effectué jusqu'à maintenant pour des raisons d'inondation.

Glissement de terrain

Aucun glissement de terrain n'a été rapporté sur le territoire de la MRC d'Acton. Par contre, la municipalité d'Upton et la ville d'Acton Vale ont identifié des secteurs où l'on retrouve des rives instables. Ces zones sont concentrées principalement dans les méandres de la rivière Noire et de la rivière Le Renne. La Carte #31 signale les secteurs où des affaissements de talus ont déjà été observés.

3.3.4 – Évaluation des procédures opérationnelles

Planification et coordination des interventions

Depuis que les pompiers ont débuté leur formation portant sur les neuf premiers modules, la coordination des interventions a beaucoup évolué. En effet, la plupart des services utilisent les principes de coordination enseignés pendant les cours d'officier. Il sera important d'uniformiser les méthodes de travail puisque les services d'incendie seront appelés dans les prochains mois à travailler en étroite collaboration. Une homogénéité de la planification et de la coordination est donc essentielle afin d'obtenir des résultats satisfaisants.

Un comité de travail devra par conséquent être créé lors de la mise en œuvre afin d'uniformiser ces protocoles et de se conformer aux standards et normes applicables tel que le guide des opérations préparé par le ministère de la Sécurité publique.

Présentement, les services d'incendie sont appelés par la centrale de répartition des appels 911, via des téléavertisseurs alphanumériques ou vocaux. Tous les pompiers sont ainsi rejoints en cas d'intervention et cela, sans qu'aucune force de frappe initiale ne soit déterminée. Le nombre de pompiers contactés sur

l'appel initial d'un risque faible est le même que pour un risque élevé ou très élevé.

De plus, la décision de faire appel à l'entraide est prise soit durant le déplacement vers un sinistre, soit sur les lieux, et elle repose sur le seul jugement du responsable des opérations.

On constate qu'il reste encore beaucoup du travail à faire au niveau de la planification des interventions. Même si l'efficacité des services d'incendie est très bonne, celle-ci sera nettement plus efficace avec des protocoles uniformisés et une force de frappe prédéfinie.

Présence de plans d'intervention ou préétablis

La ville d'Acton Vale s'est vue imposer l'obligation, par la CSST, de préparer des plans d'intervention pour chacune des industries présentes sur son territoire. C'est principalement pour cette raison qu'on retrouve 45 plans du genre au sein du service d'incendie d'Acton Vale. Ces derniers ont été élaborés en fonction du risque qu'ils représentent en débutant l'élaboration par les risques très élevés.

Les autres organisations devront, elles aussi, élaborer de tels plans afin de rencontrer l'Objectif 3 des orientations ministérielles : «en tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale». On comprend que cet objectif commande la production de plans particuliers d'intervention pour les risques les plus élevés, de manière à accroître l'efficacité de l'intervention des pompiers en cas d'incendie et, par conséquent, à réduire les conséquences d'un tel événement.

Finalement, ces plans devront être inspirés de la norme NFPA 1620 «*Pratique recommandée pour la préparation d'un plan d'intervention*» - 1998.

3.3.5 - Évaluation du niveau actuel de couverture des risques d'incendie

Proportion de la population et du parc immobilier protégée en fonction du rayonnement effectif et théorique (sur route ou à vol d'oiseau) de chacune des casernes et des différents équipements spécialisés de combat

Le Tableau 66 indique que plus de 75 % de tous les immeubles présents sur le territoire de la MRC d'Acton sont situés à moins de 5 kilomètres d'une caserne d'incendie. Cette situation permet de croire qu'une très grande majorité des immeubles se retrouvent dans la zone d'intervention efficace des services incendie.

Tableau 66
Nombre d'immeubles compris dans un rayon de 5 km de chacune des casernes

Risque	Total	Nombre de bâtiments protégés dans un rayon de 5 Km de la caserne	%
Faible	4361	3278	75 %
Moyen	623	532	85 %
Élevé	779	548	70 %
Très élevé	38	31	82 %

Source : Compilation MRC d'Acton 2002

Le Tableau 67 précise le pourcentage d'immeubles protégés par le réseau d'aqueduc de la ville d'Acton Vale. Les résultats indiqués concernent ceux situés à une distance de moins de 150 mètres d'un poteau incendie. On remarque que plus de 54 % des immeubles à risques faibles sont protégés par ce réseau. Les bâtiments classés à risques moyens et très élevés profitent également d'une excellente protection de même nature.

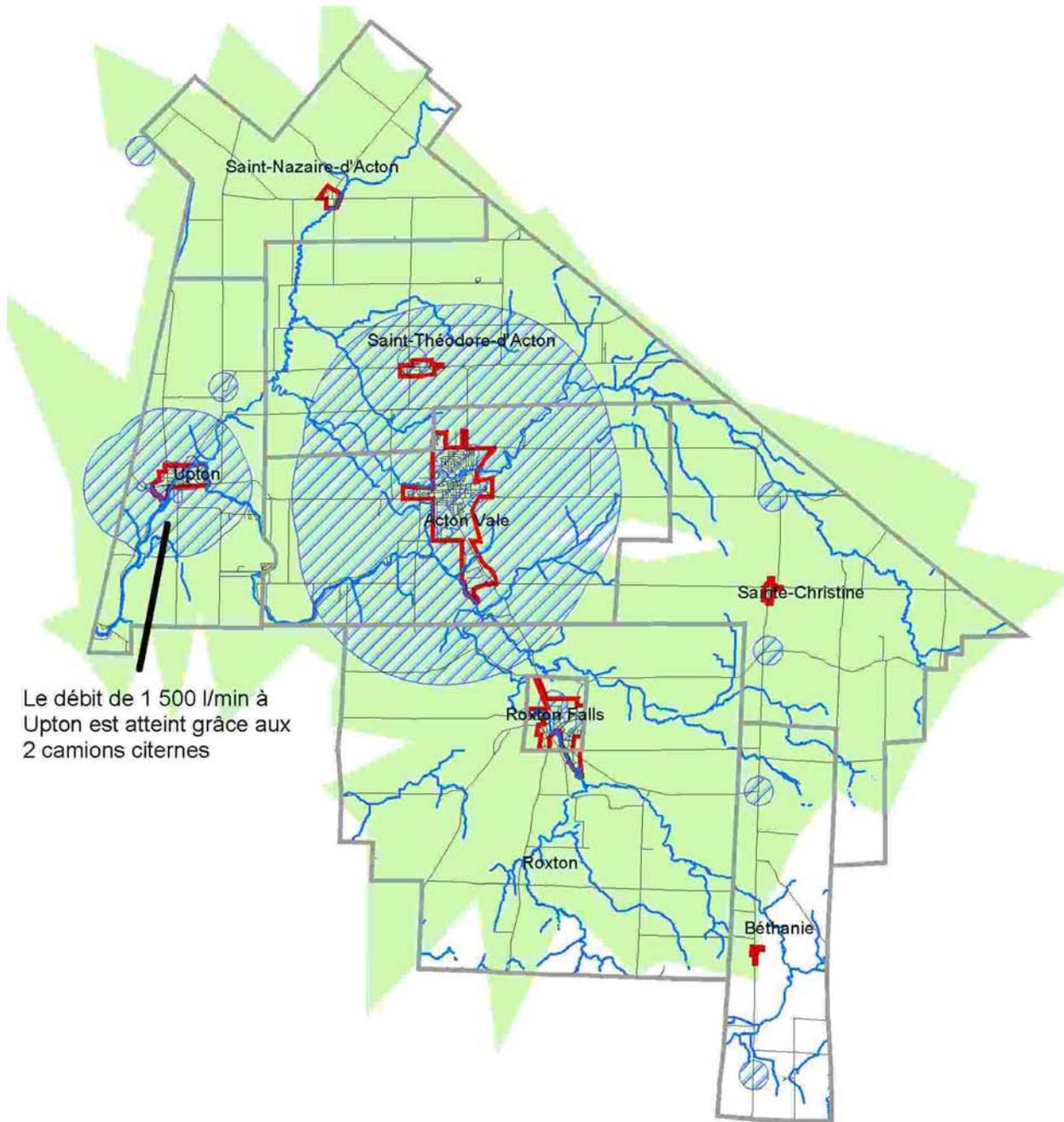
Tableau 67
Nombre d'immeubles protégés par le réseau d'aqueduc de la ville d'Acton Vale

Risque	Nombre total	Nombre de bâtiments protégés par le réseau d'aqueduc (150 m)	%	Valeur
Faible	2055	1126	54,8	87 910 900 \$
Moyen	396	365	92,2	45 223 900 \$
Élevé	146	66	45,2	25 006 300 \$
Très élevé	24	21	87,5	43 466 400 \$

Source : Compilation, MRC d'Acton 2002



Carte # 32 Niveau actuel de couverture des risques



Légende :

- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- 1500 litres d'eau/min
- Temps de réponse 15 minutes
- Cours d'eau

Échelle

0 1 2 4 Kilomètres



Schéma de
couverture
de risques
Février 2005

La municipalité d'Upton possède aussi un réseau d'aqueduc; et la même démarche a été suivie afin d'obtenir le nombre de bâtiments protégés par celui-ci.

On remarque que seulement 24 % des immeubles à risques faibles sont protégés par ce réseau. Les autres catégories de risques apparaissent aussi dans le tableau mais le réseau ne fournit pas une pression suffisante pour répondre à la demande exigée pour ces immeubles en cas de sinistre. Par contre, l'apport du réseau n'est pas pour autant négligeable lors d'une intervention.

Tableau 68
Nombre d'immeubles protégés par le réseau d'aqueduc de la municipalité d'Upton

Risque	Nombre total	Nombre de bâtiments protégés par le réseau d'aqueduc (150 m)	%	Valeur
Faible	584	143	24,5 %	10 664 600 \$
Moyen	53	21	39,6 %	2 967 600 \$
Élevé	127	14	11,0 %	5 596 800 \$
Très élevé	5	3	60,0 %	1 145 700 \$

Source : Compilation MRC d'Acton 2002

Mesure des écarts entre les niveaux de risques observés et les niveaux de couverture

Afin de bien saisir les enjeux de la planification, il est important de mesurer le niveau de protection qu'offrent présentement les services d'incendie de la région pour ensuite le comparer avec le niveau de protection optimal. La Carte #32 illustre la situation actuelle selon les objectifs de protection demandés par le ministre de la Sécurité publique. On observe sur cette carte qu'une seule partie de la MRC n'est pas accessible en moins de quinze minutes, soit le temps de réponse des services incendie de la MRC. Il s'agit de la partie sud de la municipalité de Béthanie.

On observe aussi que plusieurs secteurs n'ont pas de points d'eau pouvant fournir un débit de 1 500 litres/minute. Le rayon d'action des points d'eau a été obtenu grâce à un petit logiciel développé par le ministère de la Sécurité publique. À noter que seuls les points avec des aménagements et accessibles en tout temps ont été identifiés sur la carte.

Tableau 69
Nombre d'immeubles protégés en fonction du niveau actuel de protection

	N ^{bre} d'immeubles à risques faibles / valeur des immeubles	N ^{bre} d'immeubles à risques moyens / valeur des immeubles	N ^{bre} d'immeubles à risques élevés / valeur des immeubles	N ^{bre} d'immeubles à risques très élevés / valeur des immeubles
Acton Vale	1872/2055 116 971 700 \$ 91,1 %	393/396 44 250 300 \$ 99,2 %	136/146 34 354 500 \$ 93,2 %	23/24 42 184 700 \$ 95,8 %
Béthanie	5/105 278 300 \$ 4,8 %		5/58 410 000 \$ 8,6 %	n/a
Roxton	9/305 236 000 \$ 2,9 %	1/40 40 800 \$ 2,5 %	8/150 781 500 \$ 5,3 %	n/a
Roxton Falls	210/363 12 824 400 \$ 57,9 %	49/68 4 444 700 \$ 72,1 %	26/44 4 877 900 \$ 59,1 %	5/6 4 980 300 \$ 83,3 %
Sainte-Christine	5/258 293 300 \$ 1,9 %	3/3 345 400 \$ 12,5 %	2/75 312 900 \$ 2,7 %	0/1
Saint-Nazaire- d'Acton	0/233	0/13	0/75	0/1
Saint-Théodore- d'Acton	290/458 17 470 700 \$ 63,3 %	22/23 1 966 100 \$ 95,7 %	62/106 10 803 500 \$ 58,5 %	1/1 433 100 \$ 100 %
Upton	379/584 23 065 600 \$ 64,9 %	51/53 5 469 200 \$ 96,2 %	60/127 12 632 200 \$ 47,2 %	5/5 1 239 500 \$ 100 %

Source : Compilation MRC d'Acton 2002

Les indications ainsi obtenues sont reproduites dans le Tableau 69 qui identifie, pour chaque niveau de risque, le nombre, la valeur ainsi que le pourcentage d'immeubles protégés et ce, par municipalité.

Il est important de noter que la Carte #32 ne prend pas en compte les effectifs de la force de frappe, soit un minimum de dix pompiers. En incluant ce paramètre, la carte n'est valide que pour les interventions de soir et de nuit pour les risques faibles. En effet, comme mentionné précédemment, les services incendie de Roxton Falls, de Sainte-Christine, de Saint-Nazaire-d'Acton et d'Upton n'ont pas assez de pompiers présents sur le territoire afin d'assurer l'envoi d'un nombre minimal de pompiers pour former une force de frappe conforme aux orientations ministérielles. Compte tenu que le recours à l'entraide ne se fait pas lors de l'appel initial, les effectifs appelés en entraide ne peuvent respecter le délai de dix minutes.

3.4 Constat

Avant de fixer les objectifs de protection contre les incendies, voici un résumé des principales forces et faiblesses qui ressortent de l'analyse des risques présents sur le territoire.

Forces

- Le territoire de la MRC d'Acton ne compte pas beaucoup de bâtiments vétustes.
- La concentration des immeubles dans les périmètres d'urbanisation dans les municipalités de Roxton Falls, Upton et la ville d'Acton Vale.
- Peu de bâtiments dépassent la capacité d'intervention des services d'incendie, mis à part les bâtiments agricoles qui représentent une problématique particulière.
- Peu d'interventions pour les risques autres que le feu de bâtiments.

Faiblesses

- Les immeubles à risques élevés (bâtiments agricoles) sont dispersés sur l'ensemble du territoire.
- La méconnaissance des emplacements des réservoirs de combustibles fossiles qui exposent inutilement les pompiers à des risques d'explosion.
- Mis à part le service d'incendie de la ville d'Acton Vale, aucune planification ne repose sur des plans d'intervention.
- La situation actuelle démontre qu'à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, très peu de bâtiments sont protégés par une force de frappe de dix pompiers et un débit d'eau de 1 500 litres/minute, le tout dans un délai d'intervention de dix minutes.